

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC  
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC  
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 6

---

Séance tenue le 16 juin 2016 à 19 h  
Théâtre Meglab  
550, 4<sup>e</sup> Avenue  
Malartic

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 JUIN 2016  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1  
 PÉRIODE DE QUESTIONS  
 Mme SYLVIE LÉVESQUE ..... 8  
 M. MARC FOURNIER..... 14  
 Mme DIANE GAGNON ..... 20  
 Mme PRISCILLE TRUDEL ..... 26  
 M. GUY MORISSETTE ..... 32  
 Mme JOHANNE BILODEAU ..... 43  
 Mme NAZIA SOUISSI ..... 49  
 M. MARC NANTEL ..... 55  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 M. HENRI JACOB ..... 72  
 Mme SYLVIANE LEGAULT ..... 83  
 Mme NICOLE KIROUAC ..... 90  
 M. BERTRAND LESSARD ..... 98  
 M. KEN MASSÉ ..... 104  
 M. DAVE LEMIRE ..... 113  
 M. PIERRE FONTAINE..... 121  
 Mme CHANTAL GERMAIN..... 126  
 Mme CLÉMENTINE CORNILLE ..... 133  
 Mme SOPHIE LALIBERTÉ ..... 139  
 Mme MARIA SUDER ..... 147  
 MOT DE LA FIN ..... 153



**SÉANCE DU 16 JUIN 2016  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons reprendre à l'instant. Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à la sixième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur ou les personnes-ressources ont déposé des documents durant la journée qui n'auraient pas été annoncés préalablement.

15

Je vais commencer par monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

20

Oui monsieur le Président, on a procédé au dépôt de documents que j'avais mentionnés ce matin. D'ici demain matin, on va déposer la carte avec les distances, telle que demandée. Les bilans de masse de poussières pour la fosse.

25

Les déclarations de l'INRP. Le suivi des quatre-vingts (80) maisons. La lettre dans le dossier d'échantillonnage de piscines. Et la note toxicologique pour le chrome.

J'avais des petites mises à jour aussi, si vous me permettez.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

30

Juste avant! La liste que vous venez de donner, c'est celle que vous avez déposée dans la journée ou celle que vous allez déposer demain?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

35

Demain, au plus tard demain matin.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

40

Parfait, donc vous avez la liste, c'est bon.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

45 Au niveau de la foreuse au diamant sur la halde à stériles, on voulait revenir là-dessus pour donner des précisions. C'est vraiment des forages qui ont été exécutés pour installer des instruments reliés au suivi géotechnique. C'est vraiment pour effectuer des forages et installer des instruments. Ça a été effectué du 16 au 24 avril 2014. Puis le rapport de cette activité-là est présenté à l'annexe 8-1 de l'étude d'impact. Donc c'était pas pour un suivi en lien avec l'acidité ou quoi que ce soit.

50 Vraiment l'échantillonnage pour la caractérisation de la qualité des stériles et de tous les autres gestes sont faits à la source en utilisant par exemple les carottes d'exploration. Ça, c'était un point.

55 Le feu à l'usine aussi qui avait été mentionné. J'ai trouvé un communiqué de presse, excusez pour les temps de verbes, c'est pas nécessairement adapté, mais je vais le lire quand même.

60 «Le feu aurait débuté par de la soudure effectuée à proximité du secteur du cyclone numéro 4 et se serait propagé à la toiture de l'usine Canadian Malartic. Le feu a débuté à vingt-trois heures cinquante (23 h 50) hier soir et a été éteint approximativement à quatre heures (4 h) ce matin. Les procédures d'urgence adéquates ont été suivies, aucun employé ni travailleur des services d'urgence n'a subi de blessure durant l'incident.»

65 Donc c'était juste pour confirmer ce que j'avais comme souvenir.

Après ça aussi, au niveau des milieux humides, madame Grandmont mentionnait ce matin, si ma mémoire est bonne, ou hier, qu'on pourrait aller en consultation avec les options de milieux humides, tout ça.

70 Donc nous, ce qu'on voudrait, c'est un peu gérer les attentes, dans le sens que c'est le ministère, à la fin du processus, qui prend la décision. Donc on voulait être sûrs de le mentionner. Quand même qu'on voudrait faire des projets spéciaux, avec la communauté ou des choses comme ça, c'est pas nous qui avons le dernier mot nécessairement au final.

75 **PAR LE PRÉSIDENT :**

80 Peut-être sur cette question. L'idée était qu'une fois que l'ébauche d'un plan qui semble vous convenir, d'en faire une présentation pour voir s'il peut être amélioré à partir de la connaissance des acteurs locaux, et je comprends que ça relève de votre part de prendre cette initiative-là, d'après ce qu'on a entendu du ministère.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

85 Cette portion-là a déjà été faite. On avait déjà rencontré des gens. Comme on mentionnait, il y avait eu des consultations pour soumettre les projets, tout ça, mais on voulait juste un petit peu gérer l'attente ou la compréhension que ça pouvait amener, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

90 Et vous allez revenir avec l'ébauche de plan à ces mêmes personnes pour voir un peu leur opinion?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

95 Bien, dans la mesure où c'est pas nous qui avons le mot final, monsieur le Président, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

100 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

105 Le chiffre des employés de Malartic en provenance de Malartic, donc je répète! 2014, c'est deux cent douze (212) employés. 2015, deux cent trois (203) employés. Puis 2016, cent quatre-vingt-dix-huit (198) employés provenant de Malartic, monsieur le Président.

110 Au niveau du CMMI, on avait posé la question qui était lors de la dernière rencontre, donc il y avait deux (2) personnes de la Sécurité civile, il y avait l'urbaniste de la Ville de Malartic, le Directeur des services incendie de Malartic, la Direction de la Santé publique, le Directeur général de la Ville de Malartic, un citoyen de Malartic, le Directeur d'environnement du partenariat Canadian Malartic, le Directeur d'environnement de la mine Canadian Malartic et le Surintendant des mesures d'urgence de la mine Canadian Malartic.

115 Dépassements Jacques-Cartier! On avait eu la demande, donc c'est des dépassements de suppression qu'il y a eu sur Jacques-Cartier et non pas de vibrations. Donc c'est ça qui a peut-être amené une certaine confusion au niveau de ce sismographe.

Et je confirme que les données qu'on a présentées étaient les bonnes.

120 Ça fait le tour, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Roy.

125 Du côté des personnes-ressources, des documents déjà à signaler, madame Roio!

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

130 Non monsieur le Président, on n'a pas déposé de documents actuellement, ça va plus aller au courant de la journée de demain.

135 Par contre, je vous avais dit que j'irais courir après ma feuille. Je devais vous revenir avec un exemple de C.A. révoqué, je m'excuse, je me suis trompée. En fait, ce n'était que des C.A., des décrets qui avaient été refusés.

Par contre, on a fait la demande pour obtenir l'information, s'il y avait déjà eu des autorisations, autant au niveau du décret que des C.A. en vertu de 22 qui avaient été révoqués par le passé.

140 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

145 Pardon, il y a aussi une petite rectification au niveau des sanctions administratives pécuniaires que madame Grandmont veut vous faire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

150 Parfait, madame Grandmont.

**PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

155 Oui. On voulait juste ajouter, en fait, qu'il y a une différence des montants pour les SAP entre une personne morale et une personne physique. Donc c'est sûr que les montants vont être appropriés si c'est une personne morale, évidemment ça va être un peu plus élevé, là.

160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Morale étant les entreprises.

165 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

170 Et physique étant nous, finalement, chaque personne.

**PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Exactement, c'est ça. Je voulais pas me tromper, vous avez vu dans mon œil, merci.

175 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

Monsieur Martin, quelques éléments?

180 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Monsieur le Président, nous n'avons aucune nouvelle information à communiquer pour l'instant.

185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Fort.

190 **PAR M. ALAIN FORT :**

Oui on a, comme vous l'avez demandé, on a déposé le Plan d'aménagement du secteur à caribous de Val-d'Or. On dit qu'en 2016-2017, il va y avoir la réalisation d'un Plan de rétablissement du caribou qui va être, en fin de compte, une mise à jour de ce document-là.

195

**PAR LE PRÉSIDENT :**

De ce document-là, mais c'est un plan de rétablissement provincial ou on parle du Plan de réaménagement régional?

200

**PAR M. ALAIN FORT :**

Régional fait par le Comité de rétablissement régional.

205

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc en 2015-2016, c'est prévu pour?

210

**PAR M. ALAIN FORT :**

2016-2017.

215

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Ferron, des dépôts, des ajouts particuliers?

**PAR M. MARTIN FERRON :**

Non, aucun ajout, aucun dépôt supplémentaire.

220

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Sylvain.

225

**PAR M. MARIO SYLVAIN :**

Aucun document supplémentaire.

230

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Gonthier, information sur le soixante-quinze décibels (75 dBA) peut-être?

235

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Oui, bien, je l'avais déposé, je vous l'avais mentionné tantôt.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous avez mentionné le soixante-quinze (75 dBA) tout à l'heure?

240 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Oui. J'ai mentionné que j'avais l'information de madame Gamache pour les soixante-quinze décibels (75 dBA).

245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah oui, et ça a été déposé.

250 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Oui, ça a été déposé.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

255 Parfait. Et monsieur Bessette?

**PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

260 Oui monsieur le Président, j'ai déposé quatre (4) documents. Au fond, c'est les avis sur le chrome hexavalent, le résumé de l'étude préliminaire sur le bruit, un avis sur les mesures d'atténuation mises en place dans le cadre de d'autres projets pour réduire les impacts psychosociaux et puis une présentation Power Point d'une capsule sur les principaux constats de l'avis préliminaire sur les surpressions et vibrations des sautages.

265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

270 Parfait, merci. Je vous souligne que le registre est ouvert toujours et qu'il sera ouvert jusqu'à dix-neuf heures trente (19 h 30) ou jusqu'au signal que je donnerai auquel moment on le fermera. À partir du moment où il est fermé, je vais appeler toutes les personnes qui auront été inscrites pour qu'elles viennent s'adresser à la Commission.

275 Nous savons, nous nous doutons bien que vous avez sûrement encore des questions, donc nous avons décidé, la Commission, de prolonger la période d'accueil des questions en ligne. Donc vous pourrez acheminer des questions en ligne à la Commission jusqu'à demain vingt heures (20 h) au lieu de jusqu'à aujourd'hui vingt heures (20 h).

Je vous rappelle également rapidement que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, qu'il est important pour nous que vous nous en fassiez part à la table à l'arrière de la salle le plus tôt possible, donc aujourd'hui si c'est possible, sinon par voie de courriel.

280 Donc je vais appeler le premier intervenant maintenant. Les règles de procédure, je ne les rappelle pas, mais vous les connaissez bien. Pas de préambule minimal, deux (2) questions. Je peux me permettre parfois de me rendre à trois (3), mais ça relève de ma discrétion. Aucune manifestation d'approbation, désapprobation n'est tolérée dans cette salle.

285

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
SYLVIE LÉVESQUE**

290 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc j'appelle madame Sylvie Lévesque.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

295

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

300

Bonsoir madame Lévesque.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

305

Moi, je voudrais parler à la manière à propos de la convocation qu'il y a eue le 15 mai, acquisitions et compensations.

310

Ils ont dit qu'ils achèteraient seulement ceux qui sont vulnérables. Donc je trouve que ça sépare le monde. Ils ont parlé d'acheter vingt-cinq (25) maisons la première année, dix (10) la deuxième année, dix (10) la troisième année. Le temps est long. Alors j'espère qu'ils vont faire ça avant qu'ils commencent la route de la 117.

Mais moi, ma question était : pourquoi ils veulent pas acheter les propriétaires non résidents?

315 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Roy.

320 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Monsieur le Président, j'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

325 Madame Desrochers.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

330 Oui monsieur le Président. Dans un premier temps, je tiens à rappeler que c'était une proposition, le Guide de cohabitation qui est actuellement en révision en fonction des commentaires qui ont été reçus.

335 Et puis pour ce qui est des propriétaires non résidents, bien entendu le Guide vise avant toute chose les gens qui vivent avec les impacts de la mine, donc c'est une raison pour laquelle les propriétaires non occupants ne faisaient pas partie du programme tel que présenté dans sa version préliminaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

340 Et ça veut pas dire qu'ils ne vivent pas d'inconvénients, étant donné que c'est leur bien qui peut être en quelque sorte dévalué, c'est au moins la perception qu'eux peuvent avoir?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

345 Pour ce qui est de ce volet-là, je vous réfère encore une fois à la Politique on brise on paie qui est en développement pour s'assurer qu'il n'y ait pas de perte de valeur pour les propriétaires en ce qui pourrait avoir trait à des bris en lien avec les opérations de la mine.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

350 Parfait. Et une dévaluation juste par la localisation, c'est pas quelque chose qui est perceptible?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

355

Il y a une étude qui a été faite, une analyse plutôt de monsieur Richard Lahaye, le président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, dans le cadre des travaux du groupe de travail sur le Guide de cohabitation, parce que c'était une préoccupation à la base en réalité du guide d'acquisition. Et si vous voulez en avoir les détails, je peux demander au facilitateur du groupe de travail d'en faire une présentation, une courte présentation.

360

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Et c'est en ligne sur votre site?

365

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Sur la présentation de monsieur Lahaye?

370

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, le rapport dont vous faites état.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

375

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

380

Parfait. Donc on pourra aller consulter à cet endroit-là éventuellement.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Oui. En gros, je peux vous faire un résumé très court et très simple. Ça disait qu'historiquement, il y avait une valeur marchande à Malartic qui était plus basse qu'ailleurs en région.

385

390

Toutefois, pendant la période, je veux juste prendre les bonnes dates, mais pour la période de 2005 à 2012, la hausse du prix des maisons a été plus rapide à Malartic qu'ailleurs en région. Mais malgré cette hausse-là, les prix des maisons à Malartic demeurent un peu plus bas que la moyenne en région, puis que le prix dans le quartier Sud a augmenté, dans le fond, au même rythme qu'ailleurs dans la ville de Malartic.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

395

Parfait. Et aussi dans le préambule de madame, il y avait la question de vulnérabilité. Je rappelle qu'il y a un document qui est déposé sur une recherche de la définition, l'exploration de cette idée de vulnérabilité et de son applicabilité, c'est ça?

400

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

405

Donc une deuxième question, madame Lévesque.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

410

Mais moi, je veux juste spécifier, je suis pas résidente de Malartic, mes parents sont décédés et ils m'ont laissé un héritage dans le quartier Sud.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

415

Ah d'accord.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

420

Alors depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oh, attendez! On a perdu le son.

425

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

OK, c'est allumé?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

430

C'est revenu.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

435 Soit subvenir aux besoins de la maison et je peux pas profiter de mon héritage, parce que tous les gens qui ont visité ne veulent pas vivre dans mon quartier.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

440 Parfait. Donc j'imagine que vous allez déposer un mémoire probablement?

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

445 Oui. Je reste pas là, mais je pense que je suis vulnérable moi aussi, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends, oui.

450 **PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

455 Deuxième question! Ils ont dit noir sur blanc que si ta maison valait deux cent mille (200 000 \$), qu'ils offriraient cent soixante-quinze mille (175 000 \$). Donc moi, je me pose la question, est-ce que c'est moi qui est une nuisance pour la mine, puisque je suis obligée de leur donner une compensation de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$)? Moi, je le vois de même.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

460 Je vois que c'est une observation intéressante. La question va être pertinente. Si une maison vaut deux cent mille (200 000 \$), allez-vous l'acheter en bas du prix? Et c'est ça, avec les citoyens qui vont avoir à défrayer la différence?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

465 Non, ce qui a été présenté, c'est, je pense, un exemple typique qui a été présenté juste pour illustrer un peu la question mathématique, mais ce qui est écrit dans le Guide, la proposition de la version préliminaire, c'est la juste valeur marchande qui va être faite selon deux (2) évaluations marchandes, une qui est faite par le propriétaire et l'autre par la mine pour arriver justement à ce montant-là de juste valeur marchande.

470

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est relativement improbable que vous donniez une valeur inférieure à la valeur marchande dans ce cas-là?

475

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

C'est la valeur marchande.

480

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc il faut dire aussi que vous êtes en train de le retravailler, le Guide de cohabitation, puis qu'il y a une échéance pour le dépôt qui devrait être au courant de l'été?

485

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Tout à fait, monsieur le Président. On est en train de réviser, dans le fond, le Guide de cohabitation. Puis d'ailleurs, je suis contente de savoir que la Santé publique a décidé de commenter avant sa version finale le programme d'acquisition, donc on va prendre ça en considération aussi.

490

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et ce document, ce Guide de cohabitation va être soumis pour commentaires au Comité de suivi? Est-ce que vous avez envisagé une stratégie particulière?

495

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Je vous rappelle la structure du groupe de travail, si vous permettez, monsieur le Président. C'est que le Comité de suivi fait partie du groupe de travail, donc ils ont trois (3) membres du Comité de suivi qui siègent au même titre que la Ville de Malartic et que la mine Canadian Malartic.

500

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

505

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

Ça fait que là, il va y avoir une rencontre où on va être au courant de tout ça?

510

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qui est anticipé.

515 **PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

Et j'aimerais ça, à la prochaine rencontre, parce que la dernière rencontre, on a eu beaucoup de commentaires qu'on n'a pas aimés, que ce soit le maire qui fasse la réunion.

520 La prochaine réunion, on aimerait ça que ce soit les gens de la mine qui la fasse du début à la fin s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

525 Donc c'est un commentaire qui est sûrement entendu, mais je suis convaincu que dans votre mémoire, vous allez pouvoir nous en faire part, ou dans le témoignage que vous ferez en deuxième partie qui va commencer un peu plus tard en juillet, que vous allez nous en faire part.

**PAR Mme SYLVIE LÉVESQUE :**

530 D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

535 Merci madame Lévesque.

---

**MARC FOURNIER**

540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marc Fournier s'il vous plaît. Bonsoir monsieur.

545 **PAR M. MARC FOURNIER :**

Bonsoir. Donc je me présente encore pour les gens qui savent pas qui je suis, bien, je suis tout simplement un citoyen de la zone sud de Malartic. Aujourd'hui, j'ai deux (2) questions pour vous.

550



Donc il y a un petit préambule, puis après ça, je vais avoir les deux (2) questions qui vont être reliées à ce préambule-là.

555 Selon ma compréhension, toutes les infractions du passé, et sans aucune garantie pour les infractions futures et aussi de garder les efforts pour atténuer les impacts qui sont pour ma compréhension d'arrêter des outils. En fait ils arrêtent tout simplement des outils. Puis ça, c'est juste depuis un an que ça se fait, cette pratique-là. Ça fait que aussi présentement, on sait que la minière est en processus d'agrandissement, donc un peu comme une grande séduction, peut-être, je le sais pas. C'est une question que je me pose.

560 Puis aussi, présentement c'est en faveur des actionnaires que les mesures d'atténuation soient gardées en place pour que l'acceptation sociale soit bien, dans le fond. Je sais pas comment exprimer ça.

565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous arrivez à votre question bientôt?

570 **PAR M. MARC FOURNIER :**

Oui, c'est ça. Puis c'est pas mal ça, ça pourrait être changeable tout simplement par un tour de vote des actionnaires. Est-ce qu'on garde – là, j'arrive à ma question!

575 Quelles sont les actions posées par le gouvernement et quelles seront les sanctions, idéalement la meilleure sanction tant qu'à moi dans cette situation-là, ce serait monétairement, et est-ce qu'elles sont suffisamment importantes pour que la minière ne veuille pas recommencer à faire d'autres infractions?

580 Parce que je pense que par la confiance, ça ne suffit pas. Et aussi, j'aimerais ajouter, quel est votre seuil de tolérance face aux infractions de la mine? À quel point on va arrêter, on va demander à la mine qu'ils fassent les correctifs fermement?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

585 Je veux juste vérifier avec vous si vous étiez avec nous en après-midi, vers la fin de l'après-midi? Cette question-là a été traitée.

**PAR M. MARC FOURNIER :**

590 Non, non. Ah, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

595 Elle a été traitée relativement abondamment. On a appris qu'il y avait un maximum pour les amendes, que les sanctions financières qui étaient mises étaient régies par un règlement, que lorsque ça allait en Cour, la décision sur la sanction revenait au juge, qu'il y avait un souci d'équité et de justice dans les traitements de ces sanctions, qu'il y avait des contrôles exercés par le ministère sur toutes les valeurs.

600 Et un peu plus tôt dans l'avant-midi, que le promoteur avait mis en place des mesures d'atténuation qui l'amènent au maximum de ce qu'il est capable d'atténuer pour l'instant sur les questions de bruit à tout le moins et la poussière sûrement approchée.

605 Donc on a déjà eu un bon élément de réponse. Je sais pas si ceux qui sont concernés par la réponse à la question auraient des choses à ajouter ou si mon bilan semble assez complet? Madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

610 Bien, je crois que ça répond en effet aux éléments qui ont été amenés dans la journée. Sinon, si je peux rappeler aussi que dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale, on reprend, on a refait une évaluation de toutes les opérations actuelles et futures, qu'il y a des mesures d'atténuation qui ont été prises en compte, donc celles qui devaient être mises depuis 2009, toutes celles qui ont été mises suite à des avis de non-conformité.

615 Puis que dans le cadre de l'analyse d'acceptabilité, on va pousser plus loin, c'est-à-dire qu'on peut aller chercher d'autres mesures d'atténuation, vérifier des scénarios possibles, notamment pour le bruit, d'arrêt d'équipements.

620 On veut aller au bout des choses. Puis en bout de ligne, donc le rapport du BAPE et le nôtre seront transmis par le ministre au Conseil des ministres pour leur décision.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

625 Merci. Je vais aller du côté du promoteur, si vous permettez. Vous avez aussi des engagements personnels, vous faites partie du programme Vers, un développement minier durable de l'Association canadienne minière. Vous êtes tenus à certaines obligations en faisant partie de ce programme.

630 Pouvez-vous juste résumer votre façon, de la façon dont vous voyez cette recherche de développement durable, cette recherche de performance?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

635 Écoutez, pour répondre à votre question, monsieur le Président, je vous présenterais ce graphique-là au niveau des non-conformités. Les colonnes en bleu, c'est les non-conformités incluant le bruit. Les colonnes en vert, c'est les non-conformités excluant le bruit.

Depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui, 2016, on voit quand même une diminution du nombre de non-conformités.

640 Monsieur tantôt faisait référence un peu aux garanties qu'on pouvait donner ou s'assurer, puis je le dis dans mes mots, que c'était pas un show de boucane avant d'arriver au BAPE, monsieur le Président. Pour nous, c'est une philosophie qu'on a mise en place. On est très sérieux là-dedans.

645 Notre objectif, c'est vraiment d'améliorer notre performance environnementale, monsieur le Président. 2016, on voit trois (3) non-conformités, on a six (6) mois de l'année de faits, on a trois (3) non-conformités, on en a juste une si on considère le bruit. Ça, c'est l'engagement, monsieur le Président.

650 C'est ce qui va chercher tous les autres programmes ou les choses qu'on pourrait faire pour être conformes avec l'Environnement. C'est ça qu'on veut faire, puis on le démontre par la progression qu'on a eue au niveau de notre performance environnementale.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

655 Monsieur Haemmerli, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

660 Pour faire suite à la question de monsieur Fournier, vous avez dit quelque part dans l'étude d'impact, puis vous nous l'avez répété depuis le début de la semaine que finalement, votre proposition, c'était le meilleur compromis entre vos intérêts et l'ampleur des impacts et l'ensemble des mesures que vous pourriez adopter.

665 Une question hypothétique! Est-ce que par exemple une fluctuation importante du cours de l'or ou toute autre contrainte pourrait vous conduire à revoir l'ampleur des mesures d'atténuation que vous êtes en train de nous présenter?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

670

Monsieur le Président, on est une compagnie qui est rentable, dans le sens qu'on a quand même une bonne marge entre nos coûts de production puis le prix actuel de l'or. Donc pour répondre, ça prendrait quand même une baisse significative du prix de l'or.

675

Si jamais cette baisse du prix de l'or arrivait, comme n'importe quelle compagnie, il y a des moyens de compression qu'on peut mettre en place et économiser encore plus de sous.

680

Mais dans notre philosophie, c'est certain que nos priorités, l'environnement en fait partie. Notre performance environnementale, c'est pas de revenir à ce qu'on était, mais bien de continuer de s'améliorer.

685

Puis une fois que les mesures sont en place, à part l'arrêt des équipements qui a un coût, mais qu'on est prêt à vivre avec cet arrêt d'équipements là, en suivant notre interprétation des normes, c'est la façon d'opérer la mine à Malartic en respectant la communauté et les normes.

690

Donc c'est ce qu'on s'engage à faire. Puis si jamais il y a vraiment une baisse du prix de l'or, bien, on va réajuster en fonction de continuer à respecter ces engagements-là, monsieur le Président.

690

**PAR LE PRÉSIDENT :**

695

Monsieur Fournier, je vous redonne la parole pour votre deuxième question. Mais j'ajouterais deux (2) choses. Demain et déjà en avant-midi, le vidéo de l'audience de l'après-midi va être en ligne, donc si vous voulez voir le détail, je vous invite vers ça.

700

Sinon dans une semaine, toutes les transcriptions complètes de cette séance-ci, et les autres vont être mises au fur et à mesure qu'elles seront prêtes, vont être disponibles sur le site Web du BAPE. Donc vous allez pouvoir voir les détails de cette réflexion.

Deuxième question!

705

**PAR M. MARC FOURNIER :**

Juste faire ça, j'ai bien compris la réponse est aucune garantie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

710 Vous pouvez difficilement conclure ça, parce que, je vais vous expliquer de la façon dont moi je résume les deux-trois (2-3) garanties que je vois.

D'abord, il y a une garantie de contrôle par l'État, puisque l'État, avec son décret et ses obligations et les exigences qu'elle met, elle assure un contrôle.

715 Il y a un contrôle de la Santé publique qui est au-delà de celui du ministère qui est exercé par les services de la Direction de la Santé publique.

Vous avez un contrôle citoyen qui sonne des alarmes, qui est capable de jouer dans les coins et d'amener les idées.

720 Vous avez un promoteur qui contrôle avec un programme de suivi serré. Donc il y a beaucoup d'éléments qui permettent d'accroître, je dirais, d'une certaine façon la confiance. Ça veut pas dire que le contrôle est total. Et vous avez des garanties financières s'il y avait des choses qui arriveraient, étaient pour arriver plus tard.

725 Donc il y a beaucoup de choses. Donc je pense pas qu'on puisse conclure ce que vous avez dit. Mais si après analyse, vous le maintenez, bien, offrez-nous votre commentaire dans votre mémoire, puis on va être heureux de l'entendre.

730 Vous avez une deuxième question?

**PAR M. MARC FOURNIER :**

735 Oui, c'est ça. C'est une question plus concernant la loi. Moi, j'avais une question. Est-ce que je suis, en tant qu'être vivant au Québec, obligé de rester dans la poussière, dans les dépositions, dans les vibrations, dans un stress, pour savoir si – même on pourrait dire ça peut ne pas briser, la vibration de ma maison, mais ça me cause un stress pareil.

740 Toutes les suppressions journalières, le bruit, la circulation, faites par un voisin. Est-ce que moi, par la loi, est-ce que je peux être protégé de ne pas être obligé de vivre, exemple, mon voisin, il "pitche" tout le temps sa poussière chez nous, bien, je pourrais probablement avoir des recours contre lui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

745 Oui, vous avez un Règlement sur les nuisances municipal dont on a aussi parlé dans la même période. C'est drôle, parce qu'on a parlé de tous ces thèmes-là. Parce que la préoccupation citoyenne est venue à ce moment-là.

750 Vous avez un Règlement sur les nuisances qui gère ces rapports de voisinage. Vous avez les décrets, les obligations auxquelles est soumis le promoteur qui sont gérées par le ministère, puis vous avez une structure de plaintes que vous voulez porter pour souligner votre insatisfaction, à la Ville pour les nuisances, au gouvernement pour les dépassements et les frustrations, et au promoteur directement pour qu'ils aient une réaction à l'intérieur de son service de plaintes qu'il a mis en place.

755 Donc vous avez un certain nombre d'avenues.

**PAR M. MARC FOURNIER :**

760 Comment je pourrais bien dire ça, je doute de l'efficacité de présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

765 Vous avez le droit, vous avez tout à fait le droit, puis vous avez le droit de le mettre dans votre mémoire quand vous allez venir nous le présenter bien sûr.

**PAR M. MARC FOURNIER :**

770 Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur.

775 \_\_\_\_\_

**DIANE GAGNON**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

780 Madame Diane Gagnon.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

785 Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

790 Bonsoir madame.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

795 Donc je suis Diane Gagnon, citoyenne de Malartic, et contrairement à ce que l'on tente de laisser croire aux gens et qui provoque clairement un clivage, une fracture sociale, car on semble miser sur diviser pour mieux régner, je suis favorable et demeure favorable au projet Osisko qui, aujourd'hui, s'appelle Canadian Malartic.

800 Cependant, cela ne veut pas dire que j'accepte ou que je suis obligée d'accepter les nuisances et les impacts sur ma santé.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

805 Donc j'imagine que vous allez avoir une question qui va venir?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

810 Parce que là, le format, c'est exactement ce que j'attends pour donner un exemple sur les mémoires ou les témoignages, c'est exactement ce qu'on attend comme commentaires. Allez-y.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

815 Monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il est possible que la minière révise le protocole qu'ils sont en train de travailler dessus concernant l'offre d'acquisition de maisons pour les citoyens de la zone sud, en se basant sur la volonté et le désir profond des citoyens impactés et qui correspond à la définition des gens vulnérables du gouvernement du Québec, de la Santé publique, et non pas sur un budget de six point cinq millions (6,5 M\$), et ladite expérience vécue par les gens qui se sont vus obligés de déménager quand Osisko est venue s'installer?

820

**PAR LE PRÉSIDENT :**

825 Parfait, la question est claire. Je vais laisser monsieur Roy y répondre.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

830 J'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

835 Je reviens avec la réponse qu'on a eue pour le même genre de question sur justement le programme d'acquisition que le groupe de travail se penche sur ce programme-là, il va revenir avec une version améliorée au cours de l'été 2016.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

840 Est-ce que la réflexion que vous menez pourrait venir, aller jusqu'à dire, écoutez, on investit plus que le six point cinq millions (6,5 M\$), on est prêt à mettre une somme plus élevée pour répondre à ce problème le plus rapidement possible?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

845 Je répète ce que j'ai mentionné aussi dans la présentation. C'est pas une question de budget à l'heure actuelle. Je crois qu'en voyant la présentation où il y avait une possibilité d'acquisition de cent trente (130) maisons, c'est pas au niveau du budget que réside l'enjeu. C'est d'avoir un programme qui est adapté à la réalité et qui va permettre de solutionner les problèmes, de ne pas créer plus d'impacts psychosociaux.

850 Parce que je lisais justement un commentaire là-dessus de la Santé publique, des risques qui viennent autour d'un programme d'acquisition. Donc il y a des enjeux à considérer pour s'assurer que ce qu'on va mettre en place, ça va tenir la route. C'est ça le premier souci qu'on a et non une question budgétaire.

855 **PAR LE PRÉSIDENT :**

860 Parfait. Donc ça veut dire que, si je vous entends, qu'il pourrait arriver, au terme de votre analyse, et si toutes les préoccupations psychosociales que vous semblez vouloir prendre, vous les prenez, il pourrait arriver que vous ayez un programme d'acquisition plus rapide, parce que l'incidence psychosociale positive serait supérieure?



**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

865 À l'heure actuelle, ce qu'ont démontré nos analyses, nos recherches pour le programme  
d'acquisition, c'est que ce qu'on propose à l'heure actuelle est moins rapide que quelqu'un qui  
mettrait sa maison en vente sur le marché où les transactions s'effectuent à un rythme entre  
870 quatre-vingts (80) et cent (100) jours à l'heure actuelle sur le marché. Donc on est à revoir  
justement le programme, parce que la volonté était d'offrir une solution qui était accessible, qui  
permettait aux gens de déménager s'ils le souhaitaient.

Mais à l'heure actuelle, le marché va plus vite que ce qu'on a mis en place, ce qu'on a  
proposé comme programme.

875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une deuxième question, madame?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

880 Une deuxième question, monsieur le Président. Combien d'argent a été dépensé en  
mesures de mitigation, d'atténuation depuis le début des opérations?

885 J'ai des petites sous-questions. Qu'est-ce que le budget annuel? J'aimerais savoir s'il y a  
un budget similaire d'attribué pour les humains derrière le mur? Si oui, quel est-il et comment est-il  
alloué?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

890 Monsieur Roy ou madame Desrochers.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

895 Monsieur le Président, on n'a pas les chiffres pour les mesures d'atténuation précises. Je  
serai pas en mesure de répondre à la question précisément.

900 Je fais des exemples sur des modifications d'équipements par exemple, c'est plusieurs,  
c'est certain qu'avec le genre d'équipements qu'on a, c'est pas long qu'on atteint les millions de  
dollars, monsieur le Président.

Mais si vous voulez avoir la réponse précise, je peux faire des recherches et la trouver,  
monsieur le Président. Pour les mesures d'atténuation.

Et puis après ça, j'inviterais madame Desrochers à en ajouter pour le programme de cohabitation.

905

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ça montrerait l'effort et ça permettrait de comprendre les efforts qui sont mis.

910

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Effectivement, c'est un des volets qu'on devait justement améliorer dans le Guide de cohabitation. On s'était vraiment concentrés sur le programme compensations acquisitions, mais on a toujours dit qu'à la base, la première chose qu'on se devait de faire, c'est d'atténuer au minimum les impacts et de démontrer de quelle façon est-ce qu'on le faisait.

915

Donc oui, on compte le rendre plus détaillé dans le Guide.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

920

Parfait. Oui monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

J'ai un exemple qui me vient rapidement, monsieur le Président, au niveau des heures d'arrêt d'équipements pour le respect des normes de bruit selon notre interprétation. En 2015, on a eu trente-deux mille (32 000) heures d'arrêt d'équipements cumulées. Donc c'est trente-deux mille (32 000) heures-hommes qu'on a payé quelqu'un à ne pas faire son travail. Donc pour nous, c'est un investissement dans une mesure d'atténuation.

925

930

Juste ça, petit calcul rapide, à une trentaine de dollars de l'heure, on dépasse facilement le million et demi par année, monsieur le Président. Puis on est juste avec le facteur humain qui est inclus dans la mesure de mitigation.

935

Je vais quand même faire une recherche plus exhaustive, mais c'était pour vous donner un exemple concret.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

940

Oui, c'est parfait. Merci. Et dans les mesures de compensation, il y avait la troisième partie de votre question, c'était quoi déjà?

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

945 Bien dans le fond, moi, ce que je veux savoir, est-ce qu'il y a un budget similaire d'attribué qui est plus humain, puis si oui, bien, c'est quoi, puis de quelle façon qu'il est alloué?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

950 Donc actuellement, on est dans la construction du Guide de cohabitation. Et dans ce guide, il y a une structure de compensation avec un budget.

955 Mais est-ce qu'au-delà de ça, il y a des provisions financières pour actuellement l'atténuation des impacts sociaux plus que des nuisances? Ou si ça n'existe pas actuellement dans vos provisions financières?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

960 Il y a plusieurs choses qui ont été mises en place pour justement avoir une incidence positive sur les impacts psychosociaux, telles que des recommandations comme je le mentionnais, de l'INSPQ, de la Santé publique, d'améliorer les mécanismes d'information et communication. Que ce soit le Comité de suivi, que ce soit tous les outils qui sont mis en place pour mieux informer et communiquer avec les gens.

965 Donc ça fait partie des mesures, des outils qui sont développés. Deux (2) travailleuses sociales aussi qui sont disponibles, qui sont au centre-ville localisées pour les gens. Donc il y a plusieurs mesures comme ça qui existent.

970 Les montants associés à chacune de ces mesures-là, je ne les ai pas avec moi, mais il y a plusieurs choses comme ça qui sont existantes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

975 Parfait. Donc madame, j'imagine que dans votre mémoire, vous allez revenir sur ces questions-là.

**PAR Mme DIANE GAGNON :**

980 Est-ce que je peux me permettre une sous-question! Dans les mesures dont on nous fait mention, comme le local communautaire, puis les mesures de travailleurs sociales, est-ce qu'il y a eu une mesure à savoir combien il y a de citoyens qui profitent ou qui bénéficient?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

985 Est-ce que ces services-là sont utilisés?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

990 Ça fluctue d'une semaine à l'autre, je vous dirais. Ça peut aller, dans les semaines un peu plus tranquilles, à une quinzaine de personnes, puis monter jusqu'à une soixantaine de personnes par semaine, l'achalandage au local de relations avec la communauté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

995 Merci madame.

---

**PRISCILLE TRUDEL**

1000

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1005 Madame Priscille Trudel. Juste avant de vous donner la parole, je vous avise que le registre est maintenant fermé. Madame Trudel.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1010 Là, j'ai manqué un petit peu, j'étais partie travailler, ça fait que je le sais pas si les questions ont été posées.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Comptez sur moi, je vais vous dire si jamais ça se présente.

1015

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

Parfait. Il y a une première correction que j'aimerais affirmer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1020

On va aller vers les questions! Parce qu'on n'est pas dans une structure avec, pour l'instant, des droits de rectification, puis il y a déjà eu beaucoup d'échanges qui sont venus. Ça peut être difficile, si vous permettez, on irait vers les questions. Merci.

1025

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1030

La première question! Pourquoi que le Comité de travail sur le Guide n'utilise donc pas la définition du terme vulnérable tel qu'il a été mentionné par la Santé publique puis le gouvernement du Québec, puis ils ont engagé une personne externe, je veux pas dire non pertinente, mais qui est comme moins ferrée dans le domaine, là?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1035

Là, on voit qu'il y a un jugement, mais en même temps, la question se pose. Je comprends que vous n'avez pas pris la définition.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1040

Oui, oui, c'est ça. C'est pourquoi qu'ils ont pas pris la définition qui est utilisée par la Santé publique puis qui sont quand même les meilleurs à déterminer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1045

Monsieur Roy ou madame Desrochers, je vois que votre micro est déjà ouvert, j'imagine que, madame Desroches, c'est vous qui allez répondre.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1050

C'est un signe! Simplement pour dire que la définition de la Santé publique, comme plusieurs autres définitions, ont été regardées, consultées par le groupe de travail, puis bien entendu, on considérait pas avoir l'expertise pertinente pour arriver avec un concept qui était, comme je le disais, adapté à la réalité de Malartic de ce qu'on vivait.

1055

Donc on est allé chercher l'expertise de madame Bresse pour nous éclairer, nous accompagner là-dedans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1060 Et quelle est l'expertise de cette dame, si vous pouvez nous le résumer, parce que c'est une  
experte?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1065 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Rappelez-moi son nom, j'ai échappé quand vous l'avez dit.

1070 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1075 Marie-Pier Bresse. Donc elle est coordonnatrice du Centre de recherche en aménagement  
et développement de l'Université Laval. C'est une sociologue qui est spécialisée dans les dossiers  
de relocalisation. Donc on pourrait vous déposer, si vous voulez, son pedigree complet, si vous  
voulez en savoir plus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1080 Pour moi, c'est pas nécessaire. On comprend donc que vous avez réfléchi.

Au moment où vous avez fait la première version du guide, vous aviez regardé déjà les  
définitions de vulnérable. Vous ne l'avez pas défini, en fait, dans la première version du guide,  
c'est ça?

1085 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Non. L'objectif, c'était lors de la consultation avec les citoyens, de travailler à ce concept-là  
aussi avec les citoyens. Toutefois, la formule de la consultation ne nous a pas permis d'y arriver.

1090 Donc on n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec les citoyens, mais on leur a demandé de  
nous envoyer leurs commentaires à ce sujet-là, puisque la séance ne l'a pas permis avec les  
questions qui ont été abordées pendant toute la rencontre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1095

Parfait. Donc la prochaine version du Guide de cohabitation, il y aura une définition et de la façon de rendre applicable la vulnérabilité?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1100

C'est certain, mais comme je le mentionnais, compte tenu de tous les commentaires, des différents facteurs que j'ai discutés sur pourquoi le guide avait été développé à la base, il y a plusieurs choses qui ont changé, qu'on a eu des éclairages au courant du processus, des commentaires aussi. Donc c'est en refonte.

1105

On va revenir avec une autre proposition sans aucun doute.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1110

Parfait. Votre deuxième question, madame Trudel.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1115

La mine a affirmé qu'ils ne voulaient pas avoir de zone tampon pour préserver le tissu social. Pourtant, en suivant le Guide de cohabitation, ils vont créer deux (2) catégories de citoyens : les vulnérables et les plus vulnérables.

1120

Imaginez la division que vous allez créer. Ma question c'est : allez-vous modifier cette stratégie d'acquisition suite à cette constatation?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1125

On a compris aussi, je pense, vous me corrigerez si j'ai mal compris, cet après-midi, que toute la zone I était identifiée comme vulnérable?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Toute la zone I est accessible au programme.

1130

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est accessible au programme.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1135

La zone A, j'ai dit I. A.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1140

A, c'est moi qui a dit ça.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1145

C'est Sud, pardon, j'ai suivi ce que vous aviez dit.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1150

Dans ma compréhension, moi, je le vois comme ça serait une bataille de médecins. Ça serait, mettons la dame qui a une pneumonie ou qui a un problème pulmonaire, est-ce qu'elle est plus impactée, exemple, elle est à six cents mètres (600 m) que moi qui est à cent cinquante mètres (150 m), qu'on voit que les nuisances que je subis sont un peu plus élevées?

Ça fait que pour moi, j'appelle ça vulnérable et plus vulnérable. Ça devient une bataille.

1155

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends bien votre commentaire. J'imagine que vous allez revenir aussi dans votre mémoire.

1160

Ce que je comprends aussi, c'est que le Guide de cohabitation est en train de revoir, je sais pas, une nouvelle beauté, de se faire une nouvelle beauté, disons ça comme ça, et que cette beauté-là risque d'être plus intéressante, à la lumière de tous les commentaires que le promoteur a reçus suite à votre première rencontre que vous avez eue avec lui, je parle de la communauté, sur le Guide de cohabitation et suite aux audiences publiques, suite au mémoire que vous allez déposer.

1165

Et j'imagine que l'écoute, le mode écoute est en mode très actif.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1170

J'avais juste une petite chose que j'avais de la misère à comprendre.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

1175 Allez-y.

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

1180 Dans toute la compensation qu'on parlait ou des choses comme ça, ce que j'en comprends, c'est comme si tout ce qui était les problèmes, psychosocial, physique, stress, anxiété, perte de sommeil et tout, n'étaient pas pris en compte dans les compensations. Est-ce que c'est exact?

Est-ce que j'ai bien compris?

1185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On a abordé cette question aussi cet après-midi. Dans les faits, effectivement, c'est sur les nuisances, la proposition qui était sur la table jusqu'à maintenant.

1190 **PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

OK, mais aucunement sur ce côté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1195 Vous avez bien compris. À moins que vous me corrigiez?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1200 Dans le fond, c'est les impacts de stress, fatigue et perte de jouissance en lien avec les impacts de bruit, vibrations et poussières qui sont compensés. Et comme j'avais mentionné, le Guide de cohabitation est une réponse aux impacts psychosociaux.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1205 Donc le Guide est un de ces éléments pour réussir à rendre les choses plus transparentes, plus équitables nous dit madame Desrochers.

C'est beau, je vous remercie madame Trudel.

1210

**PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

Merci.

1215

---

**GUY MORISSETTE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1220

J'invite maintenant monsieur Guy Morissette. Bonsoir monsieur Morissette.

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

1225

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Vous m'avez identifié, je suis membre fondateur du Comité Quartier est. J'aimerais faire un bout là-dessus.

Pourquoi on a senti le besoin de se former en comité de citoyens! Le Comité de suivi en a donné une partie de la réponse, parce qu'on n'avait pas confiance en eux.

1230

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous allez venir vers une question.

1235

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

J'aimerais savoir, au niveau de l'acceptabilité sociale, si la minière juge recevable la position de la Santé publique dans la note qui a été émise le 5 février 2016 à madame et signée par monsieur Bilodeau?

1240

Je vous lis la note, puis je voudrais avoir :

«La Direction de la Santé publique est convaincue que l'aboutissement de ce guide protocole constitue la base de l'acceptation sociale du projet d'extension de la mine Canadian Malartic. À la condition toutefois qu'il soit élaboré avec la pleine collaboration des citoyens et citoyennes de Malartic qui sont les plus impactés par le projet existant.»

1245

Le 27 janvier 2016, par voie de communiqué de presse, le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée a annoncé qu'il se retirait du comité de travail sur le guide protocole et ce,

1250 tant que la minière donnera pas des réponses claires et positives à leurs principales préoccupations et demandes.

1255 Les demandes du Comité se résument principalement en ceci! Que Canadian Malartic, bon, les autres, offre une option d'acquisition à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectée négativement par les opérations de la mine Malartic, la mine Canadian Malartic, incluant les compensations pour les nuisance et les inconvénients subis.

1260 Donc là, on en a identifié quelques-uns. Ceux qui optent de demeurer sur place pourraient bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et des inconvénients.

1265 Deux, fournir un soutien financier au Comité de citoyens afin que ses représentants puissent se préparer adéquatement avant et après chaque rencontre de la démarche, notamment par le recours à leurs propres experts et personnes-ressources et de déléguer les personnes de leur choix pour les accompagner au comité de travail.

1270 D'un point de vue de Santé publique, nous concevons mal que l'étude d'impact environnementale puisse être considérée comme recevable sans que la minière ait mis sur pied une démarche fonctionnelle et qu'un document produit conjointement entre la mine et les citoyens les plus impactés par le projet existant soit élaboré et joint à l'EIE.

1275 Donc je demande si ce document était connu de la minière, du groupe de travail. Si oui, pourquoi n'en ont-ils pas tenu compte dans leur position?

1280 Et j'aimerais rappeler que le 15, ils nous ont présenté le guide. La réaction des citoyens présents dans la salle était presque unanime, et le lendemain, on a fait une réunion publique où là, on a eu cent soixante-quatre (164) membres de présents. C'était notre plus haut taux de fréquentation. Et les gens à l'unanimité ont rejeté ce guide-là.

1285 Donc si j'entends la minière, je peux pas comprendre, je peux pas comprendre qu'ils ont pas des indices.

Je vais revenir plus tard sur le sujet. Là, je vais m'adresser – bien je vais laisser répondre!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1285 Donc vous avez entendu la question, vous étiez au courant de ce document?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1290 Oui, j'aimerais juste comprendre à quel élément on fait référence sur les éléments qu'on n'aurait pas considérés.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1295 Par exemple, moi, ma compréhension, puis vous allez me dire si je traduis mal votre pensée, monsieur Morissette. Et, monsieur Bilodeau, vous pourrez aussi me corriger au besoin.

1300 Dans l'avis de Santé publique, il y avait comme des propositions pour réduire les tensions et réduire les impacts psychosociaux, de la façon dont c'était écrit et une des propositions, c'est un exercice de collaboration mutuelle dans la construction du guide.

1305 Un autre, c'est dans la mise en disponibilité de fonds pour permettre au comité – et là, il reste à savoir de quel comité monsieur Bilodeau référerait, si c'est un comité large de suivi ou Comité de la zone sud, il faudrait demander à monsieur Bilodeau?

**PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

1310 Dans le fond, ce que je faisais référence, j'avais repris les points qui avaient été amenés par les citoyens, les deux (2) points que monsieur Morissette a nommés.

C'était juste pour dire que pour une démarche fonctionnelle, bien, un, il fallait quand même écouter les préoccupations des citoyens en partant, donc répondre à leurs demandes de façon satisfaisante.

1315 Le groupe auquel je faisais référence, vous êtes à quelle section, parce qu'il y a peut-être plusieurs groupes de mentionnés. Ah c'est ça, c'est le Comité de citoyens zone sud de la voie ferrée de Malartic.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1320 Donc dans l'idée, il y avait l'idée de mettre à la disposition un budget qui permet au Comité de la zone sud de faire une contre-expertise ou de valider certains documents?

**PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

1325 Oui, bien, c'était le souhait des citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1330 Et dans votre avis, de la façon dont vous le dites, c'est un souhait...

**PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

1335 On reprenait...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça se résume ainsi, vous portiez pas de jugement.

1340 **PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

Non, non, exact.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1345 Parfait. Et c'était l'essentiel des deux (2) points. Donc c'était comme un résumé, mais en même temps, ça laissait entendre qu'il y avait des possibilités de faire une certaine intervention.

**PAR M. FRÉDÉRIC BILODEAU :**

1350 Bien, à quelque part, leurs demandes avaient le support de la Santé publique.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1355 Donc pour ce qui est de l'élaboration du Guide de travail, le Comité de citoyens de la zone sud, au même titre que les autres parties prenantes du guide était présent autour de la table.

1360 Lorsqu'ils ont quitté, la porte a toujours été ouverte. Notre facilitateur de groupe a gardé un contact avec le Comité de citoyens de la zone sud, comprenant qu'il préférerait ne pas siéger au groupe, mais on a travaillé fort pour garder le lien, dans le fond, puis les consulter avant d'aller consulter les citoyens avec la version, avant même la version préliminaire.

1365 Donc la porte est toujours restée ouverte pour une collaboration et une contribution, dans le fond, à ce guide-là.

Le but du groupe de travail, justement, c'est de travailler ensemble. Ce qui avait été décidé par les membres ou le Comité de citoyens était là aussi au départ, c'est de choisir par consensus les experts qui allaient nous accompagner en fonction des besoins.

1370 Donc c'est vraiment une démarche de collaboration, une démarche par consensus. On souhaitait pas rentrer dans une dynamique de contre-expertise qui, pour nous, risquait de, encore là, cristalliser, polariser des positions. On souhaitait mettre en branle vraiment une démarche où ensemble on réussit à choisir des experts qui vont venir éclairer le travail qu'il y avait à faire pour élaborer ce guide-là.

1375 Donc le financement était disponible au sein du groupe de travail pour sélectionner ces experts-là. C'est la démarche qui avait été proposée et qu'on continue de faire progresser avec le groupe et le Guide de cohabitation. Voilà.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et les experts qui avaient été retenus, il y a en avait quatre (4) qui ont porté un commentaire indépendants, et ces quatre (4) experts-là avaient été choisis consensuellement, unanimement par le groupe, ou chaque groupe, chaque acteur pouvait choisir un expert?

1385 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1390 De la façon que ça a fonctionné, c'est que les gens du groupe de travail pouvaient proposer des noms s'ils connaissaient des experts en la matière qui étaient reconnus par leurs pairs. Ça, c'était un des critères qui était primordial.

1395 Et puis notre facilitateur, monsieur Cédric Bourgeois de Transfert Environnement et Société nous a présenté, lors d'une rencontre, une liste justement de personnes qui étaient reconnues dans leur domaine et par leurs pairs pour les sujets qui nous intéressaient.

Et ensemble, le groupe de travail a ciblé des intervenants qui leur apparaissaient être des intervenants clés. Et monsieur Bourgeois a contacté pour voir les disponibilités de ces gens-là.

1400 Donc c'est de cette façon-là que le processus s'est effectué.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Morissette, une deuxième question!

1405 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

1410 Bon, ma deuxième question s'adresserait au BAPE. J'aimerais que vous me rassuriez, la manière nous avait demandé qu'on fasse nos commentaires sur le guide, ils nous ont imposé une date qui était le 31 mai. Ils nous dit, on veut ça pour le 31 mai, pour être capable de présenter le guide à la population fin juin.

1415 Là, dans un communiqué de presse, dans une infolettre, c'est rendu fin de l'été. Si je sais calculer, fin de l'été, c'est le mois d'août. La date pour le dépôt de mémoire, si je me rappelle bien, c'est le 11-12-13 juillet.

1420 Donc comment est-ce – vous allez m'expliquer la procédure qu'on pourrait avoir, si on n'est pas d'accord avec le guide?

1425 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avec le guide?

1430 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

1435 Parce que là...

1440 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1445 Vous parlez du guide qui existe déjà, le guide qui est sur la table, parce qu'on n'a pas l'autre guide qui est en travail.

1450 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

1455 Oui, mais l'autre guide, la parution est annoncée fin été.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous l'aurez pas eu.

1465 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

1470 Donc je l'aurai pas. Puis si je veux faire des commentaires sur le guide, je le connaîtrai pas, la finalité du guide. Donc ça, ça me pose un problème, puis je porte ça à votre attention.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je l'entends, et ce que je dis, c'est que vous avez eu accès au premier guide et si vous avez des commentaires, vous pouvez nous les formuler également.

1450 Mais nous, on est pris dans la démarche. L'audience, elle arrive dans un temps et elle se fait dans une séquence de quatre (4) mois qui est très contraignante et elle se fait, la deuxième partie doit vraiment arriver avant que nous rédigeons le rapport, pour savoir de quoi on va parler.

1455 Donc on est obligé de tenir en juillet notre deuxième partie d'audience. À moins que le promoteur soit en mesure de déposer un guide révisé avant, mais son échéancier correspond pas avec l'échéancier du Bureau, c'est évident, à moins que je vérifie!

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1460 Nous avons d'ailleurs pris une petite pause ces jours-ci pour les audiences bien entendu, parce que tous les acteurs du groupe de travail sont dans le processus d'évaluation environnementale. Donc c'est pas un arrimage entre les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1465 Parfait. Donc j'imagine que quand nous, notre rapport, il est dû pour le 5 octobre, le ministre va l'avoir soixante (60) jours plus tard, donc j'imagine que c'est les commentaires qui vont être intégrés dedans, qui vont parler des questions du Guide de cohabitation, vont vous être très utiles.

1470 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Normalement, le guide devrait être en fonction d'ici là, c'est notre souhait. Alors ces commentaires-là, il y a un processus, je l'ai mentionné sommairement, je crois, hier, il y a un processus qui est souhaité dans le cadre du Guide de cohabitation.

1475 C'est qu'après un an, il y ait une validation, voir est-ce qu'il y a des écueils majeurs avec la mise en application du guide. Donc on s'est donné ce moment-là, parce qu'on n'a pas la prétention de dire que tout va être parfait dès le départ, on souhaite le faire au mieux.

1480 Toutefois, on pense que la réalité va nous démontrer de quelle façon est-ce que ce guide-là se met en application.

Et ensuite, c'est un processus, on en avait parlé, aux trois (3) ans où le guide va être révisé.



1485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc on constate qu'il y a un problème d'agenda et nous devons vivre avec.

1490 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

Je rappelle à la Commission que c'est à la demande de la minière que les dates, c'est eux autres qui ont demandé que le BAPE se tienne.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, ça fonctionne pas tout à fait comme ça. La façon dont ça a fonctionné, je peux demander à madame Roio de rappeler la procédure avec les dates, qui commence avec le dépôt de l'étude d'impact, s'il vous plaît.

1500 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui monsieur le Président. En fait, par le Règlement sur l'évaluation des impacts, le ministre est tenu de tenir la Procédure d'évaluation environnementale des projets miniers qui sont des projets industriels sur une période de quinze (15) mois.

1505 La procédure débute par le dépôt d'un avis de projet par la minière, ici CMGP.

À partir du moment où l'avis de projet est déposé, on émet une directive sectorielle.

1510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donnez-nous les dates en même temps. Donc l'avis de projet a été soumis en 2013?

1515 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Ah, sur l'échéancier du projet?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1520 L'échéancier du projet, pour qu'on comprenne les échéances, comment c'est structuré et pourquoi on se retrouve cet été?

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

1525           Donc, vous m'entendez? Alors l'avis de projet a été déposé le 6 décembre 2013. La directive a été transmise le 17 décembre 2013.

1530           Nous avons reçu la version préliminaire, donc le premier dépôt de l'étude d'impact le 13 février 2015. On a fait une première série de questions et commentaires qui a été transmise à la compagnie en deux (2) documents, le premier daté du 17 avril 2015 et l'addenda le 7 mai 2015.

1535           Nous avons eu des réponses aux questions et commentaires le 14 septembre 2015. Puis il nous a pris en fait deux (2) mois environ, donc on a transmis la deuxième série de questions et commentaires le 15 décembre 2015.

1540           Finalement, la version de l'étude d'impact qui nous a été déposée par la suite était celle du 23 février 2016.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1540           Là, je veux juste vous dire, là, ça commence à être des dates plus importantes. Le 23 février, la version de l'étude d'impact est déposée.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

1545           Ensuite de ça, l'avis de recevabilité de l'équipe a été émis, je l'ai ici, je l'ai eu le 1<sup>er</sup> mars, mais je crois que c'est une erreur, il me semble que c'est le 10 mars 2016 que ça a été signé.

1550           Donc à partir du moment où l'avis de recevabilité est transmis au ministre, il transmet un mandat d'information et de consultation publique au BAPE, qui a été fait le 31 mars 2016.

1555           La période d'information et de consultation publique a pris fin le 27 mai 2016. Le ministre peut décider de donner un mandat au Bureau d'audiences publiques à partir de la réception d'une seule demande d'audience, donc il n'est pas obligé d'attendre toute la partie de la période pour transmettre le mandat.

          Puis en fait, le mandat a été émis immédiatement pour tenir une audience publique.

1560           La décision a été rendue le 20 avril 2016, et le mandat d'audience a été donné pour le 6 juin 2016. Ce qui donne, dans le fond, au BAPE, pour déposer son rapport, jusqu'au 5 octobre.

Ce qui nous amène à un dépôt du rapport de notre côté pour l'analyse environnementale autour du 9 décembre 2016.

1565 Et d'une recommandation du ministre autour de la fin janvier 2017, le 20 janvier.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1570 Donc vous voyez, à partir du moment où la démarche a été enclenchée avec le premier dépôt de l'étude d'impact, la série de questions, tous les délais sont des délais qui sont tombés avec une régularité très précise.

Et quand on est arrivé à la rendre publique, le ministre doit la rendre publique. Une fois qu'elle est déposée, il doit la rendre publique.

1575 Donc une fois qu'il l'a rendue publique, après, on rentre dans les démarches de quarante-cinq (45) jours, après ça dans la Procédure d'étude d'impact du mandat. On est contraint par ça.

1580 Donc c'est pas une décision qui est de gaieté de cœur, là. Et le BAPE, dans son histoire, il y a eu à peu près huit (8) dossiers qui ont été tenus, au moins une séance de première ou deuxième partie durant l'été. Donc c'est pas une situation hautement exceptionnelle. Il est clair que c'est pas la situation idéale.

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

1585 Donc ça justifie pourquoi on avait tous demandé le report, que ça se fasse pas durant l'été.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1590 Parfait.

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

1595 Donc si vous me permettez, j'aimerais poser une question à la minière. Est-ce que la minière s'engage à nous présenter le guide dans sa deuxième version pour qu'on puisse le commenter et ce, avant le 11 juillet? C'est une question très précise.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1600 On va la poser, elle est claire. Je vais demander à monsieur Roy, dites-moi monsieur Roy, si vous acceptez, si vous êtes en mesure de rencontrer les citoyens, vous souhaitez rencontrer les

citoyens avant que les mémoires soient déposés, les dates d'échéance pour le dépôt des mémoires?

1605 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

J'invite Mélissa Desrochers à répondre à la question.

1610 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Je dirais que c'est utopique de penser que la version finale ou la prochaine étape du guide sera prête pour le 11 juillet. Donc je ne suis pas prête à prendre cet engagement-là.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc il n'y aurait pas une version préliminaire ou des tendances qui auraient été déjà définies sur qu'est-ce que la vulnérabilité ou la structure de compensation ou l'échéancier, des éléments clés qui pourraient être débattus éventuellement?

1620 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1625 Je vais vous donner une bien meilleure raison de pas pouvoir prendre cet engagement-là aussi. Je suis un membre sur neuf (9) du groupe de travail, donc l'échéancier de travail, la proposition de rétroaction à la communauté et tout ça fait partie de ce que le groupe de travail doit élaborer. Et voilà.

Le groupe de travail pourra se pencher sur l'échéancier pour les prochains livrables, et la façon que la rétroaction sera faite également auprès de la communauté.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et j'imagine que la porte est toujours ouverte au Comité sud s'il veut rejoindre la table à nouveau?

1635 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Tout à fait. La porte est toujours restée ouverte, elle le demeure.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1640

Parfait. Monsieur Morissette, merci. Bien écoutez, je vais sûrement avoir un mémoire, la Commission aura sûrement ce plaisir-là!

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

1645

Donnez-moi pas la chance, j'aurais des commentaires à faire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1650

Non, bien, on verra ça, venez ce jour-là!

**PAR M. GUY MORISSETTE :**

1655

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Morissette.

1660

---

**JOHANNE BILODEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1665

Madame Johanne Bilodeau. Bonsoir madame.

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU :**

1670

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir à tous. Je me présente. Mon nom, c'est Johanne Bilodeau, je suis une citoyenne de Malartic depuis toujours. J'ai été relocalisée aussi par Osisko. J'ai fait partie du Comité de suivi de ses débuts jusqu'en octobre 2015. J'ai fait partie aussi du comité, du groupe de consultation.

1675

J'ai fait partie du Comité de vigilance et j'ai assisté à toutes les rencontres que Osisko ou bien la Canadian Malartic a pu faire, assemblées publiques et tout. Et je me suis même promenée, la première fois où j'ai entendu le mot Osisko, je me suis promenée dans les rues de

1680 ma ville pour savoir c'était quoi Osisko, ce que les gens savaient de Osisko, parce qu'on n'en savait absolument rien. J'étais curieuse de le faire.

1685 J'aimerais vous mentionner qu'en novembre 2014, la Ville de Malartic nous a invités à un Forum citoyens Horizon 2030. C'était dans le but de préparer l'après-minièrre. Puis on nous demandait aussi par le fait même de trouver des idées pour pouvoir justement réutiliser peut-être la fosse, qu'est-ce qu'on pourrait en faire, ainsi que le site minier, ce qu'on pourrait en faire.

1690 Ensuite de ça, j'ai assisté à une rencontre qui nous a été adressée par la minièrre en mai 2016, elle invitait la population à un atelier de présentation sur l'étude d'impact d'environnement du projet d'extension puis de la déviation de la route 117.

1695 Et dans ces ateliers-là aussi, on nous a fait part de ce qui pourrait se passer avec la fosse et on nous demandait aussi des idées à savoir c'était quoi qu'on pourrait en faire. C'était fort intéressant.

1700 Mais par contre, à un moment donné, ça m'a un petit peu tracassée, parce qu'on nous a fait part que, contrairement à ce qu'on nous avait dit à Horizon 2030, c'est qu'il fallait la préparer, cet après-Osisko là.

1705 Et lors de la rencontre avec la minièrre, on nous a dit que ces terrains, ces résidus-là, ils devaient en être responsables, mais qu'après, quand tous les bâtiments seraient défaits, ce serait clôturé. Ils en auraient la responsabilité aussi, parce que justement, il y avait les résidus qu'il fallait faire attention pour pas désintoxiquer les terrains aussi.

1710 On nous a expliqué le fonctionnement de l'ennoisement, ce qu'on vous a présenté aussi, ce qu'on présente au BAPE pour la finale.

1715 Alors moi, je suis bien curieuse, je suis curieuse de nature, puis quand je veux avoir des réponses, je vais voir les personnes concernées. Alors j'ai fait l'approche de deux (2) personnes des gens d'Osisko et je leur ai demandé, j'étais inquiète, parce qu'on nous demande de préparer ce qu'on peut faire avec la fosse, puis là, vous nous dites que ça va être selon les projets que la Ville va pouvoir proposer, parce qu'il y a des choses qui pourront pas être faites comme telles.

J'ai un petit dernier préambule, après ça ma question va convenir tout simplement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1715 Vous avez deviné ma remarque.

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU :**

1720 Je suis allée voir un autre monsieur de chez Osisko, puis on m'a bien dit que la partie du site qui était restaurée, on ne pouvait pas mettre d'arbres, on pouvait pas creuser, on pouvait pas faire de solages, on pouvait pas mettre de pieux non plus, puis il fallait faire très attention à cette restauration-là.

1725 Et qu'en principe, on pouvait pas avoir aussi d'activités humaines pendant une période de cent (100) ans.

1730 Ma question, j'y viens! Alors ma question, elle est fort simple : de quelle façon la minière va-t-elle nous guider pour créer un projet qui va être réalisable, sain pour la population et compatible aussi avec les restaurations du site minier? Parce qu'il y a des choses qu'on pourra comme pas faire.

1735 Puis aussi, pour ne pas perdre de temps à imaginer, puis à travailler sur des scénarios qui seront pas réalisables.

Là présentement, la population, ça génère des attentes dans la population, parce qu'on a des idées, on les mijote, on a même pensé à une piste de ski, on a pensé à plein de choses. Mais là, il y a bien des choses qu'on pourra pas faire, parce qu'on pourra pas aller piloter, comme je vous ai dit, sur le terrain.

1740 Ça fait que là, dans le temps, il faut se limiter parce que la compagnie, elle, elle se doit de préparer le terrain selon le choix du projet qu'on aura choisi.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1745 Donc votre question est claire.

**PAR Mme JOHANNE BILODEAU :**

1750 Alors ma question, de quelle façon ils vont pouvoir nous guider et nous fixer vers quelque chose qui va être réalisable, puis qu'on perdra pas notre temps à planifier des choses qui ne sont pas réalisables tout simplement?

1755 La plus grande question, c'est de savoir, est-ce qu'on va pouvoir faire de quoi avec la fosse?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Monsieur Roy.

1760

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Écoutez monsieur le Président, on en a parlé hier soir, si ma mémoire est bonne. Monsieur Bussièrre est venu faire un peu, mentionner c'était quoi un peu le plan de restauration, les recherches qu'on faisait actuellement.

1765

Les grandes lignes, pour répondre rapidement, on va mettre en place une restauration. C'est certain que les activités sur le site, il peut y avoir des activités humaines sur le site après restauration, mais il faut pas que ces activités humaines là viennent dégrader la restauration qu'on a mise en place, de façon à briser le recouvrement ou briser la protection qu'on a mise en place.

1770

Donc c'est certain qu'actuellement, il existe un décalage entre ce qu'on peut faire puis ce que la Ville voudrait faire par exemple, pour la simple et bonne raison que les recherches pour la restauration ne sont pas terminées.

1775

Donc la première étape, pour nous, c'est de terminer les recherches, de décider la recette, entre guillemets, la façon qu'on va appliquer la restauration, puis après ça, quand on va avoir déterminé la recette, la façon de procéder, on va pouvoir évaluer qu'est-ce qui serait possible de faire sur le site. Et à ce moment-là, on aura des réponses, monsieur le Président.

1780

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli, vous voulez suivre sur ça?

1785

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Un petit peu. Bien, je vais revenir à mes préoccupations d'hier soir, quelques questions que j'ai posées à monsieur Bussièrre.

1790

Compte tenu de la nature des matériaux, de l'angle des talus, du recouvrement que vous prévoyez, notamment pour isoler les haldes, je vais poser la question de madame Bilodeau, mais autrement!

1795

À part sur le dessus, est-ce qu'il y a encore quelque chose qui peut être fait sur ou aux alentours de la halde? Parce que dans mon esprit, il y a beaucoup de contraintes. Ça fait que même si vous dites que la recherche doit être encore avancée ou terminée, est-ce qu'on n'a pas



déjà une bonne idée de l'ensemble des restrictions qu'il va y avoir sur l'utilisation de ces amas de stériles et de résidus?

1800 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Bien, on attend vraiment de voir c'est quoi qu'il va falloir mettre en place, monsieur le Commissaire, dans le sens qu'il pourrait y avoir un adoucissement des pentes si c'était requis par exemple. J'évoque un peu toutes les possibilités. Ça pourrait aller jusque-là.

1805  
Quand on va connaître la recette à appliquer, on va mettre en forme, on va planifier aussi toute la suite de la déposition. C'est là qu'on va vraiment avoir une meilleure idée des possibilités.

1810 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc si j'interprète bien votre réponse, madame Bilodeau devrait pas mettre trop d'efforts avant un moment assez long sur d'éventuels plans pour l'utilisation future des haldes?

1815 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1820  
Bien, c'est un peu dommage de le mentionner comme ça, mais il faut vraiment que l'activité qui serait retenue soit compatible avec la restauration qu'on va mettre en place, compte tenu qu'on n'a pas encore la recette spécifique qu'on va appliquer. Donc il faut attendre. On peut avoir des idées, des brassages d'idées, tout ça, mais nous, de notre côté, avant d'autoriser ou de mettre en place quoi que ce soit, il faut vraiment savoir vers où on s'en va avec ce dossier-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1825  
Et une fois que ça va être fait, les intervenants locaux vont être consultés ou il pourra y avoir une discussion qui s'entame?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1830  
Oui, c'est important pour nous. On collabore avec la Ville dans le plan EcoMalartic, tout ça. On croit à l'après-mine aussi, on veut préparer la ville au maximum, pour une fois que les opérations de la mine cesseront, bien, on va collaborer pleinement en ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1835            Puis une question bête, mais ce qui me vient à l'esprit, je suis sûr qu'il vient à l'esprit de certains autres, est-ce que ça pourrait se conclure avec des espaces qui sont verts et bleus mais clôturés sur tout le périmètre?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1840            Bien, les espaces qu'on pense clôturer, exemple, ça va être la fosse, le lac. Mais encore là, je parle sans avoir les confirmations.

1845            Mais c'est des espaces qui pourraient être dangereux pour la santé. Des haldes revégétalisées ou restaurées ne sont pas nécessairement problématiques pour la santé, peut-être que la circulation de quatre roues ou des choses comme ça dans certains secteurs pourraient être restreintes, mais sinon, les gens pourraient circuler à pied, de ce qu'on sait jusqu'à maintenant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1850            Avec la fosse, ça fait pas un beau plan d'eau?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1855            Bien écoutez, il est encore tôt pour le dire. Il va falloir valider la qualité de l'eau. Il y a beaucoup de choses. Ça demeure un site industriel tant qu'on n'aura pas les autorisations, le compte rendu au niveau de l'Environnement, du suivi, de la restauration qui a été faite, c'est dur de spécifier des possibilités ou des usages spécifiques.

1860            Puis dans notre cas, on veut pas créer d'attentes surtout, on veut être le plus transparent possible, le plus honnête possible en mentionnant que c'est un site industriel. Ça va le demeurer. On va faire un très bon travail de restauration, mais on va faire tout ce qu'il faut pour le préserver aussi, pour que justement, les problèmes qui pourraient survenir après soixante (60) ans, cent (100) ans, bien que justement, ça n'arrive pas.

1865            **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question, madame Bilodeau.

1870 **PAR Mme JOHANNE BILODEAU :**

Je vais être honnête avec vous, j'en avais pas de deuxième question. Mais suite à la réponse, j'ai une deuxième question.

1875 Alors, moi, ce que j'en déduis et ce que je comprends, c'est qu'à un certain moment donné, ça avait été lancé en "joke" comme ça, mais je pense que c'est quelque chose qu'on avait pensé qui aurait pu être très réaliste, c'était une pente de ski dans la fosse. Et on nous disait à ce moment-là que si on voulait faire une pente de ski dans la fosse, il fallait que le terrain soit préparé en fonction de.

1880 Ça voulait dire que si la minière autorisait, mettons, la Ville à faire ce projet-là, elle commencerait à préparer le terrain pendant les travaux pour qu'il y aurait quelque chose qui serait accentué.

1885 Alors ma deuxième question! Je me demande si les idées peut-être farfelues mais qui semblaient logiques d'une certaine façon, si on va les mettre à l'oubli, et je me demande aussi si à quelque part, les gens à qui on a adressé la question de trouver des projets pour ce site-là vont être remis avec l'heure juste, puis si on va aussi leur en faire part pour pas qu'on perde, comme je mentionnais, notre temps. C'est plate, mais c'est comme ça.

1890  
Merci, j'apprécie, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1895 Parfait, merci beaucoup.

---

**NAZIA SOUISSI**

1900 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Nazia Souissi. Bonsoir madame.

1905 **PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir tout le monde. Mon nom, c'est Nazia Souissi. Je demeure à Malartic depuis dix-neuf (19) ans sur la rue Frontenac, juste en

1910 face du mur. Et puis depuis les dernières années, j'ai remarqué un changement de climat peut-être par rapport au vent.

Je trouve que le vent est rendu fou, il ne sait plus où aller. Il claque les vitrines. Les Tempo, on a eu un gros problème cette année, je pense que la moitié a été arrachée. Le vent est trop fort, il arrache les murs, les toitures. C'est pas comme d'habitude.

1915 D'habitude, on met le Tempo juste pour dire, on le tient comme ça, puis il reste là toute l'année. Pas cette année.

1920 Donc ma question est : est-ce que la fosse, le trou avec le mur ou les montagnes qu'on a construites, ça peut causer un changement de climat pour la ville?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Roy.

1925

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

1930 Surtout avec l'agrandissement, ça va être des deux (2) côtés, sud-est, ça va faire comme un changement que le vent ne sait plus où aller, là. Pour le vrai, les dernières années, c'est vraiment remarquable, le changement de direction.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1935 On va vérifier la réponse qu'ils vont nous donner. Peut-être que les stations météo permettent d'avoir une idée, mais elles sont localisées pour pas être affectées par le mur, donc j'imagine...

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1940 Écoutez, ce soir, on n'est pas en mesure de répondre à cette question-là, monsieur le Président. On peut quand même consulter des experts, voir au niveau des simulations, tout ça.

Peut-être que monsieur Jérémie peut parler au niveau de l'historique des vents.

1945 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En autant que ça contribue à éclairer.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1950

Bien écoutez, honnêtement, j'aimerais mieux prendre la question puis consulter des gens puis vous revenir plutôt que d'essayer d'y répondre d'une façon incomplète, parce que vraiment, on n'a jamais vu sous ce point de vue là toujours.

1955

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est ça, la question, c'est : est-ce que l'ensemble des installations, incluant la butte-écran et les haldes ont pu provoquer un changement de patron des vents en arrière du mur dans le quartier Sud?

1960

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Commissaire.

1965

**PAR LE COMMISSAIRE :**

S'il vous plaît.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une autre question, madame? On n'aura pas la réponse ce soir.

**PAR Mme NAZIA SOUSSI :**

1975

Oui, s'il vous plaît. La deuxième, c'est que j'ai confiance dans toutes les stations qu'on a mises pour vérifier les normes, pour ne pas, les dépassements et tout, sauf que, comme par exemple pour l'air et tout, je pense qu'il y a des filtres, quelque chose à changer toutes les vingt-quatre (24) heures ou je sais pas quoi, sauf que nos filtres, nos poumons à nous autres, là, est-ce qu'ils sont changés ou qu'ils accumulent tout le stock de toutes les années, quoi?

1980

C'est pour ça que je me demande, si on met un filtre fixe pour toutes les années, est-ce qu'il va représenter nos poumons ou que si on le change à tous les jours, bien sûr il va être toujours propre. Bien, je veux dire que les stations vont vérifier quelque chose, sauf que ce qu'on respire nous autres, ça reste tout le temps là. On n'a pas de filtre, on peut pas l'éliminer.

1985

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais donner la parole à monsieur Bessette.

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

1990

Puis juste une petite autre affaire! C'est qu'il y a une senteur, une odeur que je sens de temps en temps qui irrite les yeux et la gorge. Il faut le prouver, comment est-ce que je peux prouver ça? À qui je dois m'adresser?

1995

Il y a une odeur comme une huile, malgré que l'huile ne pourrait jamais, mais une huile qui est forte ou qui est de l'eau usée ou je sais pas quoi, qu'ils mettent un produit, je sais pas. Je peux pas accuser personne, mais l'odeur est très forte, et ça cause des brûlements, quoi, dans la gorge et irrite les yeux.

2000

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais donner la parole à monsieur Bessette qui pourrait peut-être nous expliquer un peu plus la dynamique des poussières dans les poumons, pour comprendre, et répondre à la question à savoir si un filtre qui fonctionne à temps plein correspondrait à ce qu'on obtiendrait sur les poumons.

2005

**PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

2010

Dans le fond, je reviendrais sur la grosseur des particules. Ça joue un rôle important. Au fond, ce que j'expliquais hier, c'est que les PM<sub>10</sub>, les particules qui sont dix microns (10 µm) et plus petits, c'est une grosseur de particule qui peut se rendre jusque dans les poumons. Donc qu'on respire par le nez ou par la bouche, ça peut se rendre dans les poumons.

2015

Les particules plus grosses vont être arrêtées par les poils du nez, par d'autres mécanismes de la gorge. Au fond, on a des mécanismes qui permettent de retenir certains grosseurs de particules.

Au fond, c'est pas toutes les particules qui vont se rendre dans les poumons.

2020

Là, au fond, ce que je mentionnais hier, c'est que par le passé, il y a eu des dépassements de poussières totales. À certains moments, il peut y avoir eu des effets au niveau pulmonaire certaines journées. Ça ne devrait pas s'être causé pendant l'ensemble des journées d'une année.

2025

Puis si on regarde les données actuellement, les concentrations sont beaucoup plus faibles. Dans la dernière année, c'est ce que les stations ont mesuré.

2030 Donc je peux vous parler pour la dernière année puis actuellement. Actuellement, il ne devrait pas y avoir de problème si la station A2 est représentative de l'ensemble des quartiers de la zone sud de Malartic.

C'est la réponse que je peux vous faire actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2035 Et si madame, sur sa deuxième question qui est acheminée, greffée à la première, si elle a des odeurs qu'elle perçoit, à qui elle peut s'adresser dans un cas comme ça?

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

2040 Il faut appeler quelqu'un pour sentir avec moi.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2045 Oui, parce que le Règlement sur les nuisances, il ne doit pas couvrir les odeurs ou il couvre les odeurs?

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

2050 C'est toujours en début de soirée.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est toujours en début de soirée?

2055 **PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

2060 Oui. Même la dernière fois, là, c'était mardi, je pense, je sais pas la date, sauf que j'ai vu comme un brouillard dessus le parc. J'ai pris la peine d'aller vérifier en ville, il n'y a aucun brouillard, juste dessus le parc, puis c'est vingt (20) minutes, puis c'est parti. Un brouillard tellement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2065 Mardi?

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

Oui, entre huit heures (8 h) et neuf heures (9 h). Neuf heures moins vingt (9 h -20).

2070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Le matin?

2075 **PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

Le soir.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2085 En fait, j'aimerais conseiller aux gens qui vivent des situations comme celle-là d'appeler au ministère puis nous informer de la situation pour qu'il puisse y avoir une action qui est posée. Voir notre ministère, en fait.

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

2090 Juste une remarque, j'ai jamais appelé personne. J'ai pas porté aucune plainte jusqu'à présent.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2095 Non, mais vous êtes pas nécessairement obligée de porter plainte, mais ce serait de contacter la Direction régionale pour faire état de la situation, dire que vous sentez des odeurs, que vous avez vu, puis il y a une vérification qui va au moins, vous seriez accompagnée dans une démarche, pour voir si c'est attribuable à la mine par exemple, je sais pas jusqu'à quel point, mais au moins vous pouvez avoir quelqu'un à contacter.

2100 Puis j'imagine qu'à la mine aussi, vous pouvez téléphoner pour mentionner les effets.

**PAR Mme NAZIA SOUISSI :**

2105 Merci.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame.

2110 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Simplement mentionner, monsieur le Président, qu'il y a toujours le bureau communautaire, de relations communautaires à la mine.

2115 Donc si les gens pensent que ça peut être quelque chose que c'est la mine qui a généré ou qui se posent des questions à ce sujet-là, peuvent toujours communiquer avec le bureau de relations communautaires, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2120 L'endroit où on porte plainte, c'est vingt-quatre-vingt-quatre (24-24), sept-sept (7-7)?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2125 Il y a aussi Telmatik, un numéro 1-800 qui est vingt-quatre (24) heures, sept (7) jours-semaine.

Mais si les gens appellent les relations communautaires, on va vraiment entreprendre une petite enquête interne, vraiment voir qu'est-ce qui a pu se passer.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

2135 \_\_\_\_\_  
**MARC NANTEL**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2140 Monsieur Marc Nantel.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2145 Rebonsoir. Première question, par rapport à la fosse. Si c'est possible d'avoir la photo qui avait été présentée cet après-midi où est-ce qu'on voyait la nappe phréatique, juste pour mettre en contexte.

2150 Hier, j'ai posé des questions par rapport à la halde au niveau des résidus, puis on a vu la difficulté que ça allait poser pour les années à venir, puis j'ai des questionnements par rapport à la fosse aussi.

2155 Alors donc au niveau de la fosse comme telle, j'ai de sérieux questionnements, à savoir, j'entendais un commentaire qui disait qu'un jour, l'eau arriverait au maximum de la hauteur, et puis il faudrait à ce moment-là éliminer l'eau. C'est drôle, j'ai comme un pressentiment qu'il y a des éléments qui me posent problème.

2160 À savoir, un, on a une nappe phréatique qui est à côté, donc c'est comme dans un beigne où est-ce qu'on a un tuyau qui va permettre l'élimination d'eau. Alors je vois pas comment on va pouvoir garder la hauteur d'eau. On parle de trente-deux (32) ans pour pouvoir remplir le bassin au complet, donc en trente-deux (32) ans, on doit avoir finalement une structure où on est sûr de son étanchéité.

2165 Quand on regarde au niveau mondial actuellement au niveau de l'uranium, lorsqu'on veut essayer de maintenir une source de radiation, on a trouvé nulle part à travers le monde une structure étanche. Là, on parle d'une exploitation minière qui s'est faite avec des explosifs et puis là, on dit qu'elle est étanche, que le niveau d'eau qui va l'alimenter va être suffisant pour le maintenir.

2170 Alors est-ce qu'il y a moyen de nous expliquer le taux de probabilité que la fosse va vraiment se remplir et non pas seulement le quart ( $\frac{1}{4}$ ), le tiers ( $\frac{1}{3}$ ) ou des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ )? Ça c'est une des questions.

2175 Tout l'aspect contamination aussi. C'est parce que c'est l'ensemble du dossier, parce que, excusez, je sais que j'étire, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2180 Je vous dirais que c'est d'aller prendre la première question.

**PAR M. MARC NANTEL :**

Oui, il pourrait peut-être répondre tout en même temps.

2185 C'est que j'ai été à une autre présentation d'une autre minière à ciel ouvert qui veut se développer, et j'ai posé la question, en cas de contamination de nappe phréatique, et vous le constatez, comment pouvez-vous faire pour la décontamination? Et la réponse était : on ne sera pas capable de décontaminer.

2190 Je reste étonné d'entendre ici que, bon bien, s'il y a une contamination, on va la décontaminer. Alors j'ai comme deux (2) minières, deux (2) discours.

J'aimerais ça qu'on m'explique donc tout le système.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est une bonne question. Monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2200 Monsieur le Président, j'inviterais un représentant de Golder et associés, soit Mayana Kissiova ou Alexandre Boutin. Ça va être Mayana Kissiova qui va venir, monsieur le Président.

2205 J'aimerais ça peut-être revenir sur l'ensemble du dossier, parce que définitivement, il semble y avoir une mauvaise compréhension du dossier.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2210 Madame Kissiova, à vous.

**PAR Mme MAYANA KISSIOVA :**

2215 Bonjour monsieur le Président. Je suis ingénieure de profession, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis vingt (20) ans. J'œuvre dans le domaine de la gestion des résidus miniers depuis à peu près la même quantité de temps.

Dans le cadre du projet Canadian Malartic, je m'occupe principalement de la conception du parc à résidus. On est une grosse équipe, donc je représente l'équipe.

2220 Et je voudrais apporter quelques clarifications à la question de monsieur. Peut-être si on  
pouvait avoir l'image, la même image. Ce que je voudrais préciser, c'est que le contexte de la  
gestion de l'eau n'est pas unique à cette fosse-là. C'est un peu un domaine qui est connu, parce  
que c'est pas la seule fosse à ciel ouvert qui existe dans le monde et particulièrement en  
Amérique du Nord.

2225 Ce qu'on voit à l'écran, c'est une projection, donc c'est un modèle régional qui a été établi  
par nos hydrogéologues pour faire une représentation de ce que serait la situation au moment où  
la fosse serait exploitée sur la totalité de sa profondeur.

2230 Donc comment ça fonctionne, c'est que pour pouvoir exploiter une fosse, on doit rabattre la  
nappe phréatique en dessous du plancher et on le fait par des moyens relativement simples. Les  
venues d'eau sont pompées et on les envoie dans le système de gestion de l'eau de la mine qui  
est un bilan d'eau global qui prend en compte toute composante d'eau de surface ou souterraine.

2235 À la fin de la vie de la mine, ce qu'on laisse faire, c'est tout simplement remonter les eaux  
naturelles. Au Québec, on a un bilan positif d'eau, donc on a plus d'eau qui tombe naturellement  
que de l'eau qui s'évapore ou qu'on a des pertes d'eau. Et en plus, il y a une affluence de l'eau  
souterraine dans le roc que tranquillement va remplir la fosse.

2240 Dans le cas particulier de la mine Canadian Malartic, pour pouvoir opérer la mine, nous  
avons dévié, en fait cette déviation a été faite anciennement dans le temps de Est Malartic, puis  
elle a toujours été maintenue dans un grand bassin versant ouest qui ne fait pas partie du  
système, donc c'est de l'eau propre qu'on fait tout simplement diriger ailleurs en ce moment.

2245 Et à la fin de la vie de la mine, on va restituer son cours relativement naturel pour qu'elle  
puisse reprendre le cours d'eau normal, et elle va aussi contribuer au remplissage.

Alors ça, je pense que c'est l'aspect comment ça fonctionne.

2250 L'autre aspect, c'est que nous avons recommandé à la minière d'utiliser la fosse comme  
une aire de déposition de résidus et de stériles pour principalement deux (2) raisons. Hier, le  
professeur Bussière a bien expliqué que c'est une des méthodes les plus intéressantes dans le  
domaine, c'est l'utilisation des fosses à ciel ouvert pour le remblayage et en fait la gestion de  
toutes sortes de matières et de rejets.

2255 Les matières qu'on va mettre, donc c'est les résidus, et les stériles de Canadian Malartic  
ont été caractérisés potentiellement générateurs d'acide. Avec un potentiel qui est vraiment très  
faible. Ce qu'il faut comprendre, c'est que, enfin je vais tenter de l'expliquer du mieux que je peux,

2260 une fois qu'on les a mis en bas, donc on va les déposer dans les espaces disponibles et on va laisser l'eau remonter.

2265 L'eau va remonter tranquillement. Ces matières ne seront pas en état de générer des contaminants. Et au moment où la fosse va reprendre son niveau final, ce qu'on vise, donc ça va prendre certainement un certain nombre d'années, ce sont des estimations qu'on fait présentement, ces substances vont se retrouver ennoyées mais sous plusieurs mètres d'eau. On parle pas ici de remplir la fosse jusqu'à sa surface et de mettre un petit peu d'eau.

2270 Ces substances vont être en profondeur et l'effet escompté, c'est qu'en contrôlant le niveau d'eau, en récoltant l'eau de surface, il y a un échange d'eau qui se fait. Si jamais il y avait des contaminants, ce qui est presque probablement qu'il va jamais arriver, ces contaminants ont tendance à rester en profondeur. Ce sont des cas étudiés.

2275 Et ce qu'on va avoir en surface, c'est une gestion d'eau de surface. Il est certain que ça va prendre du temps. C'est pas un phénomène qui se fait en quelques années.

2280 Comme vous voyez même, le dénoyage de la fosse va prendre quinze (15) ans, donc le remplir, on doit inverser donc la tendance.

2285 Et un autre niveau de questionnement, c'est comment on va protéger les eaux souterraines. C'est que dans ce cas-ci, étant donné qu'on va maintenir le niveau d'eau, donc le niveau du lac qui va se créer, légèrement plus bas que les niveaux souterrains, c'est l'affluence vers la fosse qui va être privilégiée. Donc toute eau souterraine va être dirigée vers la fosse, et l'échange au niveau de l'eau fraîche va se faire en surface, donc surface libre.

2290 Donc c'est dans la partie supérieure de la fosse.

2295 Donc c'est ça les éléments de réponse que je peux apporter. Tous ces détails-là, en fait, sont présentés dans l'étude d'impact avec, je dirais, essentiellement trois (3) rapports techniques dont un qui est l'évaluation de la fosse comme aire d'entreposage où on présente le niveau d'eau qui, d'ailleurs, fait état aussi du milieu qui va recevoir cette eau-là, donc le déversoir va être dirigé dans son cours naturel qui existait avant la création de la fosse.

2295 Le bilan d'eau qui prend en compte toutes les composantes de la gestion d'eau qui n'est pas juste l'eau de surface, qui fait d'un côté, puis de l'autre côté on a l'eau souterraine, c'est l'ensemble des eaux du site, et je dirais, troisième élément qui se retrouve aussi dans l'étude, c'est l'étude hydrogéologique sur le dénoyage de la fosse et ultimement, son remplissage.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2300           Merci. Madame Roio, avez-vous des choses à ajouter particulières? Est-ce qu'il y a des craintes que ce soit impossible de remplir? Parce que c'est une des craintes manifestées par monsieur Nantel de remplir la fosse.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2305           Selon l'analyse de recevabilité qu'on a faite en ce moment, monsieur, en fait on a regardé les études qui nous ont été déposées, on juge que les données qui ont été présentées sont de qualité, qu'elles sont valables, puis on doit procéder à l'analyse d'acceptabilité pour s'assurer que la contamination, si elle a lieu, reste confinée dans la fosse.

2310           Par contre, pour ce qui est des résidus, le potentiel acide, le ministère en fait demande que toutes les mesures de protection qui soient mises en place soient faites comme si elles étaient déjà acidogènes. Donc on met déjà les mesures de sécurité qui sont les plus sévères, même si le potentiel peut venir dans cent (100) ans, et qu'il est faible quand même.

2315           Donc c'est aussi toutes les questions qui ont été posées dans le cadre de l'analyse de recevabilité. Si on regarde le cheminement, ça va toujours vers ça pour s'assurer qu'on a toutes les données, puis s'assurer que toute la protection est maximale.

2320           **PAR LE PRÉSIDENT :**

              Vous appliquez le principe de précaution ici.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2325           Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2330           Merci. Monsieur Nantel

**PAR M. MARC NANTEL :**

2335           Juste pour une précision! Visuellement, lorsqu'on va avoir atteint le maximum de la hauteur, juste pour me faire une idée, par rapport à la berge, on évalue combien la distance entre l'eau et la berge? Parce que vous avez parlé sous la nappe phréatique, alors pour moi, je voudrais juste avoir une image.

**PAR Mme MAYANA KISSIOVA :**

2340 Je suis pas sûre de comprendre la question. Je vais tenter de la reformuler. Donc ce qui vous intéresse à savoir, c'est le niveau d'eau que la fosse va maintenir ultimement, donc peu importe combien d'années ça va prendre pour qu'elle se remplisse, donc le lac en dix (10) ans. Quelle va être la différence, donc c'est les parois qui vont rester rocheuses par-dessus le niveau de la fosse.

2345 En fait, la fosse, j'ai pas le chiffre en tête, je vais aller vérifier tout de suite pour vous et je vais vous revenir après la pause.

2350 Mais ce que je veux préciser, c'est que la fosse, elle n'a pas un ras de bord uniforme d'est en ouest, il y a une dénivellation. Donc il est certain que du côté ouest, la paroi rocheuse va être plus élevée que du côté est.

2355 Et le déversoir, on a déjà déterminé tentativement un niveau. Donc je vais vous revenir avec le chiffre exact.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2360 Juste pour faire une précision! Je suis un citoyen de la place et on se fait une image. Vous avez mis des photos pour présenter, c'est assez beau, alors moi, je me dis, est-ce que je peux, en étant sur le bord du lac, mettre mon pied dans l'eau pour regarder ce que ça fait comme effet ou si je vais avoir une falaise de cent mètres (100 m)? En fait, ça se résume à ça, ma question.

Tout le reste, bien, je lirai un peu plus en détail vos analyses.

**PAR Mme MAYANA KISSIOVA :**

2370 Ce n'est pas une question difficile, c'est juste un chiffre et on va vous le donner. Ce que je veux juste préciser, peut-être que ce sera pas tout de suite que vous allez être capable de mettre vos pieds dans le lac, parce que ça va vraiment prendre des dizaines d'années avant que ça se remplisse.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2375 Je risque d'être mort, ça, je le sais. J'aimerais juste remercier la compagnie de ne pas avoir fait une présentation avec un voilier en plein milieu du lac! Les gens de la région savent de quoi je parle.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2380 On va revenir à la deuxième question.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2385 Ma deuxième question est beaucoup plus large. Je vous rappelle que je suis porte-parole de la région Abitibi-Témiscamingue.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2390 Juste une seconde! Merci madame Kissiova.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2395 Donc je suis porte-parole pour un regroupement vigilance, donc ma question ne touche pas uniquement le contexte ici mais met beaucoup en jeu tout le déroulement et le fonctionnement de la minière et des obligations qu'on lui a demandées.

2400 Le mot confiance que j'ai parlé hier, je le ramène aujourd'hui, et je voulais juste vous signaler, mais surtout vous questionner, parce que ça fait plusieurs années, comme représentant autant local que national dans les postes que j'ai occupés, on a beaucoup demandé d'essayer de créer un climat de confiance.

2405 Et ce qu'on a dénoncé comme deux (2) éléments, puis que je constate ici pendant les trois (3) jours, c'est qu'on a des règles qui sont faites au niveau gouvernemental qui ne permettent pas cette création de confiance, qui n'a rien à voir avec les minières puis n'a rien à voir avec l'organisation, c'est ce qu'on s'est donné au Québec, celle de l'autorégulation environnementale qui est un élément qui force les exploitants à faire les travaux, d'avoir des sous-traitants et tout ça.

2410 Et ce que ça a créé comme signal, puis j'accuse absolument pas personne, je vous dis juste le climat qui se crée, ça envoie un signal où est-ce qu'il y a une possibilité de conflit par rapport aux gens avec qui les exploitants sont obligés de faire ou une apparence de conflit d'intérêt.

2415 Ce qui fait que comme citoyen, quand on est assis puis qu'on entend les recherches et que les données sont faites par des sous-contractants, il y a toujours derrière l'esprit des gens cet élément de savoir, est-ce que c'est les bons chiffres qui sont en train de circuler, puis tout ça, puis est-ce que c'est avec les bons chiffres que travaille le gouvernement!



Donc ça, c'est un des éléments qui ne crée pas de confiance, et ça fait plusieurs années qu'on demande au gouvernement de réfléchir là-dessus.

2420 Et le deuxième, c'est, puis vous l'avez mentionné tout à l'heure, faites des plaintes, allez au niveau des plaintes. Ce fonctionnement au Québec de fonctionner avec les plaintes, ça crée un climat de délateur, vous savez ce que c'est, on a tous été élevés au Québec, pour ceux qui ont été élevés au Québec, à savoir que le "stool", lui, il n'est pas correct. Donc on crée ce sentiment-là.

2425 Et ce que je sens et ce qu'on sent depuis plusieurs années, c'est cette non-confiance entre l'entreprise et le citoyen, parce qu'on a l'impression qu'il y a actuellement anguille sous roche.

2430 Est-ce que le gouvernement ou les ministères ici ont entendu parler de nos revendications? Est-ce que c'est discuté de changer cette façon de fonctionner?

Personnellement, je pense que les sous-contractants qui sont à gauche devraient être à droite, et c'est plutôt dans ce sens-là qu'on devrait fonctionner.

2435 Les inspecteurs du gouvernement, est-ce que ça se discute ou si je suis vraiment depuis dix (10) ans en train de parler dans le beurre?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2440 Parfait, madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2445 Je voudrais pas dire à monsieur qu'il parle dans le beurre! Je crois que tout ce qui relève de l'encadrement de l'industrie minière au ministère de l'Environnement, parce que c'est le ministère que je représente, a beaucoup évolué depuis les dernières années.

2450 Pour ce qui est de l'autosurveillance, bien sûr, nous, on se base sur le principe de pollueur-payeur, donc il incombe certainement pas au ministère de l'Environnement d'effectuer toute la surveillance des sites miniers puis des promoteurs qui viennent s'installer et qui font des profits et qui en fait génèrent une activité autour d'eaux.

Donc nous, on croit qu'il incombe aux différentes entreprises minières d'effectuer leur suivi.

2455 Par contre, le rôle du ministère dans tout ça, c'est sûr, c'est de valider que les techniques qui sont utilisées vont selon leurs critères. On demande que les stations soient mises à des

2460 endroits selon nos critères. On demande que l'étalonnage des appareils soit fait aussi selon des méthodes approuvées par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Les laboratoires qui évaluent les données sont aussi des laboratoires accrédités par notre ministère.

Donc on assure une qualité de suivis qui vont selon les attentes de notre ministère.

Par contre, ils sont réalisés et déboursés par les compagnies.

2465 Maintenant, pour ce qui est du système de gestion de plaintes, en fait c'est la meilleure tribune que le ministère a pu se doter pour être capable de savoir en fait comment sont subis les effets par la population lorsqu'un projet est à proximité des populations.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2470 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2475 Pour compléter la question de monsieur Nantel ou en tout cas un volet! L'un n'empêche pas l'autre. Est-ce que par exemple on pourrait envisager que, comme monsieur le propose, que le ministère planifie et s'occupe de certaines études avec facturation, comme ça se fait à d'autres endroits? Je sais pas, est-ce que c'est des choses qui sont quelque part dans les airs ou qui sont discutées?

2480 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2485 J'imagine que ça doit être discuté. Comme vous savez, il y a différents secteurs au sein du ministère qui s'occupent de différents aspects de l'environnement. Fort probablement qu'il y a des études qui sont commandées, entre autres le Centre d'expertise en analyse environnementale fait des études, fait de la recherche sur des effets pour différents contaminants, notamment les terres rares, il y a des choses que nous, on fait de notre côté.

2490 Par contre, je n'ai pas entendu parler que le ministère soit responsable d'effectuer des suivis en lien avec l'industrie minière.

2495 Par contre, comme je vous dis, c'est aussi en évolution. Ça évolue. Puis je connais pas le fin détail non plus des réflexions de l'équipe qui est en train de faire le Règlement sur l'industrie minière.

Si vous voulez, je peux poser des questions à cet effet pour voir s'il y a plus d'information disponible.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2500

Oui, s'il vous plaît, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2505

Peut-être y a-t-il déjà eu la proposition de créer un bureau de surveillance, un office de surveillance indépendant qui s'autofinance avec les montants d'argent qu'il reçoit et que c'est à lui d'exercer le contrôle. Il y a peut-être eu des réflexions comme ça qui sont passées depuis les quarante quelques années de la Loi de la qualité de l'environnement.

2510

Parce que créer l'indépendance, c'est extrêmement difficile, et l'apparence d'indépendance, c'est extrêmement complexe. On a déjà des bonnes bases avec les laboratoires accrédités, on a déjà un certain nombre d'éléments avec les corporations professionnelles, les responsabilités professionnelles, mais il y a peut-être d'autres réflexions qui ont eu lieu. Je pense que c'est ça que monsieur Nantel questionne aussi.

2515

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Je vais vérifier, monsieur le Président, parce que comme ça, je me rappelle pas d'avoir entendu parler de grandes réflexions sur l'indépendance ou d'une firme quelconque.

2520

Par contre, j'aimerais ajouter un petit élément. Je ne l'ai pas précisé, mais que monsieur parlait que toujours les gens devaient faire des plaintes pour s'assurer de la conformité, mais je veux juste rappeler que le Centre de contrôle environnemental du Québec effectue des inspections et évalue la non-conformité des sites industriels sans même avoir de plainte. Donc il ne s'agit pas, enfin on va pas sur les sites seulement quand il y a des plaintes, on y va aussi régulièrement.

2525

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2530

C'est ça, il y a les contrôles et il y a tous les rapports de surveillance qui sont faits par le promoteur.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2535

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2540 Et qui vous sont acheminés. Je vais juste continuer! Je comprends qu'on a un élément de réponse, mais à votre connaissance, les bureaux d'étude ont-ils une responsabilité civile? Pourraient-ils être poursuivis si les déclarations ou les informations que contenaient les études d'impact étaient non véridiques ou plutôt fausses? Est-ce qu'il y a des possibilités à cet effet-là?

2545 C'est quoi les responsabilités qui sont rattachées à la qualité des professionnels qui travaillent?

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Vous parlez des bureaux d'étude.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2555 Je parle de WSP dans le cas d'ici. Son bureau, c'est WSP. WSP fait une étude hydrogéologique, ou c'est Golder, excusez-moi, fait une étude hydrogéologique. Je prends un exemple, j'aurais pu prendre...

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2560 Je crois que c'est WSP qui pourrait mieux répondre de l'imputabilité qu'ils ont face à leurs études.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2565 Parfait. Est-ce qu'il y a quelqu'un de votre consultant ou d'un consultant, parce qu'on voudrait préciser. Oh, il y en a plusieurs.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2570 J'inviterais, bien, il y en a un qui s'est offert à répondre pour Golder, puis si on ressent le besoin d'aller voir chez WSP, on trouvera quelqu'un aussi, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2575 Oui, parce que souvent quand on regarde l'étude d'impact, elles sont signées. Elles sont signées à la main, ça fait qu'on se demande, c'est quoi la responsabilité de cette signature-là, qu'est-ce qu'elle veut dire?

Est-ce qu'elle veut dire que je garantis que l'information là est vraie et s'il est démontré qu'elle est fausse, je suis soumis à une faute professionnelle si j'ai été mal intentionné, c'est cette question-là que je me pose.

2580 **PAR Mme MAYANA KISSIOVA :**

2585 Rebonjour. Donc je vais ouvrir la question un peu plus large. Je représente une firme de génie-conseil. Nous sommes majoritairement sinon tous membres d'ordres professionnels. Je pense, comme par exemple moi en personne, ça fait vingt (20) ans que je suis membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

2590 Le rôle premier de cette institution, c'est de protéger le public donc de s'assurer que l'exercice de la profession que je fais est en soi une protection du public. Donc si on extrapole ça à ma compagnie, c'est vrai que c'est une compagnie privée, mais la prémisse de base, c'est que nous sommes tous des particuliers, on est tenu personnellement responsable de la qualité de l'ouvrage qu'on fournit.

2595 Et dans ce sens, s'il y a une faute ou par exemple, ça peut être n'importe quoi, mettons si j'étais ingénieure en structures il y a un problème, on serait personnellement tenu responsable de nos actes.

2600 Je ne sais pas si ça éclaircit. C'est la même chose avec les géologues. La plupart des professions d'aujourd'hui sont encadrés par des ordres d'exercice qui ont une responsabilité professionnelle et qui va avec évidemment des assurances et tout ça.

2605 Mais ces ordres-là, donc notre profession qui est la garantie de notre indépendance en quelque sorte. Le fait qu'on soit employé par une firme pour exécuter du travail fait pas de nous un sous-traitant aveugle, on est responsable toujours de nos actes. Donc c'est la réponse que je peux donner.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça éclaire, merci. Monsieur Nantel, avez-vous une autre question?

2610 **PAR M. MARC NANTEL :**

Bien, si vous m'ouvrez la porte, j'en aurais une sur un autre sens, mais regardez, c'est juste parce qu'il y a eu un tableau qui est passé vite vite tout à l'heure, puis c'est vraiment une interrogation que j'ai par rapport à la réduction que la mine nous présente depuis son arrivée par

2615 rapport aux impacts. C'était un histogramme qu'on voyait qu'il y avait eu un pic de nombre de plaintes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2620 Le nombre de plaintes?

**PAR M. MARC NANTEL :**

2625 Oui, le nombre de plaintes, oui, c'était ça, oui. Écoutez, c'est parce qu'il y a deux (2) éléments qui me sont venus à l'esprit quand j'ai vu des articles actuellement que la mine actuellement est en baisse de production. C'est ce que j'ai lu. C'est tu vrai ou c'est pas vrai! Mais j'ai lu ça au mois de janvier, au mois de février qu'il y aurait une baisse de production.

2630 Et l'autre côté, c'est l'explication qu'on a eue ce matin où est-ce qu'on parlait que plus on descendait creux, plus on avait la ressource était de plus en plus riche et donc on n'avait pas à faire plus – les explosions étaient moins fortes et le travail était moins fort.

2635 Alors je me demandais, dans la courbe qu'on voit là, jusqu'à quel pourcentage correspond au fait que s'il y a, là, je présume pas, vous allez me le dire, mais s'il y a eu baisse de production, et surtout s'il y a eu moins de production du fait qu'on est beaucoup plus bas, et c'est beaucoup plus riche, et c'est pas uniquement dû au fait qu'on a mis des mesures d'atténuation que ça l'a fait cet effet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2640 Elle est claire, on va voir la réponse de monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2645 Monsieur le Président, tout d'abord je dirais que la production est équivalente sur les dernières années. On n'est pas rendus assez profond dans la fosse encore pour parler du phénomène que je faisais mention hier ou cet après-midi, je m'en rappelle plus.

2650 La diminution, c'est vraiment par rapport à notre philosophie de gestion, c'est vraiment ça qui fait qu'on a une diminution des non-conformités. Même que dans le respect des normes de bruit par exemple, actuellement on n'est pas en mesure de faire la production que l'on devrait faire normalement. On a des arrêts, c'est dû aux mesures de mitigation qu'on met en place.

2655 On continue d'alimenter l'usine de minerai par exemple. Ça fait que le stérile, on prend un petit peu de retard dedans à l'intérieur de l'excavation du stérile.

Donc c'est vraiment dû aux mesures de mitigation qu'on met en place, la performance environnementale que l'on a.

2660 Puis le taux de production sur les dernières années, mettons qu'on prend 2014-2015-2016, de mémoire, c'est équivalent, monsieur le Président, dans nos budgets, dans nos besoins d'opérer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2665 Parfait.

**PAR M. MARC NANTEL :**

2670 Il y a un élément, est-ce que le fait, parce que regardez 2012, ils étaient au début, donc à la surface. L'impact des sautages à la surface est beaucoup plus grand. Plus on va en descendant, il me semble que moins les impacts, même si disons je fais six cent mille tonnes (600 000 t) à dix pieds (10 pi) de terre et je fais six cent mille tonnes (600 000 t) à trois cents mètres (300 m), ça peut tu justifier le fait qu'on a moins de dépassements parce qu'on est rendus beaucoup plus creux?

2675

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2680 Je vais prendre l'exemple des sautages par exemple. Quand on dit qu'on est passé de la théorie à la pratique, c'est ça qu'on veut dire exactement. Au début, avec les sautages, il y a beaucoup de défis d'ingénierie à la mine avec les ouvertures souterraines, avec tout ça. On a vu aussi, on a jaser cet après-midi des nuages orange. On voit maintenant qu'on génère beaucoup moins de nuages orange, même qu'on n'en génère presque plus. On est même capable de dire à l'avance qu'on a une certaine probabilité de générer un nuage orange.

2685

Ça, c'est parce que vraiment, on est passé de la théorie à la pratique. On maîtrise ce que l'on fait.

2690 Tandis qu'au début, en 2012, il y avait pas toutes les mesures d'atténuation que l'on a actuellement qui étaient en place à ce moment-là. C'est vraiment au fil des années, à chaque fois qu'il y avait un incident, un incident étant un dépassement ou quelque chose qui arrivait, on enquêtait, on trouvait les causes, puis on ajustait nos procédures à l'interne. Ça a été comme ça dans les sautages, ça a été comme ça pour le bruit, ça a été comme ça pour la poussière.

2695            Quand on arrive vraiment en 2016, maintenant on est une opération qui est plus mature, qui est vraiment en contrôle de son opération, de ses procédures, puis c'est le résultat que ça donne, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2700            Je reviens quand même sur la question, est-ce que les sautages de surface génèrent plus de plaintes en général que des sautages de profondeur?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2705            Écoutez, tout est fonction de la distance pour un sautage. Donc si le sautage entre l'élévation originale puis l'élévation actuelle, c'est sûr qu'il va y avoir une légère diminution parce que la distance peut être un petit peu plus longue. Mais vite comme ça, je dirais que c'est pas nécessairement significatif. C'est vraiment, il faut que la distance s'allonge de beaucoup pour que là, le changement soit marqué.

2710

**PAR LE PRÉSIDENT :**

La distance horizontale.

2715

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui, horizontale, mais la distance entre les deux (2) points, dans le fond, parce que l'onde voyagera pas dans le vide, elle va voyager dans le sol.

2720

Donc c'est certain que quand on va être à quatre cents mètres (400 m) de profond, la distance entre, exemple, la rue de la Paix puis le bas de notre fosse, la distance entre les deux (2) points va être plus grande que quand on était à l'origine.

Mais actuellement, avec la profondeur où on est, tout ça, c'est pas significatif.

2725

Moi, je peux vous assurer, monsieur le Président, que c'est vraiment nos mesures de mitigation, tous les efforts qu'on fait qui amènent un résultat comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2730

Merci monsieur Nantel.



2735 Nous allons faire une courte pause, une quinzaine de minutes. Je reprendrai sur mon cadran à neuf heures dix (9 h 10). Soyez des nôtres.

C'est monsieur Jacob qui sera appelé.

---

2740

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
HENRI JACOB**

2745

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je profite de la reprise pour vous dire que nous avons déjà mis en ligne la séance vidéo de cet après-midi, donc si jamais il y a des gens qui veulent la consulter plus vite, elle est déjà en ligne pour éclairer les citoyens.

2750

Et puis j'appelle monsieur Henri Jacob.

Allez-y monsieur Jacob.

2755

**PAR M. HENRI JACOB :**

Je peux vous dire que je suis embêté, parce que plus que ça va, plus qu'il y a des questions qui s'accumulent puis manque de réponses.

2760

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous vous rappelons que vous pouvez en soumettre par écrit, puis vous avez jusqu'à demain vingt-deux heures (22 h).

2765

**PAR M. HENRI JACOB :**

Je comprends, c'est juste que des fois, c'est qu'on aimerait avoir la réponse un petit peu – mais je comprends.

2770

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Regardez, je vais faire une affaire avec vous. Posez une question sans préambule très très courte, puis je vous en donne au moins une de plus.

2775

**PAR M. HENRI JACOB :**

Bien, je vais prendre ça. Je vais vous parler en tant que OVNID. Un OVNID, bien, c'est un organisme vivant non impacté directement, parce qu'on m'a dit aux nouvelles que j'étais pas impacté, je reste à quinze kilomètres (15 km) d'ici.

2780

Je voudrais revenir sur la voie de contournement. Je comprends que ça semble tourner dans le même sens! Le promoteur a dit qu'il se soumettait à la volonté de la communauté de faire une voie de déviation plutôt que de contournement, parce que c'était la volonté de la communauté.

2785

Moi, j'ai une question avec un a puis un b.

La première partie, a, si jamais la volonté de la communauté changeait d'idée, mettons un autre processus, puis demandait une voie de contournement, j'imagine que le ministère des Transports a dit qu'eux autres, ils paieraient pas, ce serait la compagnie, quel en serait le coût de la voie de contournement?

2790

Puis en b, bien, j'aimerais savoir, peu importe si c'est pas ça, qui paie aujourd'hui et qui va payer dans le futur quand la minière ne sera plus là pour la rue Royale entre la rue Champlain et le chemin du Camping? Autrement dit, toute la longueur à l'intérieur de la municipalité, qui paie pour la réfection, les réparations quand il y a un tuyau qui casse à cause du trafic lourd, etc., etc.?

2795

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est clair. Monsieur Roy.

2800

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Au niveau des coûts de déviation, au départ du projet, il y avait eu des évaluations de coûts. L'option contournement par rapport à l'option déviation était du simple au double, donc ça coûtait deux (2) fois plus cher.

2805

C'était vraiment préliminaire. Du moment que le choix a été fait, on a continué de travailler avec l'option de déviation. On est arrivé à un coût de cinquante millions (50 M\$).

2810

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour la déviation. Cinquante millions (50 M\$), c'est pour la déviation.

2815

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui exact, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

À peu près cent millions (100 M\$), comme ordre de grandeur, pour l'autre?

2820

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2825 Ça pourrait être plus que ça, monsieur le Président, parce que si on se compare aux coûts originaux, en tout cas on n'a pas l'évaluation...

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

2830 On n'a pas mis à jour l'évaluation de la voie de contournement. Je pense que c'était ça la question.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

2835 Puis l'autre point que je voulais amener, on ne s'est jamais engagé non plus à payer une voie de contournement. Si ça avait été ça, le choix, il aurait fallu discuter avec le milieu, avec le ministère des Transports. Mais de notre côté, on n'a jamais eu l'engagement de défrayer totalement les coûts d'un contournement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2840 Parfait, merci. Il y avait un autre élément dans votre question, la rue Royale. Qui s'occupe...

**PAR M. HENRI JACOB :**

2845 Bien, peut-être avant de finir, j'imagine que même s'ils n'ont pas le chiffre exact, mettons à dix millions (10 M\$) proche, peux-tu me donner un estimé du coût que ça pourrait coûter, une voie de contournement?

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

2850 Bien, si on dit qu'en 2009, 2010, peut-être 2011, on avait évalué que c'était du simple au double, bien, on peut peut-être parler de cent millions (100 M\$), si je fais l'équation rapide.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2855 De cent millions (100 M\$), OK, du simple au double.

**PAR M. HENRI JACOB :**

2860 Je vais prendre ça. Puis la deuxième partie, bien...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2865 La deuxième partie, c'est le ministère des Transports qui s'occupe de la réfection et entretien de la rue Royale, toutes ces questions?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

2870 Oui, bien, toute la route 117 incluant la rue Royale à l'intérieur de la ville de Malartic qui est sous la gestion du ministère des Transports.

Donc s'il y a besoin de réfection, c'est sous notre responsabilité.

**PAR M. HENRI JACOB :**

2875 Puis ça comprend quand il y a, je sais pas, moi, un tuyau d'évacuation des eaux pluviales, parce qu'ici, on voit que les tuyaux d'électricité passent en dessous, puis tout ça. Quand ça, ça brise, c'est le ministère des Transports qui paie tout ça?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

2880 Bien, si c'est un pluvial qui appartient au ministère, c'est sûr que ça va être notre responsabilité. Par contre, si c'est l'aqueduc, les eaux usées, ça peut être la municipalité qui va le réparer, mais avec une autorisation du ministère des Transports de procéder aux travaux.

**PAR M. HENRI JACOB :**

Moi, je veux savoir qui va payer, pas nécessairement l'autorisation qui la donne?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2890 Donc c'est la Ville, du moins la réponse que j'ai entendue, monsieur Ferron, vous pouvez confirmer, c'est la Ville qui défraie pour réparer les routes lorsqu'il y a une conduite d'égout, un aqueduc, quelque chose qui est brisé sous la 117?

**PAR M. MARTIN FERRON :**

2900 C'est exactement, un bris sous la 117 de la tuyauterie, soit des égouts qui nous appartiennent, parce que les deux (2) connaissent déjà l'inventaire de leur propriété dans les infrastructures. Comme madame Gonthier a dit, on prendrait une autorisation du ministère pour

pouvoir briser la chaussée, aller faire l'entretien ou réparation selon les critères établis par le MTQ et les procédures pour pouvoir faire la maintenance ou la réparation.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2905

Parfait. Deuxième question, monsieur.

**PAR M. HENRI JACOB :**

2910

Deuxième question, comme j'ai droit à trois (3). Celle-là va parler du développement durable en général. On l'adresse à toutes les fois, puis ça appartient et au gouvernement ou – bien, je pense pas que le promoteur puisse répondre à celle-là, probablement que c'est plus du côté gouvernemental, c'est la question sur le développement durable.

2915

Moi, quand j'ai commencé à militer en 72, il y avait le ministère de l'Environnement, puis après ça, ça a été le ministère de l'Environnement et Faune, après ça c'est revenu ministère de l'Environnement, Faune et Parcs...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2920

Il y a eu beaucoup de changements de nom.

**PAR M. HENRI JACOB :**

2925

Là, ça change de nom, on est rendu avec, on rallonge le nom. En 1992 quand il y a eu le sommet, je suis allé à Rio, le budget du ministère de l'Environnement représentait à peu près un pour cent (1 %) du budget du Québec, grosso modo.

2930

Aujourd'hui, en 2016, on a rallongé le nom, la responsabilité du développement durable qui a été rajoutée, on rajoute la lutte aux changements climatiques, puis on parle pas de petits dossiers, on parle de gros dossiers qui ont été rajoutés, puis le budget est rendu à zéro point trois pour cent (0,3 %) du budget du Québec.

2935

Moi, je pense qu'il y a quelque chose qui marche pas, les bottines suivent pas les babines! Puis j'aimerais savoir, parce qu'on a parlé tantôt de la confiance des gens, comment on peut avoir confiance quand on s'aperçoit que le ministère de l'Environnement, avec tout son nom, est le chien de garde en théorie pour nous autres au niveau de ce qui se passe en environnement, comment on peut avoir confiance quand on voit les budgets diminuer de cette façon-là?

2940 On est rendu, sur un cent piastres (100 \$), on est rendu à trente cents (30 ¢), ça fait pas gros pour protéger, surveiller, donner des contrats d'infraction.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2945 Votre question est un commentaire, est un beau commentaire.

**PAR M. HENRI JACOB :**

J'aimerais savoir...

2950

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y avec votre question précise!

2955

**PAR M. HENRI JACOB :**

Bien, ma question précise, comment le gouvernement pourrait essayer de nous rassurer, de nous montrer qu'ils sont plus efficaces avec moins d'argent alors que tous les autres disent que ça prend plus d'argent aujourd'hui pour faire le même ouvrage?

2960

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Roio, avez-vous quelque chose...

2965

**PAR M. HENRI JACOB :**

Ou me dire que je me trompe, que c'est pas zéro point trois pour cent (0,3 %), le budget du ministère de l'Environnement.

2970

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, quand vous le disiez, il y a des idées qui me venaient à l'esprit, où est allée la part des autres ministères, comment ça a changé la part à la Santé, à l'Éducation, avec la croissance démographique. Il y a beaucoup de choses, puis j'imagine qu'il n'y aura pas une réponse facile.

2975

Mais si, madame Roio, vous voulez vous risquer!

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

2980 Je vais pas me risquer, monsieur le Président, parce qu'en fait, non, je pourrais pas faire de parallèle entre le budget que le gouvernement alloue à chacun de ses ministères.

2985 Par contre, la réalité, je la vis, étant une employée du ministère. Avec les effectifs en fait de l'équipe au sein de la Direction générale des évaluations environnementales, on est plus d'une soixantaine qui travaillent sur les différents projets, que ce soit en milieu terrestre, humide, industriel, minier ou nordique, puis on a beaucoup de projets, on travaille fort puis on est efficace.

2990 C'est tout ce que je peux dire pour le moment. Parce que si monsieur veut préciser sa question, s'il veut les budgets alloués, le nombre d'employés, j'arrive pas à cibler la réponse à aller chercher.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2995 C'est ça, au-delà de la réponse politique qu'on peut pas vous donner, parce qu'elle n'existe pas pour nous, elle existe dans le politique, ça fait qu'on n'a pas d'éléments de réponse à vous fournir du côté du ministère.

**PAR M. HENRI JACOB :**

3000 Je peux comprendre qu'ils ne l'ont pas.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3005 C'est pour ça que je disais que c'est un bon commentaire pour mettre au mémoire. Votre troisième question!

**PAR M. HENRI JACOB :**

3010 Je peux donner ma source, par exemple, du zéro point trois pour cent (0,3 %). Ça vous intéresse pas?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3015 Non, non, ça m'intéresse, vous pouvez toujours la dire.



**PAR M. HENRI JACOB :**

Bien, c'est l'ancien sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Faune, etc., etc., qui me l'a donné juste avant.

3020

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour le ministère.

3025

**PAR M. HENRI JACOB :**

Oui, au ministère, avec les chiffres.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3030

C'est public, c'est bon.

**PAR M. HENRI JACOB :**

3035

Mais c'est dur à trouver, je peux vous dire. Cherchez-le, vous allez voir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'écoute votre troisième question.

3040

**PAR M. HENRI JACOB :**

Ma troisième question fait référence à la restauration du parc. On a appris – nous autres, d'ailleurs c'est pas hypothétique, mais on sait pas exactement comment on va restaurer. On dit qu'il faut recouvrir, on peut appeler ça une montagne ou le tas de roches, je sais pas comment on appelle une halde.

3045

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Halde.

3050

**PAR M. HENRI JACOB :**

En tout cas, ce tas-là, on doit le recouvrir d'une certaine matière. J'aimerais savoir, même si on ne sait pas le final, quel type de matière, puis d'où va provenir, quelle quantité que ça va

3055

prendre pour couvrir ça, parce que j'imagine la grosseur, juste à l'œil, je suis pas un spécialiste, mais à l'œil, je regarde ça, puis si je veux recouvrir d'un pied (1 pi) mettons de glaise, il faut que je le prenne quelque part.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Un beau défi technologique. On va donner la parole à monsieur Roy. Quel matériel.

3065 **PAR M. HENRI JACOB :**

Puis où on va le prendre, quelle quantité puis où.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3070 Est-ce que vous êtes en mesure déjà de répondre ou ça fait partie du projet expérimental?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

3075 Bien, ça fait partie du projet expérimental, mais les options qui sont regardées, ce serait de prendre des résidus désulfurés par exemple, des résidus dans lesquels on a enlevé les sulfures, ça pourrait être une option, monsieur le Président.

3080 Donc des résidus, on en a, on en produit à la mine. On serait en mesure de créer une petite usine de désulfuration, et de créer une portion de nos résidus journaliers, mais d'en créer une partie qui pourrait servir à mettre sur le dessus comme un revêtement par exemple.

3085 Mais tout ça, comme je le mentionne, ça fait partie, c'est du plan à élaborer, il y a plusieurs options. Puis c'est certain que l'option qu'on va retenir, il faut qu'elle soit aussi réalisable. Donc si le matériel qui est retenu, bien, il faut qu'il soit accessible et en quantité et en qualité.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous estimé la surface à couvrir?

3090 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Certainement à quelque part dans les rapports on a la surface, je suis pas capable de vous le dire comme ça.

3095 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et le volume de matériau requis correspondant à cette surface aussi, vous pouvez nous trouver ça?

3100 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Bien, sûrement qu'il y a des scénarios. Écoutez, je vais faire une recherche puis je vais vous revenir avec ce qu'on réussit à trouver, monsieur le Président.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3110 **PAR M. HENRI JACOB :**

Est-ce qu'on parle de revégéter, ensuite, si j'ai bien compris, on a parlé tantôt de revégéter ça. Un coup que tu l'as recouvert, ta galette, ton gâteau, puis si c'est juste du résidu minier, ça va prendre un apport de d'autre matériel. Moi, c'est l'autre matériel qui va venir d'ailleurs, la quantité que tu vas chercher.

3115

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy.

3120 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Bien écoutez, je vais rappeler monsieur Bussière tout simplement à revenir parler des possibilités puis de ce que ça peut comporter.

3125 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

Bonsoir. Oui, selon la réglementation du ministère de l'Énergie et des Ressources, un site restauré, normalement, doit avoir une revégétalisation à la fin.

3130

Évidemment, si on place un système de recouvrement avec des matériaux qui n'ont pas suffisamment de matières organiques pour pouvoir permettre à la végétation de prendre, il faut rajouter du matériel. Là, il y aura différentes options qui vont être regardées.

3135 C'est sûr que la mine, quand elle fait son décapage – le décapage, c'est enlever le mort-terrain pour avoir accès à la roche – elle doit stocker, selon les règlements, elle doit stocker ces matériaux-là, et ces matériaux-là après peuvent être utilisés lors de la remise en végétation, et dans un contexte de restauration, normalement, c'est ce matériau-là qu'on va prendre à la fin.

3140 Évidemment, il faut qu'il ait les propriétés pour ça, mais dans ce cas-ci, c'est un matériau d'origine naturelle, un matériau de surface, donc ce matériau-là pourrait être réutilisé pour placer par-dessus le recouvrement pour placer la végétation.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3145 Puis avez-vous une idée du volume du matériel stocké de décapage?

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

3150 Je sais pas comment il y a de volume de décapage. Je pense que cette information est disponible cependant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3155 Parfait, donc vous nous ajouterez ça dans votre bilan, le volume disponible de matériau.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

3160 C'est dans le plan minier. C'est dans le plan minier qu'on a déposé, mis à jour, au niveau du mort-terrain excavé; il y a, par année, le nombre de mort-terrain puis ce qu'on accumule, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3165 Parfait. Oui monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3170 Dans ce que vous décapez, est-ce que vous faites la ségrégation entre la partie de surface, le sol végétal et puis le reste des dépôts qui, eux, sont plutôt de nature limoneuse ou argileuse?

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

Oui, normalement, c'est ce qui doit être fait, puis je pense que c'est ce qui est fait, mais la mine pourra confirmer.

3175

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Ce qu'on appelle l'humus sur le dessus de notre côté, je sais pas si c'est le bon terme, mais c'est vraiment la partie...

3180

**PAR LE COMMISSAIRE :**

La partie de sol organique.

3185

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui, c'est ça. C'est séparé, c'est mis de côté par rapport au reste.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3190

Merci. Merci monsieur Jacob.

**PAR M. HENRI JACOB :**

3195

Bien, je vous remercie beaucoup de votre patience puis de votre humanité dans cette audience-là. C'est ma vingtième, puis c'est une des bonnes, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3200

Écoutez, c'est un plaisir d'entendre ça, merci.

---

**SYLVIANE LEGAULT**

3205

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Sylviane Legault. Bonsoir.

3210 **PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

3215 Bonsoir, rebonsoir. Mes premières questions me proviennent de notre fouille documentaire qu'on a effectuée. Sur le site Web de Agnico Eagle, il y a le rapport technique 43-101 qui est un rapport qui est adressé à l'Autorité des marchés financiers. Puis dans ce rapport-là, on peut lire sur ce qui nous intéresse beaucoup, l'acceptabilité sociale et la cohésion sociale et le climat social.

3220 Puis là, c'est en anglais, mais je vous traduis, je pourrais vous lire une petite phrase en anglais, ils se basent sur les résultats d'un sondage réalisé en 2007, puis ça, ça a été publié en 2014, ce rapport-là, ça fait qu'ils ont pas pris en considération les autres suivis sociaux. Ils disent «The risks of conflict and division within the community are thus considered extremely low», ça veut dire qu'ils considèrent que les risques de conflit et de division sociale dans la communauté sont très bas, extrêmement bas.

3225 Donc ça nous a beaucoup embêtés de tomber sur cette affirmation-là dans un rapport technique produit par Agnico Eagle alors que dans les suivis sociaux que fait produire la minière par WSP, comme je l'ai déjà mentionné, les acteurs sociaux et aussi l'INSPQ affirment que la détérioration du tissu social, de la cohésion sociale, qu'il y a des conflits sociaux, c'est un impact important du projet.

3230 Donc est-ce que la minière estime que c'est un rapport technique destiné à l'Autorité des marchés financiers? Ça concorde pas et c'est embêtant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3235 Avant de donner la parole à monsieur Roy, un éclaircissement sur ce document exactement. Donc c'est un document sur le site Web, Agnico, et l'extrait que vous avez fait touchait directement la mine Canadian Malartic?

**PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

3240 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3245 Publié en 2014, ça, c'était donc au moment de l'achat?

**PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

Page 336, oui.

3250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Publié en 2014, c'est au moment de l'achat, c'est ça?

3255 **PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

Juin 2014.

3260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Daté de juin 2014. Monsieur Roy.

3265 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. J'inviterais Mélissa Desrochers à répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Desrochers.

3270 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

3275 Bien, je vais prendre en note et regarder le document à proprement parler. Toutefois, je tiens à mentionner, à réitérer que pour nous, les impacts psychosociaux et la réalité, bien, on fait pas juste le sonder, le suivre et le considérer, on met des actions en place pour tenter d'améliorer la situation.

Donc je pense qu'on démontre pas juste par la façon qu'on le suit, mais de la façon qu'on agit, que pour nous, c'est une préoccupation de tous les instants.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc ce document-là intéresse la Commission en fait, vous pourriez le déposer, le document d'Agnico? Parce que vous n'êtes pas Agnico, vous êtes en partie Agnico, donc si c'était possible de déposer ce document-là à la Commission également qu'on puisse voir ce dont il s'agit.

3285 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Certainement.

3290 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre deuxième question, madame Legault.

3295 **PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

Je reviens à l'étude d'impact, puis je reste toujours dans le même sujet. Face aux impacts psychosociaux, la minière propose dans ses mesures d'atténuation un suivi social. Elle présente le suivi social comme une mesure d'atténuation.

3300 Où ça nous embête, c'est qu'à Malartic, il y a des symptômes de sursollicitation de la population. Depuis 2007, la communauté est consultée, sollicitée par la minière, par la firme WSP, mais aussi la communauté scientifique, par les autorités publiques, le BAPE, la DSP et tout. C'est très pertinent d'aller chercher l'information, ce que les gens ont à dire est très pertinent, j'en conviens.

3305 Mais tout ça a un impact en lui-même, de toujours aller consulter, aller chercher de l'information pour dresser des portraits de la population. Il y a, on pourrait dire, une certaine fatigue qui s'installe dans la population du fait d'être sollicitée constamment.

3310 Dans tout cet esprit-là, on se demande – puis parfois, on a l'impression que le suivi social de la minière ressemble à un suivi d'opinion publique, au sens où – j'ai de la misère à comprendre en quoi le suivi social en soi est une mesure d'atténuation. En fait c'est ça ma question.

3315 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça votre question, bonne question. Madame Desrochers.

3320 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

3320 Là-dessus, je tiendrais à préciser que le suivi social n'est pas une mesure d'atténuation, mais c'est une façon de comprendre la situation et d'appliquer des mesures d'atténuation conséquemment.

3325 Donc simplement une précision à cet effet-là, que ça nous permet d'ajuster nos mesures d'atténuation. Ce n'est pas une mesure d'atténuation comme telle.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

3330 Il est vrai par ailleurs que dans les tableaux synthèses des impacts, il y a souvent des éléments comme ça, genre suivi social, qui rentrent dans les mesures d'atténuation, dans la colonne mesures d'atténuation. Je pense que c'est là qu'était la préoccupation. Peut-être que c'est une maladresse, mais c'est quand même ça.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

3335 C'est probablement parce que les deux (2) objectifs, dans le fond, du programme de suivi social, c'est dans un premier temps de mesurer les impacts anticipés et, dans un deuxième temps, d'ajuster les mesures d'atténuation conséquemment.

3340 Donc probablement que c'est une maladresse dans la présentation.

Puis dans un deuxième temps, il y a une obligation qui est reliée aussi à la réalisation de ces études-là. Nous avons demandé à ce qu'ils soient en quelque part espacés afin de ne pas sursolliciter la population de Malartic.

3345 Toutefois, c'est règlementé, ça fait partie de nos obligations de réaliser ce sondage-là à une telle fréquence. Donc à ce point de vue là, on se doit de les réaliser.

3350 Puis il y a un autre facteur qui rentre en ligne de compte aussi, c'est donc toutes les études qui sont faites, aussi les études externes dont la Santé publique parlait, donc effectivement, j'en conviens qu'il y a énormément d'études qui sont sur le terrain.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3355 J'irais vers monsieur Bessette. Est-ce que la surconsultation, est-ce que c'est quelque chose qui préoccupe la Santé publique? Est-ce que ça vous a préoccupé comme élément de réflexion?

**PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

3360 Tout à fait. C'est une question qu'on se pose. Mais de l'autre côté, si à l'inverse, on se dit, bon, pour pas sursolliciter la population, on réalisera pas d'études, je pense que c'est plate à dire, mais c'est pas suffisant comme argument dans la balance quand on fait le pour et le contre.

3365 On finit quand même par se dire, on le fait pas inutilement, on est conscient qu'actuellement, là, les gens sont vraiment sursollicités, là, c'est peut-être pas nécessairement le bon moment de réaliser un nouveau suivi à l'heure actuelle.

3370 Actuellement, il se passe assez de choses à Malartic pour qu'on puisse avoir des indications quant à ce qui se vit au niveau des impacts sociaux. Je veux dire la démarche du BAPE, la démarche de consultation pour le guide d'acquisition, les différentes assemblées publiques qui ont eu lieu dans les derniers mois, ce sont toutes des occasions où est-ce qu'on récolte de l'information et puis même si ça rentre pas dans un rapport, c'est de l'information qui, d'un point de vue de Santé publique, nous donne certaines indications.

3375 Pour répondre à la question de départ, au moment où, exemple, on a réalisé notre sondage, il se passait quand même des événements majeurs à Malartic. Il y avait un projet d'agrandissement de la fosse, il y avait aussi l'étude de l'INSPQ sur les impacts psychosociaux était pas encore sortie, mais on avait déjà eu un rapport préliminaire.

3380 Donc en connaissance de ce rapport-là, avec l'annonce du projet d'agrandissement, on s'est dit, il faut faire absolument quelque chose dans les prochains mois, parce que de notre côté, on n'était pas au courant, c'est plate à dire, mais si on avait été un peu plus au courant de tous les suivis sociaux qui se faisaient, on aurait peut-être pas fait un sondage à peu près au même moment que WSP.

3385 Mais ça l'a quand même du bon, ça l'a permis, on est arrivé passablement aux mêmes résultats, donc ça l'a permis de confirmer que les deux (2) études se valaient.

3390 Mais si on avait été au courant de toute cette démarche-là, peut-être qu'on aurait réalisé les choses autrement pour ne pas sursolliciter la population.

Parce qu'au fond, notre sondage a été réalisé au printemps 2014, et puis le sondage, le suivi social de la mine a été réalisé au mois de juin 2014, il me semble, de mémoire; donc dans une période d'à peu près quatre (4) mois, il y a eu deux (2) sondages similaires.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez ajouter quelque chose?

3400 **PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

3405 Un élément qui peut à nos yeux contribuer à, comment je pourrais dire, atténuer cette fatigue-là, le fait que les citoyens puissent ne plus vouloir répondre à toutes les consultations de toutes ces formes, un retour à la population avec les résultats et les mesures qu'on envisage prendre face à ces résultats-là, ça peut enlever l'impression qu'on produit des connaissances qu'on n'utilise pas. Que parfois, il y a cette perception-là qui s'installe, qu'on produit, on produit des connaissances qu'on n'utilise pas.

Quand il y a un retour qui est fait à la population sur les résultats et qu'il y a des recommandations ou des mesures qui sont proposées en lien avec les résultats, ça peut aider la situation.

3410

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça va être dans votre mémoire, je suis sûr.

3415

**PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3420

Je vais quand même poser la question, pour savoir si dans ces enquêtes, vous avez un principe de reddition, est-ce que l'enquête de l'INSPQ et les chercheurs sont venus expliquer les résultats principaux à la communauté?

3425

**PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Tout à fait. Même ça s'est passé avant la sortie officielle du rapport.

3430

Le rapport est sorti en mars 2015, puis la présentation à la population a été faite le 3 décembre 2014.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis pour vos études à vous, pour les autres, les sondages que vous avez faits?

3435

**PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Même chose. Au fond, avant la sortie du rapport, on a fait une présentation préliminaire des résultats. Ça, c'était, de mémoire, en septembre 2014, le rapport est sorti malheureusement une année plus tard.

3440

Puis suite à la sortie du rapport, on a fait une autre présentation plus détaillée de l'ensemble des résultats.

3445 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Puis vous, monsieur Roy, de votre côté, quand vous avez fait les enquêtes sociales, est-ce que vous faites état des résultats avant publication des suivis?

3450 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Les résultats sont publiés. On a fait une synthèse, dans le fond, qui a été publiée. Il n'y a pas de rencontre publique qui a été organisée.

3455 Toutefois, on est ouvert à collaborer avec le Comité de suivi pour justement que ces résultats-là soient présentés et qu'il y ait une rétroaction, dans le fond, avec la communauté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3460 Parfait. Ça complète vos deux (2) questions?

**PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

Oui ça va, merci.

3465

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Legault.

3470

---

**NICOLE KIROUAC**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3475

Madame Nicole Kirouac.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3480

Rebonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir madame.

3485 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Alors mes deux (2) dernières questions pour la première partie du BAPE!

3490 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3495 Si vous permettez, mes questions vont également encore toucher la santé, parce que pour moi, c'est comme prioritaire. Et si vous me permettez, j'aimerais lire dans l'article 6 le paragraphe a sur la santé, parce que ça va dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3500 Principe santé et qualité de vie.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3505 Exactement. Alors santé et qualité de vie :

«Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine, productive, en harmonie avec la nature.»

3510 Première question! En 2013, j'ai assisté au BAPE de Sept-Îles qui est un projet de mine à ciel ouvert, et le BAPE, le président du BAPE, monsieur Zayed a été très préoccupé et posait des questions sur l'existence ou non d'une zone tampon pour une mine à ciel ouvert dans un milieu habité. On lui a donné la réponse que malheureusement, il n'y en avait pas.

3515 En 2014, à Launay, alors représentant du Comité de vigilance de Malartic, le président du BAPE m'a demandé si effectivement, il y avait une zone tampon pour une mine à ciel ouvert en milieu habité. La réponse, c'était non encore une fois.

3520 En 2016 à Malartic, on a parlé de zone tampon. Alors je veux parler de zone tampon.

Il existe au Québec des zones tampons pour les éoliennes; il existe des zones tampons pour des gravières. Dans certains pays, entre autres comme la Malaisie, il y a une zone tampon pour les minières en milieu habité, qui est d'un kilomètre (1 km) ou plus, dépendamment des modélisations.

3525 En Australie, il y en a une également d'un kilomètre (1 km). En Écosse, il y en a également une, de même que dans des régions des Pays de Galles où il en existe également.

3530 Alors je veux savoir, étant donné que les ministères qui sont représentés aujourd'hui étaient à Launay, étaient également à Sept-Îles, étant donné que les gens ici présents comme personnes-ressources des ministères ont été confrontés avec cette notion-là déjà depuis plusieurs années qu'ils allaient entendre parler que ça fait l'objet de débats publics, je veux savoir s'il était possible pour eux, même si c'est pas dans leur mandat, de dire, compte tenu d'une situation qui est vécue maintenant et qui est réelle, les ministères concernés, je pense certainement, je sais pas qui l'a fait pour les éoliennes, mais il y a peut-être – je pense, les raisons majeures doivent être la santé au point de départ – peut-être l'Environnement et Ressources naturelles, comment se fait-il, même si c'est pas un mandat spécifique, qu'il n'y a pas un embryon ou un comité qui n'a pas travaillé là-dessus depuis trois (3) ans, étant donné que ça a été soulevé?

3540 Est-ce que c'était possible, et sinon, est-ce que c'est parce qu'ils attendent une commande politique? Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3545 Madame Roio. Je pourrais peut-être aussi vous demander, parce que madame Kirouac a parlé des zones pour les éoliennes, comment ces zones pour les éoliennes ont été mises en piste, par les orientations gouvernementales peut-être?

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

3550 Non monsieur le Président. Normalement, comme je l'ai dit à trois (3) reprises, les zones tampons font pas partie du mandat et de la mission du ministère de l'Environnement. Par contre, ce qui peut arriver dans le cadre d'une démarche d'analyse environnementale, ça peut être amené par exemple par le promoteur.

3555 C'est-à-dire que nous, on dit pas qu'on est contre une démarche pour mettre en place une zone tampon; par contre, en effet, ici, il y a une zone habitée. C'est vrai qu'il y a des achats qui doivent être faits.

3560 C'est dans le cadre du projet qui nous concerne. La zone tampon réfère à une zone où ce qu'on doit faire des achats de maisons qui relèvent d'ententes de gré à gré.

Maintenant, pour ce qui est des avancées politiques ou des échanges qui ont eu lieu, je pourrais pas répondre, j'ai pas d'information à ce sujet.

3565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, vous avez raison, je pensais aux orientations gouvernementales que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire définit.

3570 Énergie et Ressources, monsieur Martin, le ministère a-t-il exploré la situation des distances et des zones tampons dans les mines au Canada ou à l'étranger?

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

3575 Monsieur le Président, je référerais aux travaux qui sont effectués dans le cadre de l'élaboration des orientations, particulièrement en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière.

3580 J'ai pas connaissance des travaux de l'expertise qui aurait été développée en ce sens pour développer des orientations.

3585 Par contre, qu'est-ce que je peux dire! C'est sûr que pour l'instant, si on fait référence avec les éoliennes, le type de droit n'est pas nécessairement le même. Pour l'instant, les dispositions qui sont en place, c'est que si un claim est émis sur un terrain privé, le titulaire du droit doit avoir le consentement du propriétaire pour accéder au terrain. Cela est une chose. C'est la disposition actuelle peut-être qui se rapproche le plus de ce qui est une zone tampon.

3590 Sinon, pour revenir aux territoires incompatibles, je pourrais toujours poser la question aux gens à Québec, à mes collègues, pour voir quelles études ils ont consultées. Je sais pas trop comment prendre la question, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3595 Mais je viens de voir l'effet de l'heure, parce qu'on a le représentant de la MRC qui est capable de me répondre à notre question. Monsieur Sylvain, j'aurais dû penser à lui du premier coup. Donc monsieur Sylvain, dites-moi!

**PAR M. MARIO SYLVAIN :**

3600 Oui, dans le fond, ça avait été discuté auparavant avec les orientations gouvernementales depuis peut-être deux (2) ans. Ce qu'on a vu passer des projets, des modifications pour le projet de loi sur les mines, puis des suggestions sur justement les secteurs qui pourraient être exclus de l'exploitation minière.

3605           Donc d'office, les périmètres urbains, normalement, si la loi passe comme si elle devrait avec la politique du gouvernement, d'office les périmètres urbains seraient exclus au niveau minier, de l'activité minière, mais en plus, il y aurait une zone tampon. Il y aurait une distance d'un kilomètre (1 km) qui devrait être conservée sans activité minière autour des périmètres urbains.

3610           Mais ça, c'est ce qui se dessinait il y a deux (2) ans, je sais pas où ce que c'est rendu au gouvernement par contre au final, mais c'était quand même dans les cartons.

          On avait été consulté sur ce genre de projet là.

3615           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Et pouvez-vous nous rappeler, pour les éoliennes, comment ça avait été défini?

3620           **PAR M. MARIO SYLVAIN :**

          J'ai aucune idée pour les éoliennes.

3625           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Vous avez pas regardé ça?

3630           **PAR M. MARIO SYLVAIN :**

          Pas du tout.

3635           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Mais vous n'avez pas d'éoliennes, vous n'avez pas adopté de règles particulières sur l'installation des éoliennes dans votre MRC?

3640           **PAR M. MARIO SYLVAIN :**

          Non, il n'y en pas du tout. Je pense pas qu'il y en ait dans la région. Même si on a des vents, on n'est pas une région identifiée avec un bon potentiel de vents pour les éoliennes.

3645           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Parfait. Il y aurait moyen de savoir où est rendue la réflexion sur les orientations, on en a parlé?



**PAR M. MARIO SYLVAIN :**

3645

Je pense que les meilleures personnes pour en parler, c'est soit le sous-ministre aux Affaires municipales qui s'occupe de l'aménagement du territoire qui travaille sur justement les orientations gouvernementales en aménagement du territoire où on devait avoir des nouvelles cet été, on devait avoir ça là, je dirais que c'était prévu pour la fin du printemps-début de l'été, mais on n'a pas eu de nouvelles.

3650

Ce serait à vérifier avec vraiment le ministère des Affaires municipales, où c'est rendu.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3655

Et le représentant du ministère des Affaires municipales était avec nous une partie de la journée, est-ce qu'il est ici actuellement? Est-ce qu'on pourrait vous avoir en avant s'il vous plaît?

3660

Vous deviez bouillir sur votre chaise! Je vous voyais pas et j'ai pas pensé que vous pouviez être encore là. Pouvez-vous donner votre nom s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS MOFFET :**

3665

Je me nomme Denis Moffet, je suis le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'Abitibi-Témiscamingue.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3670

Parfait monsieur Moffet. Pouvez-vous nous éclairer sur la question?

**PAR M. DENIS MOFFET :**

3675

En partie seulement. Effectivement, avec l'ensemble des travaux qui sont faits avec la nouvelle loi sur les mines et un certain nombre de projets, il y a eu des discussions sur la fixation de nouvelles orientations gouvernementales qui tiennent compte du contexte qu'on a actuellement où il y a eu un certain nombre de situations qui ont été soulevées qui posaient des problèmes de compatibilité et des usages et de la cohabitation entre les projets miniers, pas seulement miniers, minéral, mais miniers aussi pour les hydrocarbures et des activités et d'habitation des citoyens.

3680

Je me rappelle le cas de Percé où il y a eu effectivement des forages et des demandes.

Il y a des comités de travail – le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire coordonne les travaux dans lesquels des gens de plusieurs ministères qui sont mis à

3685 contribution, et il y a une décision qui doit être rendue au niveau politique sur ces orientations-là par le ministre des Affaires municipales, mais qui va être soumise par la suite au Conseil des ministres pour adoption.

3690 Actuellement, on est encore dans ces travaux-là et je peux pas présumer des choix qui vont être faits. Mais d'un côté, c'est sûr qu'il y a eu beaucoup de demandes. Un peu comme ça avait été le cas aussi pour les éoliennes.

3695 Il y a eu beaucoup de demandes pour baliser ou pour permettre aux MRC de se donner des espaces, on parlait de zones tampons, on parle plutôt, nous, de distances séparatrices entre les activités et les projets.

3700 Mais en même temps, il faut aussi comprendre qu'il y a des gens qui détiennent des foies depuis bien avant l'occupation par les résidents actuels des droits miniers dont ils sont les propriétaires en bonne et due forme depuis, dans certains cas, plusieurs générations, et ces droits-là existent toujours.

Alors en quelque part, le gouvernement, avant de faire un choix précis, veut pas exproprier nécessairement ou en tout cas, s'il exproprie les droits, bien, il y a des coûts reliés à ça. Et avant de faire la conciliation de tout ça, c'est très complexe.

3705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, ça nous éclaire beaucoup. Madame Kirouac, une deuxième question.

3710 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3715 Merci monsieur Moffet.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3720 Celle-là, monsieur le Président, elle sera pour vous et pour monsieur le commissaire. Ce soir, lors du souper, j'ai tenté de faire un bilan des deux jours et demi (2 ½) que j'ai passés ici et je vous avoue que je m'interroge beaucoup, et la question que je me suis posée, je vais vous la poser, parce qu'elle m'inquiète. La réponse que moi, je me suis donnée.

3725 J'ai entendu la Santé publique dire hier qu'il y avait un problème de santé publique à  
Malartic. Et j'ai pas trouvé, depuis deux jours et demi (2 ½), j'ai pas trouvé, vous savez que  
j'accompagne les citoyens depuis neuf (9) ans à Malartic à temps plein, j'ai trois (3) groupes dont  
plusieurs centaines de citoyens et dont le dernier groupe dont vous avez vu la présence ce soir, j'ai  
pas retrouvé dans les deux jours et demi (2 ½) que j'ai passés ici, en entendant autant le  
3730 promoteur que les personnes-ressources, j'ai pas retrouvé les citoyens qui vivent avec la  
poussières vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) sept (7) jours-semaine, j'ai pas retrouvé  
les citoyens qui ont des difficultés à dormir, j'ai pas retrouvé les citoyens qui ont beaucoup de  
stress, il y a des fissures dans leur solage, j'ai pas retrouvé des citoyens qui vivent le stress des  
sautages qui, même s'ils n'atteignent pas douze point sept (12,7 mm/s), cinq-sept  
3735 (12,5 mm/s-7 mm/s), quand on sait maintenant la littérature scientifique, tout ce que ça peut faire,  
j'ai pas retrouvé les citoyens qui vivent un rejet social ou certainement en tout cas des divisions  
sociales importantes, je les ai pas retrouvés parce que j'ai tellement entendu des petits morceaux.  
On a tout morcelé.

3740 J'ai entendu dire, non, il y a de la poussière, bien, c'est pas si grave que ça, il n'y a pas tant  
de danger que ça. Non, les fissures pour les maisons, on n'est pas certain, vous aurez le fardeau  
de prouver d'ailleurs si c'est à cause de la mine ou pas.

3745 J'ai pas retrouvé – j'ai entendu dire, oui, on tient compte de vos plaintes, mais on demande  
un correctif, et le correctif est en fait, on ferme votre dossier, mais le problème n'est pas réglé.

3750 Alors monsieur le Président, vous et monsieur le Commissaire, compte tenu de tout ce que  
j'ai entendu, c'est comme s'il y en avait pas de problèmes de santé, c'est comme si tout était beau.  
Est-ce que vous, au cours des deux jours et demi (2 ½) que vous avez passés avec nous et en  
tout entendant, et monsieur le Commissaire, est-ce que vous, vous les avez vues ces personnes-là  
dont je viens de vous parler et que moi j'accompagne?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3755 Vous savez que nous, nous ne répondrons pas directement à cette question et vous vous en  
doutiez assurément en la posant.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3760 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3765 Je vais compléter en disant que nous terminons bientôt la première partie de l'audience. Nous allons venir en deuxième et là, nous allons vous entendre et entendre toutes les personnes qui veulent venir témoigner devant la Commission.

Et nous, notre mandat après, c'est de faire l'analyse de toutes les informations que nous avons vues et de continuer l'enquête que nous voulons faire pour comprendre la situation.

3770 C'est la seule réponse que je vais vous donner. Est-ce que vous aviez une autre question?

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3775 Non. Mais je serai là le 12. Moi, c'était ma dernière intervention, étant donné que je quitte ma région, mais je serai là le 12 parce que pour moi, c'est comme un devoir d'accompagner ces citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3780 J'espère bien vous y voir, madame Kirouac.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

3785 Je serai là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3790 Merci beaucoup, bonne soirée.

\_\_\_\_\_  
**BERTRAND LESSARD**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3795 Monsieur Bertrand Lessard s'il vous plaît.

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3800 Bonne nuit monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

On est proche, oui, bonne soirée.

3805 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

Voilà, je vais être bref.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3810

Allez-y.

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3815            Considérant que sortir de la déchetterie surtout à l'heure de pointe avec un camion puis un trailer est un sport extrême;

                  Considérant que le chemin non conforme du Lac-Mourier est confirmé par le MTQ depuis ce matin;

3820

                  Est-ce que la minière devrait sous un commandement ou je sais pas, sous la pression du MTQ, de rendre le tronçon qu'il utilise jusqu'à l'entrée de leur minière, de rendre ce chemin-là conforme?

3825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

                  Donc madame Gonthier, le chemin est la propriété du ministère?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

3830

                  Oui, le chemin du Lac-Mourier appartient au ministère. Oui effectivement, j'ai dit mardi soir que le chemin était non conforme par rapport au profil qu'il devrait avoir, étant donné que le nombre de véhicules a augmenté.

3835            Je veux préciser que le nombre de véhicules que j'ai utilisé, c'est celui-là de 2011. Est-ce que c'est encore – 2011, la minière commençait à avoir pas mal au maximum sa production – est-ce qu'il y a encore autant de véhicules, parce que probablement qu'il y avait encore des travaux de construction ou autres, peut-être qu'il y aurait peut-être à revoir un peu cet élément-là de non-conformité, là.

3840

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc il risque d'y avoir une révision, c'est ce que j'entends?

3845 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3850

Il y aurait peut-être lieu de revoir cette situation de non-conformité, vous voulez dire quoi?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

3855

Oui, peut-être de bien vérifier. Là, moi, je suis partie de chiffres que j'avais trouvés, mais effectivement, j'ai peut-être été un peu rapide sur la gâchette, comme on dit. Mais ce serait à revalider cet élément.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3860

Parfait. Donc je compte sur vous pour corriger le tir, le cas échéant, ou de nous amener des informations justes.

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

3865

Oui effectivement, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3870

Parce que j'avoue que nous avons un drôle de sentiment, là.

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

3875

Je m'en excuse effectivement, ça a été une maladresse de ma part, la première journée.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3880

Et advenant que c'est non conforme, que vous arrivez à cette conclusion en deuxième analyse?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

3885 Si c'est non conforme, le fait qu'on dit que ça répond pas nécessairement à la norme, ça ne veut pas dire que c'est pas sécuritaire. On en a plein sur nos routes, comme la courbe Camflo était une courbe qui était sous-standard qu'on appelle, elle n'était pas conforme, mais les gens ont roulé pendant des années sur cette route-là. Et effectivement, il a fini par y avoir un très gros problème de sécurité, et le ministère a fait les mesures qu'il devait faire, c'est-à-dire qu'il a réparé la courbe Camflo.

3890 Ça fait qu'il y a encore de ces courbes-là, il y a encore des secteurs qui sont non conformes.

3895 Si vous prenez la route 117 actuelle et que vous mettez le gabarit qu'on devrait appliquer selon les normes actuelles, les pentes de talus qui sont du 2 dans 1, comme la route qui va être impactée, la 117 qui va être impactée, les pentes de talus sont du 2 dans 1. Alors que la norme pour une route nationale maintenant qu'on applique dans les normes contemporaines, c'est du 4 dans 1.

3900 Ça fait que c'est très différent. On peut dire que c'est non conforme, mais regardez, la route est quand même sécuritaire. Il n'y a pas de problèmes, si je prends juste ce tronçon-là de la route 117 qui va être impactée, elle a beau ne pas répondre aux standards du profil que le ministère utilise maintenant pour une route nationale, mais elle est sécuritaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3905 Parfait.

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3910 Est-ce que je peux ajouter un détail?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donnez un détail si vous voulez.

3915 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

Parce que cette route n'est pas sécuritaire. Il y a une courbe qui est plus accentuée que la Camflo, il y a un camion qui a passé droit puis il a rentré dans le solage d'une maison.

3920 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez glissé un mot, je pense, hier ou avant-hier.

3925 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

Bien là, en tout cas! Est-ce que vous voulez que je répète la question? Parce que c'est pas vraiment la réponse, est-ce que la minière devrait remédier à la situation?

3930 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais adresser, voir, la question à minière. Est-ce que vous jugez cette route-là sécuritaire? Est-ce que vous avez eu des problèmes? Est-ce que vous avez souvent des camions qui démontrent...

3935 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

3940 Bien, comme je l'avais mentionné hier, si ma mémoire est bonne, monsieur le Président, on s'est informé au ministère des Transports il y a quelques années pour s'informer au niveau de la conformité de la route. On nous avait répondu que la route était conforme en fonction du trafic qui y voyageait.

De notre côté, c'est une route qui est propriété du ministère des Transports, donc c'est eux qui ont la responsabilité de cette route-là.

3945 Nous, on fait le maximum. Quand on a des plaintes citoyennes au niveau de la vitesse des employés, des choses comme ça, on organise, on fait de l'information, de la prévention auprès de nos employés, de façon à ce que les comportements soient modifiés.

3950 On a même installé des caméras à la sortie de la mine et à l'intersection de la mine du chemin du Lac-Mourier pour être capable d'identifier, exemple, un travailleur qui sortirait de façon non conforme ou non respectueuse de notre propriété.

Donc on fait le maximum pour assurer une sécurité aux citoyens qui empruntent cette route-là.

3955 Mais pour dire qu'on aurait à construire ou modifier la route, je pense pas que ça nous revient, monsieur le Président.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

3960

Donc dans votre mémoire, vous allez pouvoir nous expliquer ça.

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3965

Certainement. Deuxième question très rapide. En deux jours et demi (2 ½) d'écoute attentive, j'en profite pour vous remercier aussi de votre grande écoute, votre professionnalisme tout le monde!

3970

Si j'ai bien saisi la dynamique, au Québec, on peut s'acheter un bout de la 117 et en faire un projet privé. Si vous avez des renseignements supplémentaires à me donner, je vous écoute. Sur ce, je vous souhaite bonne nuit et bon voyage.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3975

Bonne soirée. Vous êtes bon pour passer des commentaires!

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3980

Bien, c'est pas un commentaire...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est vraiment une question.

3985

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

C'est une question. S'il y a des commentaires sur le sujet, bien, j'attends la réponse ou vous me congédiez.

3990

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Lessard.

**PAR M. BERTRAND LESSARD :**

3995

Merci beaucoup.

---

**KEN MASSÉ**

4000

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ken Massé. Bonsoir monsieur Massé.

4005

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Bonsoir. Ma question, c'est vis-à-vis vous. Est-ce que je me trompe ou est-ce que c'est évident que la minière est mauvais citoyen dans la ville de Malartic?

4010

Il me semble, depuis les derniers deux jours et demi (2 ½), j'écoutais les questions qui étaient super intéressantes, mais les réponses étaient pas mal vagues quand même, là. Comme la question de la route, justement, est-ce normal d'avoir une route non conforme?

4015

Moi, j'utilisais cette route-là à tous les jours à un moment donné avec les enfants, puis on voyage des gros camions là-dessus avec des produits, puis il y a des filées d'autos, il me semble qu'il devrait y avoir – puis ça, en plus, vous le savez depuis longtemps, puis c'est toléré, il me semble que c'est vraiment, ça doit frôler quasiment la criminalité, là.

4020

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous allez arriver à une question?

4025

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Bien oui, mais c'en est en même temps. Bien, ma question, c'était ça, trouvez-vous pas que c'est un mauvais citoyen, la minière en ville? Et les décibels qui sont dépassés, puis la Ville qui s'ajuste pour rendre la ville non résidentielle pour que les décibels soient bons.

4030

On met la zone tampon que spécifiquement on met des jouets pour la clientèle vulnérable qu'on appelle, ça fait que déjà là, c'est pas fort. Il y a la poussière, on a eu les questions de poussières, il y a jamais eu de réponses vraiment sur la silice. C'est demandé, c'est dans les recommandations de 2009, puis encore, on niaise avec ça, puis on demande d'aller plus loin. On est gourmand, on veut aller plus loin sans régler les problèmes.

4035

Quand on parle de poussières, c'est dur, c'est pas évident de trouver un emplacement, mais on est prêt à décapier un chemin, faire un trou, on était prêt à déménager une ville, mais c'est dur de trouver des façons de protéger les citoyens, ils ont des inquiétudes. Moi, je suis content de pas être à Malartic.

4040 J'ai été à Malartic, mais on m'a sauvagement sorti de chez nous. Je suis allé à l'extérieur, je suis revenu, je suis pas revenu à Malartic, puis je suis content. Je le vois là que les poussières, les PM<sub>10</sub> puis tout, on dit, ah, le pire, c'est de pas dépasser, puis le 2,5 est pas dépassé, mais le 10 est correct. Voyons donc, c'est déposé avec des professionnels qui nous représentent au ministère, puis on nous répond n'importe quoi.

4045 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une question particulière?

4050 **PAR M. KEN MASSÉ :**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4055 Là, j'entends bien un commentaire. Je vous entendrai bien en juillet.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4060 Ça fait qu'il y a aussi, je voulais vous demander si vous le saviez, mais après le BAPE de 2009, je me rappelle pas en quelle année qu'il a passé, là, mais après le BAPE, j'ai trouvé un fichier de la ville, il y a un autre as, parce qu'il y en a qui ont de l'air à avoir plusieurs as dans leur jeu de cartes, mais j'avais trouvé un fichier de la ville ici, la fiche des contribuables que ma maison appartenait à Osisko Exploration. C'est bizarre quand même. En 2009, est-ce qu'on voulait aller chercher des autorisations ou des permis, il me semble que c'est important que vous le sachiez que derrière les rideaux, il se passe des affaires.

4070 C'est pour ça que, dans le fond, peut-être que la mine est trop grosse pour une corporation privée, peut-être qu'on devrait retourner vers la SOQUEM où est-ce qu'on serait garanti que c'est organisé par le gouvernement, avec les règles, puis une conscience citoyenne. Ce serait peut-être quelque chose que vous pourriez mettre dans votre avis via le ministre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4075 Vous êtes vraiment dans le commentaire. Ça, c'est dans la deuxième partie de l'audience publique.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

OK, ça se peut, mais moi, je me suis fait exproprier de chez nous, par exemple.

4080

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

4085

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Je me suis fait exproprier de chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4090

Oui, je comprends tout ça. Mais je vous dis par rapport à la démarche.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4095

Arbitrairement, des abus juridiques, puis j'en subis encore. En ce moment, le gouvernement est en train de m'imposer toutes sortes de saisies. On me coupe mes crédits d'impôt, mes crédits de solidarité sociale. J'essaie d'acheter une maison, j'arrive pas, parce que je trouve des taches noires dans mon chose de crédit.

4100

On a essayé d'acheter une maison, on nous a monté un prêt hypothécaire sur plan puis ça marche pas, mais au bout de la ligne, quand j'ai fait mes recherches, j'ai trouvé que la personne source, c'est une personne qui était reliée au dossier Osisko.

4105

Toutes les personnes, la plupart des personnes ont eu des ententes de non-confidentialité, de confidentialité je veux dire, ça fait que tu imagines, le monde est pas venu ici, puis qu'ils sont grugés d'angoisse. Ça fait partie de la détérioration sociale que tout le monde parle depuis quelques jours.

4110

Le tonnage, on a voulu savoir le tonnage de tous les jours, mais au lieu de vouloir le donner, on va donner ci, on va donner le plus haut, le plus bas, une moyenne annuelle. M'a donner un exemple, mettons que là tu boirais trois (3) fois par année assez pour pas conduire ton char, puis tu le conduis, au bout de l'année, si on fait une moyenne annuelle, ça donne même pas un pour cent (1 %). Tu mériterais pas un avis de conformité comme on peut dire. Y a-t-il deux (2) mesures ici?

4115

C'est juste pour dire que ça, on joue avec les pourcentages puis les moyennes annuelles, c'est sûr que tout paraît bien. On dirait que tout est répondu sur mesure.

4120 Ils font leurs propres expertises. Le nombre de membres depuis le début, d'avoir leurs propres expertises indépendantes, c'est tu normal? C'est sûr, regarde, comme quand ils calculaient les PM<sub>10</sub>, bien là, oups, ça marche pas trop. C'est sûr que quand on fait nos propres expertises, on va guider ça pour passer dans les barèmes pour que ça passe.

C'est la même affaire avec la silice.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4125 Je comprends...

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4130 Pourtant, il devait y avoir des stations, pas trois (3) stations, la ville devrait être criblée de stations. Tous les quartiers devraient être représentatifs de qu'est-ce qui tombe sur eux autres puis qu'est-ce qui se passe à Malartic.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4135 Avez-vous une question?

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4140 Ça s'en vient.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4145 Ça s'en vient?

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4150 Oui. On parlait de prévisions climatiques. Là, on s'est fié sur les derniers cinq (5) ans pour répondre à une question, mais dans une question, on prévoit qu'il va y avoir des augmentations de pluie. Les réponses sont sur mesure aux questions, là.

Aussi pour l'agrandissement, on veut tuer un lac, c'est un écosystème, un étang d'eau, puis on va donner une compensation pour ça. Moi, ça me dépasse.

4155            Aussi la question de bien paraître, comme on a dit. Avant, c'était Osisko, là, c'est Canadian  
Malartic, mais on peut dire quasiment que c'est Osisko quand même. Si je me trompe pas, il y a  
pas un pourcentage dans Yamana puis dans Agnico qui appartient à Osisko?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4160            Dans la compagnie, il y a cinq pour cent (5 %) qui n'appartient pas, mais une redevance de  
cinq pour cent (5 %).

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4165            Oui, une redevance à la fin.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4170            Oui, il y a une royauté seulement sur les onces produites, monsieur le Président. Il n'y a  
aucun lien corporatif entre Osisko et Canadian Malartic et Yamana et Agnico.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4175            Il y a pas un dix-sept pour cent (17 %) que Osisko détient de Agnico Eagle puis quatorze  
pour cent (14 %) de Yamana, puis à la fin, ça va être redevenu Osisko?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4180            Écoutez, je peux faire les vérifications, monsieur le Président, mais à ma connaissance, non.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4185            Mais il reste qu'on dirait quand même que c'est pour juste faire une plus belle image.

Ça fait que dans le fond, une question, dans le fond, c'est comme si on avait un voyou en  
ville puis on le laissait faire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4190            Vous êtes vraiment dans le commentaire, c'est très difficile pour moi d'accepter les  
commentaires à cette étape-ci, parce qu'on est vraiment pour éclairer le projet.

Je comprends toute votre angoisse, tout ce que vous avez vécu.

4195 **PAR M. KEN MASSÉ :**

J'ai ramené des points, je me demande si c'est normal.

4200 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et en même temps c'est ça, donc si vous avez une question.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4205 Bien moi, j'ai une question quand même. L'authenticité du permis, moi, quand on m'a donné mon bref, que c'est un faux bref, moi, je dis, mais j'ai jamais eu le décret avec la sanction royale, tout ça. Ils ont tu vraiment un vrai permis ou c'est juste une tolérance qu'on nous fait accroire qu'ils ont un permis?

4210 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien ça, on peut poser la question, si vous avez un permis, un permis de quoi, un permis d'exploitation?

4215 **PAR M. KEN MASSÉ :**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4220 J'imagine que vous avez un permis ou vous avez pas un permis d'exploitation de la mine?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4225 Bien écoutez, on a reçu un décret gouvernemental pour opérer. On a des certificats d'autorisation. Mais je renvoie aussi la balle du côté du ministère de l'Environnement, confirmer que ce qu'on a reçu est correct pour opérer, monsieur le Président.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4230 Oui monsieur le Président, le décret qui a été obtenu par la compagnie minière Osisko puis qui a été transféré en 2014 à Canadian Malartic GP sont des documents authentiques signés par le greffier au gouvernement.

4235 Les différents certificats d'autorisation en vertu de 22, donc pour tous les travaux spécifiques  
reliés à l'exploitation de la mine, sont aussi des documents officiels.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4240 Bien moi, j'ai demandé aux Archives nationales d'avoir ça, puis on m'a envoyé un décret  
avec des ratures, pas de sanction royale.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4245 Ces documents-là sont tous disponibles sur le site Internet du ministère de l'Environnement.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4250 Oui, mais j'ai tout le temps la copie conforme par le greffier. Moi, je veux la copie sanctionnée  
par la sanction royale.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4255 Je sais pas c'est quoi la sanction royale. C'est le gouvernement du Québec, c'est un décret  
qui est délivré par le gouvernement du Québec disponible sur le site Internet du ministère, puis qui  
paraît aussi dans la Gazette officielle du Québec qui peut aussi être consultée.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4260 Bien moi, je veux celle avec le tampon puis la signature, pas la Gazette, pas qu'est-ce qu'il y  
a sur le site Internet. Je veux une copie déposée de l'authentique.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4265 C'est l'authentique, monsieur le Président.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4270 On va y voir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une autre question?



4275 **PAR M. KEN MASSÉ :**

Oui, ça s'en vient. Là, c'est une question, j'aurais pu peut-être «checker» ailleurs, mais tant qu'à être ici, je vais vous le demander. Une mine, c'est quoi une mine dans la législation d'une mine, un «open pit», c'est tu pour des aurifères ou c'est pour du gravier, des calcaires? J'avais  
4280 parlé avec un géologue à un moment donné, il m'avait dit qu'un «open pit», ça n'existe pas en réalité dans la législation.

Ça existe pour des graviers puis des calcaires. Une mine, c'est pour miner des aurifères, ça, c'est sous terre.

4285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je suis pas sûr d'avoir entendu, bien entendu la question, mais je peux la diriger vers monsieur Martin.

4290 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui monsieur le Président. En fait, il y a deux (2) types de substances minérales, si on veut, il y a les substances minérales de surface, on pense au sable, au gravier. Il y a les autres substances minérales qui peuvent être par exemple de l'or ou du nickel où là on va parler de bail minier.  
4295

Donc pour les substances minérales de surface, il peut y avoir des baux exclusifs d'exploitation de substances de surface ou des baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface, dépendamment de l'utilisation qui doit en être faite. Si c'est pour des infrastructures ou à caractère plus industriel ou d'exportation.  
4300

Les substances minérales de surface donc, on n'a pas besoin d'aller en profondeur vraiment pour aller les chercher, c'est des dépôts meubles.

4305 **PAR M. KEN MASSÉ :**

Oui, mais là, tu avais dit que c'était pour faire comme des structures. Tu as pas dit que c'était pour aurifère.

4310 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Bien, si on parle d'or, on va rentrer dans le bail minier où là, il n'y a pas de distinction qui est faite entre une mine souterraine ou une mine à ciel ouvert.

4315 **PAR M. KEN MASSÉ :**

Puis ça, cette paperasse-là, tu vas déposer ça aussi?

4320 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Bien, c'est dans la Loi sur les mines.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4325 La Loi des mines, parlant de la Loi des mines, parce que vous savez que moi, je suis toujours en défense de mes droits de propriété pour ma maison?

4330 En vertu de l'article 2 de la Loi des mines, vous êtes tous liés, mais pas juste à la Loi des mines, parce que l'article 2 lie le gouvernement, lie tous les ministères, tous les organismes qui en sont mandataires, mais il lie aussi aux droits de la personne, la charte universelle, la charte canadienne, tout, c'est pas juste à la Loi des mines que vous êtes liés, tout le monde, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4335 Parfait.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4340 Ça fait que moi, à cause de ces abus-là, puis ce manque de confiance là, puis la façon qu'on m'a traité, bien, j'ai déposé des plaintes à des paliers pas mal plus hauts pour être entendu, parce qu'on n'a jamais entendu, dans le fond, ma requête en Cour supérieure. On s'est toujours amanché pour me boycotter pour pas que ma requête originale soit entendue.

4345 Puis j'ai des plaintes de complot pour déni de justice auprès de la Gendarmerie royale dans le dossier 12030393, puis ce dossier-là aussi s'expansionne via les autorités européennes pour être entendu devant un tribunal pénal.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4350 Parfait. Donc on va vous souhaiter bonne chance.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Je te remercie, je vous le souhaite ici.

4355 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, bonne soirée.

4360

---

**DAVE LEMIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4365 J'invite maintenant monsieur Dave Lemire. C'est bon monsieur, vous pouvez vous asseoir à côté, monsieur Lemire. Allez-y à votre première question.

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4370 Bonjour encore, bonsoir. Moi, je commencerais à dire, quand on parle de gestion de plaintes, je comprends mal. J'aimerais savoir qui je vois ou communique pour qu'on puisse continuer à évaluer mon dossier de piscine.

4375 Je comprends que vous êtes dans les normes, mais je suis toujours contaminé, et l'article 20 de la loi le dit, en tant que citoyen – excusez, l'article 20 de la loi, en tant que citoyen, ce n'est pas acceptable d'avoir le déroulement qu'on nous fait vivre. Je veux des questions claires. C'est quoi qu'on fait avec ce dossier qui perdure depuis 2013?

4380 Pourtant, la loi de l'article 20 est assez claire.

Et pour finir, quand j'entends les ministres me répondre en 2016, votre dossier est fermé, j'ai de la difficulté à comprendre. Je suis toujours contaminé et en plus, j'ai des jeunes enfants qui se baignent dans ces métaux qui sont qualifiés de minerais.

4385 Trouvez-vous que les citoyens ont eu un bon service? Malgré toutes les réponses invasives ou dirigées en la faveur de la mine, jamais pour le citoyen impacté. Pourtant les citoyens sont chez eux.

4390 Depuis plusieurs années, très déplorable la situation qui perdure.

Ça, ma question, je vous l'ai demandée récemment, ça fait que c'est quoi qu'on fait avec ça, mon dossier? C'est bien beau qu'on se parle puis si, mais c'est quoi les étapes que je peux faire, là?

4395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est vraiment un dossier privé. Moi, ce que je vous suggère, c'est de rappeler, madame Roio, peut-être que vous pouvez...

4400 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Moi, je faisais affaire avec Isabelle Labrecque au ministère des Ressources naturelles, là.

4405 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui, c'est en fait, c'est la procédure à suivre pour monsieur Lemire. C'est de peut-être revoir avec madame Labrecque, en lien avec son dossier, ce qu'il en est.

4410 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Mais elle va tu m'accepter ou elle va encore me dire, Dave, ton dossier est réglé?

4415 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Ce qu'il me semble, c'est qu'hier, on a fait le topo sur le dossier de monsieur Lemire comme quoi c'était réglé et qu'en fait, il n'y avait pas de suivi qui avait été effectué, parce que la situation s'était réglée, notamment parce que ça avait été lié à des dépassements au moment des échantillons.

4420 Maintenant, pour la suite du dossier, je sais pas si monsieur doit rappeler Isabelle pour reformuler une plainte.

4425 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

Excuse, la seule peur que j'ai, c'est que mais qu'on sorte d'ici, là, ça va faire comme les années qu'on vient de vivre, là. C'est qu'on appelle, puis on se fait garrocher d'un bord puis de l'autre, puis il y a rien qui avance. Moi, c'est ma crainte, là.

4430 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, mais notre rôle à nous, c'est difficile pour nous de prendre des engagements avec vous.

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4435

Oui, mais le ministère peut tu s'engager à s'occuper de moi mais que je les appelle demain?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4440

C'est pour ça que je vous dis que le mieux, c'est de rejoindre, possiblement porter plainte à la Direction régionale de l'environnement, au ministère de l'Environnement, puis vous allez voir comment le dossier peut cheminer.

Mais la seule chose que je peux vraiment vous dire...

4445

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

J'ai un problème, c'est comme c'est là, l'été recommence, puis le stock est dans la piscine, là. Ça fait que si on clean la piscine, il n'y en a plus de stock. Ça fait que comment tu veux qu'on ressorte un rapport pour justifier qu'il y a encore du contaminant? Ça, c'était ma première question.

4450

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais retourner, madame Roy!

4455

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Madame Roy est monsieur Roio de l'autre côté!

4460

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Il se fait tard. Allez-y madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4465

Bien, je comprends pas la question, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4470

En fait, c'est ce que j'essaie de dire à monsieur Lemire. C'est de recontacter la Direction régionale, et j'essaie de me rappeler qui ou comment ça se fait, là. Vous avez donné quelques indications l'autre fois, juste les rappeler.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4475

Oui. En fait, bien, je crois que monsieur Lemire l'a mentionné lui-même. Il peut téléphoner à la Direction régionale, sa répondante est déjà madame Isabelle Labrecque, c'est toujours cette personne qui est l'inspectrice et qui fait les vérifications pour le dossier Canadian Malartic.

4480

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Il pourrait porter une nouvelle plainte?

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4485

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4490

Voilà. C'est la piste qu'on peut vous donner.

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4495

En espérant que...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez aussi contacter la minière.

4500

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

Non, la minière, ça donne absolument rien. Regarde, ils ont eu un échantillon, puis regarde, la preuve! On n'a jamais eu de retour avec ça.

4505

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ils nous ont fait le retour...

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4510

Oui, mais ils ont tu dit qu'est-ce qu'il y avait dedans? Ils approuvaient tu le laboratoire qui avait analysé le contaminant? Moi, j'ai jamais rien su d'eux autres, là.

Même ils ont dit, mieux que ça – bien là, je rentrerai pas là-dedans!

4515

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, mais je vais demander quand même à monsieur Roy, c'est ce midi, je pense, ou cet après-midi que vous en avez parlé, vous avez dit que l'échantillon avait été analysé?

4520

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président.

4525

**PAR LE PRÉSIDENT :**

On n'avait peut-être pas eu les résultats, mais je pense qu'il y a...

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4530

Dans la lettre, c'est certain qu'au niveau de l'échantillonnage, la lettre a été déposée, monsieur Lemire pourra la consulter.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4535

La lettre est déposée.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4540

Écoutez, j'ai pas vu le document, on me l'a transféré, mais c'est certain qu'on remettait en question l'échantillonnage, monsieur le Président.

Puis surtout à la norme à laquelle on pouvait pas se comparer, il n'y a pas de normes, mais je vous dis, je suis pas au courant du dossier, monsieur le Président.

4545

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc le mieux, comme on disait, le mieux qu'on comprend pour l'instant, les gens qui sont capables de vous aviser ici, c'est de recontacter madame Labrecque.

4550

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4555 As-tu vu, on n'est même pas sorti d'ici, puis on est déjà en train de contester mon chose. Ça fait qu'as-tu vu, tu vois un petit peu le contexte. Tu vois tu que demain, si j'appelle l'Environnement, que je les fais revenir, c'est là que moi...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4560 C'est compliqué.

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

Oui. Nous autres, on est un simple citoyen, ça fait dur, là.

4565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Vous allez sûrement nous en reparler.

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4570 On va y aller avec la deuxième question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4575 Allez-y donc avec la deuxième question!

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4580 Quand on parle de la déviation, moi, je comprends, moi, j'ai pas été là quand ils ont fait le schéma en août, bon, mais moi, ce que je comprends d'une chose, c'est quand ils ont fait le schéma, c'était que quand tu rentrais dans Malartic, c'est un cul-de-sac. Ça fait que c'est sûr que le monde voulait pas ça, c'est clair.

4585 Mais moi, ma devise, comment je vois ça, pourquoi s'acharner à rentrer la déviation où ce qu'il y a un problème impacté, pourquoi qu'on règle pas ce secteur-là puis qu'on rentre pas la déviation au rond-point vers le IGA, puis qu'on ramène pas la ville là une fois pour toutes? Ce serait quoi la mettre là ou la mettre là? Tu sais, je le sais pas.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

4590

On est vraiment dans l'analyse qu'on attend dans le mémoire. Vous avez exactement les bonnes questions, vous avez exactement la base pour le mémoire.

4595

Donc la question de la déviation, on l'a abordée déjà à différentes reprises, les réponses, on les a à peu près entendues. Je vois pas ce que j'irais...

**PAR M. DAVE LEMIRE :**

4600

Bon bien, je vais rien que finir, puis ça va être fini. Quand on parle de la déviation, pourquoi pas l'avoir sortie vers le IGA au rond-point et tasser la ville secteur nord pour enfin régler nos problèmes et pour ensuite poursuivre nos vies comme avant?

4605

On n'a pas à être en otage. On est dans un pays libre, mais on donnera pas nos maisons à la mine, franchement, un peu de respect!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4610

OK. Donc votre question, elle est bonne. Avez-vous regardé l'option de partir du rond-point IGA pour faire le contournement de la ville? Est-ce que c'était là qu'était le contournement? Monsieur Roy.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4615

Oui, un instant, excusez-moi monsieur le Président. J'invite François Fortin à répondre à votre question, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4620

Allez-y monsieur Fortin.

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

4625

Oui. À l'époque, les deux (2) variantes qui ont été étudiées sommairement, qualitativement, c'est la variante bleue, la numéro 1, et la variante verte, la numéro 2.

Donc il y en avait une qui avait un carrefour giratoire, mais il était plus au nord que le carrefour giratoire actuel. Puis là, je suis mélangé un petit peu dans les dates, mais je sais même pas si le carrefour ici avait été construit à l'époque, était construit à l'époque, en fait.

4630           Donc dans ce dossier-là, nous, on travaille depuis 2009 avec la Ville et le ministère des Transports, et puis comme on l'a dit, la Ville nous a confirmé par résolution qu'elle approuvait le tracé de déviation, et le ministère des Transports, en décembre 2012, a approuvé aussi par accord de principe le tracé de déviation.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4635           Monsieur Fortin, dans l'étude d'impact, vous dites quelque part, de toute façon, si vous aviez fait le contournement, il aurait pareil fallu redonner une entrée à la ville de Malartic.

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

4640           Oui effectivement, je l'ai répété aujourd'hui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4645           Est-ce que c'est une exigence – je vais aller voir madame Gonthier! Pouvez-vous nous confirmer, madame Gonthier, que si on avait fait un contournement, il aurait néanmoins fallu redonner une entrée à la ville du côté est?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

4650           Oui effectivement, il faut au moins deux (2) entrées pour une municipalité.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4655           C'est une exigence de la loi?

**PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

4660           Ça, il faudrait que je vérifie, monsieur le Commissaire, je pourrais pas vous donner la source, mais il faudrait que je vérifie cet élément-là. Je pourrai vous revenir là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

4665           S'il vous plaît. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lemire, merci.

**PIERRE FONTAINE**

4670

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appelle monsieur Pierre Fontaine s'il vous plaît.

4675

**PAR M. KEN MASSÉ :**

En attendant qu'il arrive, s'il y a un accident demain matin sur le chemin du Lac-Mourier, y a-t-il un responsable?

4680

**PAR LE PRÉSIDENT :**

S'il y a un accident demain matin?

4685

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Sur le chemin du Lac-Mourier, y a-t-il un responsable que c'est non conforme, puis que personne fait rien? Parce qu'il y a un camping qui va ouvrir, un camping là-bas, l'école finit bientôt, puis ça va ouvrir. Il va y avoir du monde qui va rouler là.

4690

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, votre tour tout à l'heure de parole, il est passé.

4695

**PAR M. KEN MASSÉ :**

C'est important quand même.

4700

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est une bonne question, mais en même temps, vous allez pouvoir l'amener dans votre mémoire ou dans votre position en temps de deuxième partie d'audience.

4705

**PAR M. KEN MASSÉ :**

Au mois de juillet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4710           Donc je vous prierais simplement de libérer la place, puis je vais écouter monsieur Fontaine.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4715           Mais il n'y aura pas quelqu'un de coupable s'il y a un accident demain matin sur la route du Lac-Mourier?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y a sûrement quelqu'un...

4720           **PAR M. KEN MASSÉ :**

Moi, je suis non conforme, c'est sûr qu'on vient m'arrêter tout de suite, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4725           Je vous remercie monsieur, je vous demanderais s'il vous plaît de quitter la table.

**PAR M. KEN MASSÉ :**

4730           De m'en aller.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4735           De quitter la table. Vous pouvez rester dans la salle, ça me fait plaisir. Merci.  
Monsieur Fontaine.

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

4740           C'est encore une petite lecture pour que vous compreniez de quoi je parle, malgré que vous allez comprendre, là.

4745           Nous avons attendu le Guide de cohabitation avec impatience. La minière m'avait même dit personnellement que le guide serait apprécié, car il avait des bons points et que le Groupe de travail avait travaillé fort.

4750 Le Guide a été catégoriquement refusé. Nous savons que vous avez pris connaissance de nouveaux points et que vous allez encore travailler fort et nous en sommes conscients. Mais pourquoi n'avez-vous pas rencontré les citoyens les plus impactés au lieu de faire des ateliers de coconstruction à l'automne 2015 avec des gens qui travaillaient pour la ville ou pour la minière? Je me souviens que le pourcentage de citoyens impactés était pas beaucoup.

4755 Mais question : aurions-nous sauvé beaucoup de temps et beaucoup d'argent avoir été voir les personnes impactées directement?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4760 La fin de la question est plutôt de l'ordre du commentaire, mais la question juste avant était une question. Dans l'exercice de coconstruction, vous avez travaillé avec des organisations surtout? Avec peu de citoyens impliqués?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

4765 Non, il y avait cent vingt-deux (122) participants. Là-dessus, je pourrai vous revenir avec la précision sur le nombre exact de citoyens, mais en grande majorité des citoyens présents, il y avait aussi des organismes, autres parties prenantes.

Donc ça a été un atelier, dans le fond, qui se visait rassembleur avant toute chose.

4770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et l'objectif était de donner les bases pour pouvoir établir?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

4775 L'objectif était, nous avons entendu les problèmes sur lesquels, travailler les impacts sur lesquels les gens souhaitaient des améliorations dont le bruit, vibrations, poussières, circulation, impacts psychosociaux, impacts à la santé. Donc l'atelier était organisé sur ces thématiques-là, et le but était de coconstruire ensemble des solutions viables pour améliorer la situation.

4780 Une des recommandations de cette journée-là était bien entendu le Guide de cohabitation. Donc c'était un travail, dans le fond, où on encourageait, on souhaitait la participation citoyenne pour une prise en charge aussi et un développement de solutions qui étaient adaptées à la communauté.

4785

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

4790 Monsieur le Président, on était à peu près une soixantaine, soixante-soixante-trois (60-63) résidents dans le coin, impactés. Puis le restant, c'était la Ville et la minière, les employés. Et ça travaillait du même côté que nous autres, comme s'ils étaient impactés eux aussi. C'est de même que ça s'est passé.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4795 Ils travaillaient du même côté que vous autres, comme s'ils étaient impactés.

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

4800 Bien, comme s'ils avaient été impactés. Sauf qu'ils vivaient pas les impacts que nous autres, on vivait sur l'autre bord.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4805 D'accord. Donc dans le mémoire, vous allez pouvoir nous faire état de ces questions-là.

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Oui, c'est sûr.

4810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et la deuxième question?

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

4815 Avec la restriction du BAPE en 2009, la minière avait dit que les décibels allaient être de quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB). Mais elle est revenue sur leurs conditions qui avaient été émises par le BAPE et ont fait leur possible pour changer les mesures de décibels.

4820 Est-ce que la municipalité et l'Environnement auraient pas été supposés faire faire une étude pour prendre une décision, car c'est peut-être une limite que le BAPE trouvait acceptable?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4825 Je suis pas certain d'avoir compris la question, je suis désolé, pouvez-vous répéter?

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Il n'y a pas de problème. Est-ce que la municipalité et l'Environnement auraient pas été supposés faire une étude?

4830

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour?

4835

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Vu qu'il y avait eu une décision qui était par le BAPE, il y avait eu des limitations émises pour ça. Pour émettre une autre limitation, je pense qu'il aurait pas été supposé avoir une étude, mettons, avant de rendre une décision?

4840

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Roio, comprenez-vous la question, pouvez-vous répondre?

4845

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Bien, je crois que je comprends la question. En fait, ce que je comprends de la question de monsieur Fontaine, c'est qu'il aimerait savoir en fait si le ministère et la municipalité ou la ville a fait une analyse concernant les changements de conditions au décret d'Osisko à l'époque.

4850

Alors première des choses, j'aimerais en fait dire que le décret qui est émis, c'est un décret qui provient du Conseil des ministres, donc le gouvernement du Québec. Ce n'est pas le BAPE qui émet les autorisations.

4855

Les conditions qui étaient au décret initial avaient été prises sur la base entre autres d'engagements puis d'échanges avec la minière Osisko, en 2009.

4860

En 2011, Osisko a fait une demande de modification de décret. Donc ça, c'est dans la loi. Le ministère doit faire une analyse d'une demande, lorsqu'elle provient d'un promoteur, c'est l'article 122.2. Dans le fond, c'est qu'une minière a le droit de venir nous demander une modification de son décret pour des changements.

4865

À cette époque, il y avait eu des changements au niveau du zonage municipal, il y avait le parc qui avait été fait avec la butte-écran, le parc à côté. À cette époque, il a bel et bien eu une analyse environnementale qui a été effectuée pour la demande de modification du décret.

À cette époque-là, nous, la modification qui a été faite, c'est qu'on a intégré la Note d'instructions 98-01 dans le décret, puis c'était afin d'uniformiser entre autres, pourquoi on acceptait de le faire, c'est que ça uniformisait la pratique puis l'intégration de la Note à travers les différents décrets miniers qu'on avait obtenus.

4870

Monsieur Fontaine peut obtenir la note d'analyse environnementale concernant cette modification-là sur notre site Internet, c'est un document public.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4875

Donc il y a eu une analyse qui a été faite, puis vous pouvez y avoir accès en ligne sur le site du ministère dans la liste des décrets.

**PAR M. PIERRE FONTAINE :**

4880

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4885

Merci.

---

**CHANTAL GERMAIN**

4890

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Il nous reste quatre (4) personnes à la liste, donc madame Chantal Germain.

4895

**PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Bonsoir. Je suis très heureuse d'avoir le temps de poser ma question, même s'il est tard.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4900

Vous en avez juste une, c'est super.

**PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

4905

J'en ai deux (2).



**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, parce que vous avez dit ma question!

4910 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Oui, ma première question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4915

Allez-y.

**PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

4920 Ça porte encore sur les avis. Pourquoi le ministère a-t-il transformé les avis d'infraction à la mine en avis de non-conformité? En 2012, c'est devenu des avis de non-conformité.

4925 Les avis de non-conformité correspondent au temps où ça a été la destruction du quartier qui est dans la fosse maintenant; aussi, ça correspond au temps de la phase de construction de la mine et de la phase de début de la mine.

Quelle différence ça faisait pour l'administration de ces manquements pour le ministère?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4930

Madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4935 Monsieur le Président, je crois que madame Cassista pourrait répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4940 Madame Cassista.

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

4945 Oui, je vais faire une réponse assez courte, assez simple. L'entrée en vigueur de la loi qui introduit les sanctions administratives pécuniaires, c'est dans ces années-là, si vous regardez le document, je vous ai donné la directive sur le traitement des manquements à la législation

environnementale, donc c'est 2012, puis c'est à cette époque-là où est-ce qu'on a changé la terminologie.

4950 Avant, ça s'appelait un avis d'infraction, puis on a changé la terminologie administrative pour que ce soit un avis de non-conformité. Donc il n'y a pas de liens avec le dossier ici.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4955 Là, c'est un changement d'appellation.

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Oui.

4960 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Seulement au niveau administratif, il n'y avait aucun changement?

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

4965 Bien, c'est sûr, la Loi 89 a apporté des modifications à la façon où on traite les manquements. Donc il y en a plusieurs dont l'introduction des sanctions administratives pécuniaires, puis il y a eu d'autres changements à la loi en même temps.

4970 Donc j'ai pas les fins détails pourquoi ces mots-là ont été choisis, ça s'accompagnait de modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement.

**PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

4975 C'est sûr que le mot infraction frappe plus que non-conformité. Cet après-midi, on a vu qu'il n'y a aucune sanction non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4980 Probablement que les mots et le vocabulaire, c'est le législateur qui les choisit, qui travaille. Le législateur, il n'est pas ici.

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

4985 Non, j'ai pas ces détails-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question.

4990 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Deuxième! Ça porte sur l'eau, l'eau potable. Avant l'arrivée de la mine, l'eau de Malartic était excellente. C'est pour savoir si maintenant, c'est la même chose ou s'il y a eu des modifications, et si aussi c'est partout dans la ville?

4995

Parce que quelqu'un me disait, qui demeure proche de la ville, que son eau des fois avait une drôle de couleur, du robinet, et elle évitait à en boire. C'est ma question. Est-ce que l'eau potable est bonne partout dans la ville et est aussi bonne qu'avant? Ce que j'en doute, là.

5000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ferron.

5005 **PAR M. MARTIN FERRON :**

5010

Oui monsieur. Pour répondre à la question monsieur le Président, l'eau est de très grande qualité à Malartic. On a encore fait des analyses détaillées l'année passée, je sais pas s'il y en a qui se souviennent qu'il y avait eu une petite saga avec un coureur, un cycliste au tour de l'Abitibi qui avait consommé de l'eau ici au Théâtre Meglab et il avait été testé positif et a dit que c'était dans l'eau de la municipalité qu'il avait trouvé force pour gagner sa course!

5015

Après analyse, on a fait des analyses de l'eau de la municipalité en quantité, à des laboratoires spécialisés en ce sens, et notre eau est de très grande qualité. Elle se compare, au niveau des proportions, de parties par millions, à l'eau Eska qu'on va retrouver dans les dépanneurs même.

5020

Et c'est pour ça aussi qu'il y a un embouteilleur en ville ici qui s'approvisionne à même notre eau de la municipalité. Bien sûr, il y a des compteurs d'eau spécial pour lui.

5025

Mais c'est une eau de très grande qualité. On chlore l'eau ici au minimum des seuils requis par le ministère. On pourrait demander une dérogation également comme Amos ou Senneterre pour même ne pas la chlorer, mais on n'a pas fait ce choix-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5025

Parfait. Monsieur Roy, dans les puits que vous suivez, est-ce que vous avez observé des modifications particulières de teneur?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5030

Bien, écoutez, j'aimerais appeler Alexandre Boutin, seulement parler du sens de l'écoulement de l'eau souterraine, ça pourrait apporter une précision aussi.

**PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :**

5035

Bonjour, Alexandre Boutin, hydrogéologue chez Golder et associés. Donc au niveau de l'écoulement de l'eau souterraine, l'écoulement de l'eau souterraine en fait, ça, c'est la carte de rabattement, mais l'écoulement de l'eau souterraine se fait de façon naturelle en direction de la mine. Donc à ce niveau-là, il n'y a pas de craintes au niveau de la qualité de l'eau du côté du puits municipal.

5040

De plus, il y a des suivis annuels, biannuels à la mine, puis il n'y a aucun impact qui est observé à l'extérieur du site de la mine au niveau de la qualité de l'eau souterraine. Donc il y a quelques dépassements sur le site de la mine, mais en fait, c'est un site où il y avait d'anciens résidus, donc c'est des problématiques qui étaient antérieures, puis qui sont contenues sur le site de la mine et bien contrôlées.

5045

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5050

Parfait, merci. Merci madame.

**PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

5055

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5060

Juste une question pour monsieur Boutin, comme ça je serai pas obligé de vous la réécrire plus tard!

Sur le chemin des Merles entre autres où il y a des puits des particuliers, avez-vous une idée de la hauteur de la colonne d'eau ou si c'est hautement variable ou si c'est le long du chemin, on a une colonne d'eau plus ou moins constante d'un puits à l'autre?

**PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :**

5065

En fait, j'inviterais monsieur Yves Leblanc qui a fait un travail à ce niveau-là, puis moi personnellement, j'étais pas impliqué, c'est tout récent. Si monsieur Roy est d'accord.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5070

Bien, je suis d'accord évidemment, monsieur le Président. La caractérisation des puits domestiques a été faite par monsieur Yves Leblanc, donc monsieur Leblanc serait en mesure de répondre à votre question.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5075

Oui, je veux juste avoir une idée de l'ordre de grandeur de la colonne d'eau dans ces puits-là. Monsieur Leblanc.

**PAR M. YVES LEBLANC :**

5080

Bonsoir. Yves Leblanc, hydrogéologue pour la firme Richelieu hydrogéologie. Bien, votre question, ça concerne la colonne d'eau dans les puits. Moi, mon mandat, c'était d'évaluer plutôt la qualité de l'eau.

5085

Donc malheureusement, je peux pas répondre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5090

Mais qui pourrait, parce qu'en fait, c'est juste pour apprécier le rabattement, l'effet du rabattement sur le volume d'eau disponible pour les particuliers.

**PAR M. YVES LEBLANC :**

5095

Il y a à l'UQAT un collègue à monsieur Bussière, Abdelkadir Maqsoud qui a fait l'instrumentation de quelques-uns des puits, le rang des Merles notamment, qui pourrait éventuellement pouvoir répondre à cette question. Là, je pense que ses suivis devraient pouvoir être disponibles.

5100

**PAR LE COMMISSAIRE :**

On va vous formuler – bon bien, monsieur Boutin s'il vous plaît!

**PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :**

5105

Désolé, il commence à se faire tard.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5110

Oui, oui, pour tout le monde, absolument.

**PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :**

5115

Donc c'est une question de nomenclature. Pour moi, la colonne d'eau, c'est vraiment à l'intérieur des puits.

Mais le réseau de suivi, il y a un réseau de suivi de puits autour de la mine, il y a dix (10) puits de suivis qu'on voit entre autres certains de ces puits-là autour de la mine, puis il n'y a pas d'impacts mesurés au sud de la mine.

5120

Donc les impacts au niveau du rabattement sont vraiment centrés autour de la fosse. Donc à ce niveau-là, il n'y a pas d'inquiétudes.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5125

Mais avec le temps puis la profondeur, on n'aura pas un rabattement plus – c'est la modélisation...

**PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :**

5130

La modélisation ne prévoyait pas une baisse du rabattement qui aurait entraîné une perte d'usage, puis la mine s'enfonce, l'impact est surtout relié au premier mètre du roc qui est plus perméable, puis plus la mine s'enfonce, plus le roc est de nature de plus en plus imperméable. Donc l'impact est vraiment réduit à ce moment-là.

5135

**PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est bien, merci beaucoup.

5140

**CLÉMENTINE CORNILLE**

5145

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Clémentine Cornille s'il vous plaît. Bonsoir madame.

5150

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Rebonsoir. On va rester dans la thématique de l'eau, ça tombe bien. Mais je parlerai moins de la qualité, plus peut-être de la quantité puis de la réglementation.

5155

J'ai comme des questions qui viennent vers peut-être une question plus spécifique, est-ce que je peux me permettre?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5160

Allez-y, commencez par la première question.

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

5165

D'abord, je me demandais si un pompage pouvait être considéré comme du prélèvement d'eau?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5170

Madame Roio.

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

5175

Il me semble que oui, monsieur le Président. Dans le Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection, c'est considéré comme un prélèvement.

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

5180

Donc la suite! Considérant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau qui assujettit donc normalement des gros préleveurs, soixante-quinze mètres cubes (75 m<sup>3</sup>) d'eau journalier à déclarer leurs prélèvements, est-ce que le projet est assujetti à ce type de règlement?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Roio.

5185

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui, il est assujetti.

5190

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Est-ce que l'information serait disponible? Est-ce que c'est possible de les avoir?

**PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

5195

Madame Annie Cassista va répondre à la question, monsieur le Président.

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

5200

Donc oui, il est assujetti. La compagnie doit faire des déclarations de ses quantités d'eau qu'elle prélève.

Donc oui, je pense que c'est possible d'avoir ces données-là qu'on reçoit, je pense que c'est des données qu'on reçoit de façon annuelle, donc des données de déclarations de prélèvement d'eau.

5205

Puis il y a aussi une redevance qui y est associée. Là, je connais pas le détail pour ce dossier-là, il y a des nuances à apporter en fonction – il y a le dénoyage lui-même qui est un prélèvement d'eau souterraine, mais les approvisionnements par rapport aux réseaux municipaux, je connais moins ce bout-là. Mais assurément, on reçoit des données de la minière.

5210

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Et elles peuvent être disponibles.

5215

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Oui. Bien là, je dis oui, évidemment, il faut que ça passe par la Loi d'accès à l'information.



5220 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais nous, nous ne passons pas par la Loi d'accès à l'information.

5225 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Oui, bien, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5230 Donc nous le demandons.

**PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Parfait, désolée. Il est tard!

5235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, pas de problème.

5240 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Vous pourrez le demander, ça veut dire?

5245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

5250 Est-ce que je comprends que vous allez le demander?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est demandé.

5255 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

C'est demandé!

5260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est demandé déjà.

5265 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Magnifique. Peut-être pour rester dans le domaine de l'eau toujours! Donc on avait appris qu'une mesure d'atténuation pour les poussières était justement d'augmenter la quantité d'eau pour l'arrosage, est-ce que ça serait possible d'avoir une idée de l'eau qui sera disponible pour l'arrosage chaque jour, toute la durée de vie du projet par exemple? Je veux voir vraiment très très large.

5270

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy.

5275

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui, donnez-moi quelques instants, je crois que j'ai la réponse, monsieur le Président.

5280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. En avez-vous encore beaucoup comme celle-là, d'autres questions après? Non, c'est une, c'est bon, merci.

5285 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

L'utilisation qu'on fait pour l'arrosage, monsieur le Président, je vais quand même valider la réponse, parce que rendu à cette heure-là, je suis pas certain, mais c'est trois cent mille mètres cubes (300 000 m<sup>3</sup>) sur une base annuelle. En 2015, on a utilisé trois cent mille mètres cubes (300 000 m<sup>3</sup>) d'eau pour l'arrosage qu'on fait sur le site de la mine, monsieur le Président.

5290

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Et l'eau, elle est prise à même le circuit, dans le bassin sud-est?

5295

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5300 L'eau vient des ouvertures souterraines, des anciennes mines souterraines, elle est pompée des anciennes mines souterraines. Elle est déposée dans la fosse, ce qui n'est pas évaporé retourne dans le souterrain, monsieur le Président.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5305 D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5310 Et dans les perspectives jusqu'en 2028, les volumes d'eau vont avoir tendance à augmenter avec la profondeur?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5315 Les volumes d'eau vont avoir tendance à augmenter, parce que la surface de notre projet augmente, donc on a plus d'eau à gérer, donc au niveau du bassin sud-est, tout ça, ça nous donne une plus grande réserve d'eau de façon à gérer l'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5320 Vous pourriez nous donner un estimé des volumes que vous allez avoir besoin sur la base annuelle jusqu'en 2028?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5325 Pour l'arrosage, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

5330 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui, j'imagine qu'on pourrait faire des estimations, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5335

Merci. Votre dernière question, madame Cornille.

**PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

5340

Je sors de l'eau puis je vais vers la garantie financière. Donc on sait que déjà depuis le projet actuel qui est en cours d'opération, le montant a été versé, si je me trompe pas.

Pour ce qu'il en est du projet actuel dont il est débattu ici, quel serait le montant évalué pour la restauration finale du site?

5345

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy.

5350

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Monsieur le Président, on a, en lettres de crédit, on a quarante-six millions (46 M\$) au moment où on se parle. On devait mettre un dix millions (10 M\$) supplémentaire au mois de juin, donc je sais pas si ça a été fait au mois de juin cette année. Donc si c'est pas fait, ça va être fait avant la fin du mois de juin.

5355

L'année prochaine, c'est aussi un autre dix millions (10 M\$) qui s'ajoute. Ça, c'était pour le projet actuel.

5360

Pour l'extension, l'évaluation a été faite, puis là, j'ai un blanc de mémoire! L'évaluation a été faite par Golder, et puis le montant va être tout simplement ajusté en fonction, la garantie va être augmentée en fonction du montant requis, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5365

Donc vous allez pouvoir nous préciser...

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5370

Oui, je crois même que c'est dans l'étude d'impact, si ma mémoire est bonne. Je vais valider tout ça puis vous revenir avec la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5375 Elle est volumineuse, l'étude d'impact.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5380 Oui, je sais, puis j'ai de la misère à me rappeler ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Cornille.

5385 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Merci beaucoup.

5390

---

**SOPHIE LALIBERTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5395 Madame Laliberté. Et la dernière après sera madame Maria Suder.

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

5400 Bonsoir. Alors j'ai une question. On a parlé de restauration encore là maintes et maintes fois, par contre, on a posé la conclusion que comme c'était très éloigné dans le temps et que c'est un réel défi, que la technologie va probablement avancer, modifier, etc., c'est difficile de statuer.

5405 On a un cas sur lequel on peut peut-être discuter, c'est le site minier East Malartic qui devait être normalement restauré et là, je vous avouerais qu'il commence à être un petit peu tard, je me rappelle plus exactement où j'ai lu, si c'était dans l'étude d'impact, le résumé, d'autres documents, mais que ça devait être terminé de façon imminente.

5410 Moi, j'avais une question à savoir, premièrement, quand ça devait être terminé, la restauration de ce site et quelles étaient les méthodologies utilisées. C'est certain que c'est un site de plus petite ampleur, mais de connaître un peu qu'est-ce qui a été fait à ce sujet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci, monsieur Roy.

5415

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. Nous devons recouvrir l'ancien parc de la East Malartic, ce qui a été fait dans les premières années du projet. Par la suite, il y a eu une vérification au niveau de la restauration et on a été autorisé à déposer des stériles par-dessus.

5420

Donc c'est mon souvenir et ma compréhension du dossier, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5425

Bien, merci. Madame Laliberté.

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

Donc la restauration va être terminée à quel moment?

5430

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Elle est déjà terminée?

5435

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Écoutez, je vais valider la réponse, mais à ma connaissance – oui c'est terminé, monsieur le Président.

5440

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

Je pourrais peut-être amener un élément supplémentaire. Les installations de surface, le «shaft», tout ça, de la East Malartic ont été démantelés. Et puis le secteur comme tel de ces infrastructures-là est dans le projet d'extension, donc va être miné éventuellement si le projet est accepté.

5445

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, c'est éventuellement, d'accord. Donc si le projet est accepté, ça devrait être terminé vers?

5450

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

5455 Bien, présentement, les infrastructures de surface ont été démantelées. Le puits a été, il y a des couvercles, des caps, il a été capé, dans le fond, dans les règles de l'art.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5460 Parfait.

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5465 Juste préciser, monsieur le Président! Monsieur Fortin fait référence aux infrastructures de surface que l'ancienne mine avait. Moi, je faisais référence au parc à résidus de cette ancienne mine là. Le parc a été restauré et on a déposé des stériles par-dessus.

Puis les anciennes infrastructures sont incluses dans l'extension de la fosse Canadian Malartic.

5470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Les stériles qui sont par-dessus, c'est stabilisé, c'est fini, le travail est fini?

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

5475 Oui monsieur le Président. Puis il demeure en place pour toute la suite du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5480 Madame Laliberté.

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

5485 On change un peu de registre. On a beaucoup discuté du Guide de cohabitation, de rachat de maison. Il y a une question pour moi qui n'a pas été abordée. La minière a fait part de son intention de pas dévitaliser le secteur et de miser sur la revente des maisons.

5490 Mais je me posais la question, est-ce qu'il y avait eu des études qui ont été faites sur la demande par rapport à l'achat d'une maison dans la zone A, suite au rachat de la mine, lorsque la mine va mettre en vente ces maisons?

Et quel était le scénario envisagé dans l'éventualité où ces maisons-là étaient invendues pendant plusieurs mois, plusieurs années et inhabitées pendant une longue longue période de temps?

5495

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Roy.

5500

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

J'invite madame Desrochers à répondre à votre question, monsieur le Président.

5505

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Desrochers.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5510

Je vais commencer par une réponse courte et vous me direz si un complément est nécessaire. Donc l'étude dont je vous parlais qui est disponible de monsieur Lahaye sur les temps de vente démontre qu'il n'y a pas de souci au niveau des délais de vente.

5515

Bien entendu, la mine reste responsable des acquisitions, des propriétés tant qu'elles ne sont pas revendues, donc va payer les taxes et va s'occuper comme propriétaire responsable de ces résidences-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5520

Dans l'étude de monsieur Lahaye, ça tenait compte des transactions générales de Malartic ou ça tenait compte des situations particulières de la zone A?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5525

C'était Malartic tous secteurs confondus et spécifique ensuite Malartic, le quartier Sud et quartier Nord. Il a fait un comparable entre les deux (2) secteurs et avec la région également.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5530

Parfait. Et l'élément de la question de madame Laliberté, qu'est-ce qui arrive si vous n'arrivez pas à les revendre?



**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5535 Jusqu'à date, on n'a pas de souci là-dessus. Comme je disais, on reste propriétaire de ces résidences-là, et le but, c'est de s'assurer qu'elles soient revendues dans les meilleurs délais.

Donc le volet revente des propriétés, on va s'assurer qu'il tienne la route encore là pour favoriser justement l'occupation et la vitalité.

5540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5545 J'avais une question complémentaire sur ça. Dans cette zone, il y a quand même des impacts qui sont vécus, il y a des gens qui soulignent plusieurs problèmes. J'ai comme un problème éthique à revendre une maison qui est dans une zone où tout le monde dans la zone est vulnérable. C'est comme vendre la maison à une personne vulnérable, qui devient automatiquement vulnérable.

J'ai de la misère à saisir. Vous avez sûrement réfléchi à cette question?

5550 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5555 Bien, jusqu'à maintenant, il faut comprendre que les performances environnementales au niveau des poussières sont à quatre-vingts pour cent (80 %) en bas de la norme. Les vibrations ont une moyenne en bas de quatre millimètres-seconde (4 mm/s). C'est certain que pour certains, certaines personnes ne peuvent pas vivre avec ces mesures-là.

Toutefois, je crois que de généraliser la situation, c'est pas représentatif de la réalité. Je ne crois pas que ce soit une zone invivable, inhabitable.

5560 Alors je crois que c'est un terrain où que les gens nous ont dit, comme je vous l'ai déjà mentionné, sont venus nous voir au bureau des relations avec la communauté nous disant que c'était leur maison, leur quartier, qu'ils l'appréciaient, qu'ils faisaient bon vivre là.

5565 onc je dis pas que pour les autres, ce n'est pas la situation pour ceux qui ne sont plus bien là, c'est pas de minimiser ou de dire que l'autre situation n'existe pas, mais je pense qu'il faut prendre compte de toutes les situations.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5570 Parfait. Et ceux qui vont acheter, si après quelques années, ils jugent que vraiment, ils n'ont pas fait une bonne affaire d'achat, est-ce qu'il y aura encore des possibilités de discussions avec vous ou ils acceptent les risques qui viennent avec l'achat, le milieu ambiant qui vient avec l'achat?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5575 C'est ça, ils achètent en connaissance de cause. Où le programme est à l'heure actuelle, ils achètent en connaissance de cause, mais la compensation est disponible.

5580 Et il faut comprendre que c'est une compensation aussi, une compensation mesure volontaire qui est versée, tout comme le programme d'acquisition.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5585 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5590 Quand vous dites en connaissance de cause, est-ce que ça veut dire qu'au contrat, il y a des clauses qui excluent que la personne puisse revenir vous voir en demandant de refaire l'objet d'un rachat?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5595 Ce qui est actuellement dans le programme, il serait pas admissible au programme d'acquisition.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5600 Ça va.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5605 Je vais vous poser une dernière question sur cet élément-là. Quand vous allez voir un propriétaire qui veut vendre sa maison, vous allez établir un protocole d'entente qui apparaît avant le contrat d'achat. Ce protocole d'entente contient-il une clause qui lui interdit de parler de la compagnie, comme monsieur Massé a parlé tout à l'heure, a laissé entendre qu'il y avait des clauses de confidentialité qui étaient dans les protocoles d'entente?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5610 Ce n'est pas l'objectif de ce Guide de cohabitation là qui se veut au contraire transparent, ouvert, équitable et juste. Donc il n'y a pas de mesures en ce sens-là qui ont été proposées dans le Guide de cohabitation.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5615 Mais dans le protocole d'entente, de gré à gré, quand vous allez voir une personne pour acheter sa maison ou pour discuter avec lui, parce qu'il veut vendre sa maison, il fait partie des gens qui sont retenus, il y a un protocole, mais il me semble que c'est comme ça que vous l'appellez dans le Guide de cohabitation d'ailleurs, un protocole de vente?

5620

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Une offre d'achat ou une confirmation ou je sais pas.

5625

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pas vraiment, un peu comme avant l'achat que j'avais l'impression, là?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5630

Une offre d'acquisition en fonction des valeurs marchandes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5635

Oui.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Oui.

5640

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans ça, il y a des clauses de confidentialité ou de limite de paroles?

5645 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Il n'y a pas rien de prévu à cet effet-là. On n'est pas rentré dans le fin détail de chacune des options, mais c'est justement, ça se veut ouvert. Mais là, pour les détails, comment ça fonctionne!

5650 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas une clause spécifique là-dessus?

5655 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Non, puis il n'y a pas rien d'élaboré à cette étape-ci, c'est trop dans le fin détail.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5660 OK.

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

J'aurais juste une toute petite sous-question?

5665

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

5670 **PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

Est-ce que le rythme de revente des maisons qui ont été acquises par la mine peut influencer le rythme de rachat? Parce qu'on sait que, bon, ça semble être une préoccupation sociale, c'est-à-dire que des gens semblent avoir mis la préoccupation qu'il va y avoir une certaine chronologie qui devra être respectée en fonction des priorités et même déjà des inquiétudes soulevées par rapport à la rapidité qui, soit dit en passant, a été très très rapide au niveau de l'implantation d'Osisko, petite parenthèse, et est-ce que ce rythme-là peut être influencé par le rythme de revente?

5675

5680 Est-ce que la minière va se dire, bien nous, on a déjà vingt (20) maisons à revendre, on peut pas en prendre d'autres puisqu'il y a saturation du marché ou je sais pas trop quel facteur?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5685 Madame Desrochers.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5690 Il y a pas d'éléments comme ça qui ont été mis de l'avant dans le guide pour le moment, à savoir s'il y avait un rythme envisagé en fonction de la revente. C'est pas un considérant.

**PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :**

5695 Parfait, merci beaucoup pour votre écoute.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5700 Juste un complément! Toute transaction est publiée, à ma connaissance, donc les montants des transactions, quand il y a une vente qui se fait, c'est publié, donc c'est de nature publique.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5705 Parfait, merci.

---

**MARIA SUDER**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5710 Madame Maria Suder.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5715 Bonsoir monsieur le Commissaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5720 Bonsoir madame Suder.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5725 Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Maria Suder, j'attends depuis trois (3) jours pour poser ces questions-là que vous avez abordées déjà juste avant, mais je dois juste finir par demander d'une rentabilité économique c'est-à-dire acquisition de propriétaires non résidents.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

5730 Madame, on m'a dit que certains ne vous entendent pas bien, puis qu'il faudrait vous rapprocher du micro.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5735 D'accord. La question acquisition de propriétaires non résidents qui, disons, ont déménagé pour travailler ailleurs, disons Toronto, Montréal. Là, c'est sa maison en vente pendant douze (12) ans, maintenant, il est pris avec agent, le prix, dans le sud de la voie ferrée, le prix baisse à cause de toutes les nouvelles qu'on a, tout qu'est-ce qui se parle. Les agents disent de baisser le prix, on baisse à vingt mille dollars (20 000 \$), c'est beaucoup, puis ça descend encore.

5740 Tant que les douze (12) ans s'écoulent, il n'y en a pas de vente. Ma question est pourquoi il n'y a pas priorité d'acheter ces maisons-là pour que ça se détériore pas, pour que quelqu'un d'autre qui va pas prendre soin et pour que le propriétaire n'a pas à assumer les coûts en double, disons qu'il vit à Toronto, puis il doit payer ici le temps que c'est pas payé.

5745 C'est cette question-là que j'ai.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5750 Parfait, on va la poser à madame.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

La réponse du promoteur ou bien Agnico Eagle.

5755 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5760 Je vais l'adresser à monsieur Roy. Dans votre idée de vulnérabilité, est-ce que la vulnérabilité économique ou la situation de la nature que celle que madame vient de nous exposer est prise en compte?

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5765 Je peux vous relire la définition avec laquelle on avait de madame Bresse jusqu'à maintenant. Comme je le disais, ce concept-là, autant de vulnérabilité que du processus d'acquisition, tout le volet acquisition est en révision. Donc c'est le plus loin que je peux aller pour le moment.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5770 Donc c'est en révision, est-ce que vous étiez là quand la notion de vulnérabilité a été expliquée?

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5775 Ça a partiellement été expliqué, quand madame Lévesque a demandé ces questions-là.

5780 Vu que la situation est peut-être complètement différente, c'est parce qu'elle vit ici, puis la maison qui est en question, elle est partie travailler. Et comme vous, tout le monde travaille parfois ailleurs.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5785 Je peux amener la notion de propriétaire non occupant, c'est une question qui avait été posée aussi, mais je peux juste résumer rapidement.

À l'heure actuelle, l'acquisition n'est pas destinée aux propriétaires non occupants, il vise les gens qui vivent les impacts directement, c'est ça, au niveau de la zone A.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5790 Mais je comprends que madame, d'après l'exposé qu'elle me fait, elle vit directement les impacts, parce qu'elle n'arrive pas à vendre la maison qui est à vendre depuis un certain temps et qu'elle se retrouve à payer deux (2) loyers.

5795 Elle n'est pas dans un investissement, vous comprenez la différence, elle n'est pas dans un investissement, genre avoir acheté un duplex pour faire de la location et ne pas être occupant. Elle est dans une situation...

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5800

Il m'est difficile de commenter des cas individuels, ne connaissant pas tous les détails de la situation.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5805

Prenons des cas généraux.

**PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

5810

Toutefois, je vous réfère à l'étude qui a été faite sur le temps de vente et les montants de vente dans le secteur de Malartic qui, à la lumière de ça, ne nous donnait pas un indicatif comme quoi il y avait un souci au niveau des délais de vente et des montants de vente.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5815

Parfait. Donc madame, dans votre mémoire ou dans le témoignage que vous ferez en deuxième partie, vous pourrez nous faire état de cette situation.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5820

Bien, d'accord, merci. J'aimerais juste ajouter, je suis pas toute seule dans cette situation. La maison qui est juste en face de moi sur la rue Laval est exactement dans la même situation.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5825

Parfait.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5830

Aussi, vu qu'elle n'est pas encore vendue par l'agent, elle est à vendre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5835

Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR Mme MARIA SUDER :**

Oui.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

5840

Allez-y, je vous en prie.

**PAR Mme MARIA SUDER :**

5845

J'ai entendu après deux (2) jours, trois (3) jours, plusieurs questions concernant – j'ai des questions pour le promoteur.

Moi, je reste sur la rue Laval, j'aimerais savoir si cette partie-là est sous le claim de droit de surface, d'exploitation de surface?

5850

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy.

5855

**PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président, j'invite François Fortin à répondre à votre question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5860

Monsieur Fortin.

**PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

5865

Oui monsieur le Président, on va remettre la carte des claims qu'on possède à Malartic. Donc je vais essayer d'expliquer mieux, de situer mieux la carte cette fois-ci.

L'image bleue ici, la tache bleue, c'est la ville de Malartic. Et on voit en rouge, la ligne en rouge, c'est la propriété Canadian Malartic, les claims que nous possédons.

5870

Donc ma compréhension, puis là, je suis pas un expert en claims, j'aimerais juste consulter mes collègues!

5875

Donc on possède les claims, mais on ne pourrait pas exploiter la surface, de ce que je comprends de la ville.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous confirmer ce que vient de dire monsieur Fortin?

5880

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

En fait, je vois mal la carte, mais dans le respect de la Loi sur les mines, un claim peut être attribué sur un terrain privé, là où il n'y a pas de contraintes à l'activité minière. Le claim accorde aucun droit foncier à la surface du claim sur le terrain qui fait l'objet du claim, mais accorde des droits exclusifs de rechercher des substances minérales qui en font l'objectif.

5885

Donc quelqu'un peut claime sur un terrain privé. Toutefois, comme je vous l'ai déjà dit, et c'est en vertu de l'article 235 de la Loi sur les mines, quelqu'un qui veut accéder à son droit minier pour y mener des activités, doit avoir l'autorisation écrite du propriétaire. Même la loi va jusqu'à dire que l'autorisation écrite doit être obtenue au moins trente (30) jours avant d'accéder au terrain.

5890

Ça dit aussi que, bon, ça peut être acquis de gré à gré ou faire l'objet – c'est l'article qui traite d'expropriation aussi, mais ultimement on s'entend.

5895

Donc pour un claim, il n'y a plus de droit d'expropriation pour les activités d'exploration. Très important de le préciser.

Donc pour un claim, ça prend nécessairement l'autorisation écrite du propriétaire pour pouvoir y accéder.

5900

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

5905

**PAR Mme MARIA SUDER :**

Merci, ça va être tout, bonne soirée.

5910

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée. Ça termine le registre, est-ce qu'il y a eu, en arrière, des demandes particulières sur des droits de rectification, d'une part ou d'une autre, non? Parfait. Bien!

5915

\_\_\_\_\_

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5920

Donc ça termine cette audience publique.

5925

La Commission d'enquête constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions. Elle compte recevoir évidemment ces informations dans les quarante-huit (48) heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même au Théâtre Meglab à compter de mardi le 12 juillet prochain à dix-neuf heures (19 h).

5930

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Elle continuera son analyse, elle fera des demandes particulières aux personnes-ressources ou au promoteur ou à tout groupe ou organisation qu'elle juge opportun pour constituer l'ensemble du dossier. Cet ensemble du dossier demeurera disponible dans les centres de consultation et dans le site Web du Bureau.

5935

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle va être totalement différente. Je vous rappelle qu'il y aura une seule table en avant pour les participants. Nous serons ici. Le promoteur n'aura plus de table particulière, ainsi que les personnes-ressources qui ne seront pas présentes à une table particulière. Elles sont par ailleurs invitées, toutes ces personnes intéressées, à assister à la présentation des mémoires. Ils ne seront plus appelés à intervenir.

5940

Cette deuxième partie servira exclusivement à recueillir vos opinions, opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes sur le projet et ses répercussions.

5945

Je vous accorderai dix (10) minutes de présentation et on échangera ensuite pour une dizaine de minutes, s'il y a lieu. L'idée de ces minutes assez limitées pour parfois présenter un mémoire assez substantiel, c'est que nous l'aurons lu au préalable et que dès que vous le déposez, ce mémoire est rendu public et tout le monde a accès à tous les détails du mémoire. Donc on vous demande d'aller vraiment à l'essentiel.

5950

Je réitère que vous avez trois (3) façons dont vous pouvez intervenir, soit rédiger un mémoire et le déposer devant la Commission, rédiger un mémoire seulement sans venir le présenter devant la Commission ou venir témoigner verbalement devant la Commission, comme vous avez fait pratiquement pour les questions, mais à ce moment-là pour les commentaires et les opinions.

5955

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes, elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et le respect de la vie privée des personnes, donc ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires et injurieux.

5960

Si jamais en déposant un mémoire, nous constatons, à la préfecture, certains éléments diffamatoires ou injurieux, nous vous faisons part personnellement, pas moi, mais la Commission, de façon à éviter des poursuites auxquelles vous pourriez être soumis.

5965

De façon à ce que la position des organismes soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé de déposer le mémoire, si vous souhaitez le présenter en particulier, un certain nombre de jours avant – je devance mon discours – soit le 28 juin – non, le 28 juin, ce sont les avis d'intention, le 28 juin! J'ai devancé mais tellement. Le 6 juillet!

5970

Donc on aura le temps entre-temps, entre le 6 juillet et le moment du début de l'audience, on aura le temps de lire votre mémoire.

Donc on vous rappelle de manifester votre intention auprès de la Commission le plus tôt possible.

5975

Pour vous aider à préparer votre présentation, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières d'un mémoire. Un mémoire n'est pas nécessairement quelque chose de très volumineux. Un mémoire peut avoir une (1) page, il peut en avoir cinquante (50), ça dépend de chaque organisme et de chaque personne.

5980

Donc l'avis d'intention, je vous en ai parlé, au plus tard le 28 juin.

Vous avez sur le site Web un formulaire «Avis d'intention», si vous ne le faites pas en salle, qui est disponible à l'accueil également. Sinon, c'est sur le site Web du BAPE.

5985

Les retardataires qui ne déposeraient pas à temps le mémoire pour le délai imparti peuvent l'apporter en salle, mais ils vont disposer de cinq (5) minutes pour faire la présentation et comme nous ne l'aurons pas lu, on va avoir beaucoup plus de difficulté à vous questionner, mais on va réagir sur le propos que vous aurez tenu.

5990

Pour terminer, j'aimerais procéder à un certain nombre de remerciements! D'abord remercier le porte-parole du promoteur, monsieur Christian Roy et toute son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience.

5995

6000 Il y a eu vraiment beaucoup de personnes, je dis un merci particulier également aux personnes-ressources qui étaient à Québec et qui sont intervenues en temps opportun et d'autres qui étaient disponibles et qui ne sont pas intervenues, soit dans la salle, soit à Québec. On avait une équipe d'experts pour pouvoir répondre à vos questions et à nos questions et on l'a toujours. Comme je vous disais, on peut poursuivre notre questionnement.

6005 Je remercie l'équipe technique, monsieur Richard Grenier, Michel Filteau, Pierre Dufour, la sténographe officielle Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission, Rafael Carvalho, Jean Roberge, Maxandre Guay Lachance, Julie Olivier ainsi que mon collègue, John Haemmerli.

Enfin, je vous remercie tous et toutes, participants, pour votre participation. Vous nous avez permis d'approfondir les différentes facettes du projet. Soyez assurés que nous avons entendu très clairement toutes les positions et les exposés que vous avez faits.

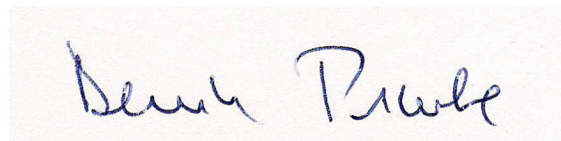
6010 Nous partons avec un éclairage clair pour notre analyse et pour poursuivre notre enquête.

6015 Donc merci vraiment, ce fut fait de façon sereine avec un esprit agréable. Ce ne fut pas un fardeau, même après, je peux dire ça, même après je sais plus combien d'heures de siège aujourd'hui, mais je pense que ça fait dix (10) heures qu'on vous écoute avec attention, mon collègue et moi.

6020 Il me reste à vous dire au plaisir de vous revoir le 12 juillet prochain. Ne tardez pas à nous faire part de votre intention pour les mémoires. Et si vous avez encore un peu d'énergie pour remplir le formulaire sur la satisfaction face au BAPE, bien écoutez, vous êtes les bienvenus.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience et bonne fin de soirée.

6025 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

6030